

COMPTE RENDU IN EXTENSO

5^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI I 27 E 28 DI LUGLIU U 2023
5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 27 ET 28 JUILLET 2023

2^{DA} GHJURNATA/2^{EME} JOURNEE





**5^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
27 È 28 DI LUGLIU DI U 2023
5^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
27 ET 28 JUILLET 2023**

SOMMAIRE JOURNÉE DU VENDREDI 28 JUILLET 2023

<p>Reprise de la séance à 10h55 Sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI</p> <p><u>RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u></p> <p>Raportu n° 157 : Resu contu di a Cummissione di u Svilupp Economicu, di u Numericu, di l'Assestu di u Territoriu è di l'Ambiente relativu à a prevenzione di l'incendii è di l'assestu di u territoriu</p> <p>Rapport n° 157 : Relevé de conclusions de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement relatif à la prévention des incendies et l'aménagement du territoire</p> <p>Présentation du rapport par Mme Nadine NIVAGGIONI, Présidente de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement</p> <p>Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2023/E5/021) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i></p>	<p style="text-align: center;">8</p> <p style="text-align: center;">17</p>
---	--

<i>Prises de paroles :</i>	
Mme Paula MOSCA	21
Mme Véronique PIETRI	22
Mme Chantal PEDINIELLI	23
Mme Marie-Anne PIERI	24
M. Jean-Jacques LUCCHINI	25
Mme Anne-Laure SANTUCCI	27
M. Pierre POLI	28
Mme Véronique ARRIGHI	29
M. Paul QUASTANA	32
M. Jean-Baptiste ARENA	33
M. Hyacinthe VANNI	34
M. Julien PAOLINI	36
Mme Nadine NIVAGGIONI	40
PRISE D'ACTE	40
<u>CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE</u>	
Raportu n° 197 : Identificazione di i siti corsi pà inscrizione à u Patrimoniu mundiale di l'UNESCO	
Rapport n° 197 : Identification de sites corses pour inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine	41
Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux.	44
<i>Prises de parole :</i>	
M. Ghuvan'Santu LE MAO	45
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	46
Mme Antonia LUCIANI, en réponse aux intervenants	48
VOTE RAPPORT	48

<u>GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITÉS SPORTIVES</u>	
Raportu n^u 198 : Stallazione di a Cunferenza Ghjuventù è Presentazione di i risultati di u studiu Parità trà donne è omi : a situazione vista da i giovani (11-30 anni) in Corsica (raportu n^u 196)	
Rapport n° 198 : Installation de la Conférence Jeunesse et présentation des résultats de l'étude Égalité femmes / hommes : état des lieux auprès des 11-30 ans en Corse (rapport n° 196)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse et des Sports	49
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2023/E5/032) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteuse</i>	51
<i>Prises de parole :</i>	
Mme Santa DUVAL	52
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	54
M. François SORBA	55
Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA	56
Examen et vote amendement	57
Désignations	58
VOTE RAPPORT	58
Suspension de la séance à 13h15 / Reprise de la séance à 15h06	
<u>LINGUA CORSA / LANGUE CORSE</u>	
Raportu n^u 201 : Scelta di i candidati di a Chjama à prughjetti « Casa di a lingua 2023 »	
Rapport n° 201 : Choix des candidats retenus pour l'appel à projets « Casa di a Lingua 2023 »	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	60

<i>Prises de parole :</i>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	68
M. Saveriu LUCIANI	71
M. Pierre GHIONGA	75
Mme Nadine NIVAGGIONI	76
M. Romain COLONNA	77
Mme Christelle COMBETTE	79
M. Jean-Christophe ANGELINI	79
M. Paul-Felix BENEDETTI	81
Le Président Gilles SIMEONI	83
Examen et vote amendement N° 1	86
VOTE RAPPORT	86
<u>GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITÉS SPORTIVES</u>	
Raportu n° 199 : Sulidarità internaziunale è aiutu umanitaria - Dà a manu, da populu à populu	
Rapport n° 199 : Solidarité internationale et aide humanitaire - Dà a manu, da populu à populu	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive	87
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2023/E5/033) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteure</i>	91
Lecture de l'avis de la Commission des Finances par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	92
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	92
M. Joseph SAVELLI	93
M. Saveriu LUCIANI	95
M. Don Joseph LUCIONI	95
Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, en réponse aux interventions	97
VOTE RAPPORT	97

<u>AGRICOLTURA / AGRICULTURE</u>	
Raportu n° 210 : ODARC - Cunsultazione di l'Assemblea di Corsica nantu à u prugettu di decretu rilativu à i regimi di sanzione in u quattru di e misure di sustegnu assuciatu à e pruduzione animale di a PAC 2023-2027	
Rapport n° 210 : ODARC - Consultation de l'Assemblée de Corse sur le projet de décret relatif aux régimes de sanctions dans le cadre des mesures de soutien couplé aux productions animales - PAC 2023-2027	
Vote sur l'urgence	98
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Dominique LIVRELLI, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse	98
Lecture du rapport de la commission conjointe CDENATE / CCLRESC par Mme Françoise CAMPANA	100
Prise(s) de parole :	
Mme Marie-Anne PIERI (explication de vote)	102
Mme Angèle CHIAPPINI	103
M. Jean-Jacques LUCCHINI	103
M. Paul-Félix BENEDETTI	105
M. Dominique LIVRELLI en réponse aux interventions	106
Vote du sous-amendement	107
VOTE amendement et rapport	108
<u>RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES</u>	
Raportu n° 204 : Alizzioni prufiziunali : Cumitatu sociali tarritorialiali	
Rapport n° 204 : Élections professionnelles : Comité Social Territorial	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	109
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2023/E5/042) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	109

<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	110
Le Président SIMEONI	110
M. Pierre GHIONGA	111
Le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux interventions	111
VOTE RAPPORT	111
Raportu n° 205 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica	
Rapport n° 205 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	111
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2023/E5/043) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	119
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Chantal PEDINIELLI	123
M. Paul-Félix BENEDETTI	124
M. Pierre GHIONGA	124
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	126
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	127
Le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux interventions	128
Vote sur l'urgence	130
VOTE RAPPORT	130
La séance est levée à 18h16	

La séance est reprise à 10 h 55, sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

M. Hyacinthe VANNI

La séance est reprise. On va commencer. Merci de regagner vos places.

Donc on va commencer par le rapport de la Commission, le rapport 157, présenté par la présidente de la Commission du développement économique, Madame Nadine NIVAGGIONI, vous avez la parole.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n^u 157 : Resu contu di a Cummissione di u Svilupp
Ecconomicu, di u Numericu, di l'Assestu di u Territoriu è di l'Ambiente
rilativu à a prevenzione di l'incendii è di l'assestu di u territoriu**

**Rapport n^o 157 : Relevé de conclusions de la Commission du
Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du
Territoire et de l'Environnement relatif à la prévention des incendies et
l'aménagement du territoire**

Mme Nadine NIVAGGIONI

Merci, Monsieur le Président.

Alors la commission du développement économique a été sollicitée par le Président de l'exécutif pour qu'elle travaille sur la prévention et la lutte contre les incendies, et l'aménagement du territoire.

Le changement climatique et le risque incendie sont étroitement liés aujourd'hui, c'est sans appel, toutes les recherches qui ont été faites en ce sens aboutissent à la même conclusion : c'est qu'il y a un lien direct entre le dérèglement climatique et le risque incendie.

Le couvert végétal qui s'étend de plus en plus sur notre île et qui arrive à la lisière des habitations, les températures qui augmentent, et on a vu un épisode particulièrement chaud la semaine dernière, qui a un effet direct sur la végétation, sur la sécheresse des sols et sur le dessèchement des végétaux, sont autant de paramètres qui rendent notre île vulnérable.

De ce fait, évidemment, nous avons à protéger notre environnement écologique, notre patrimoine écologique, mais nous avons aussi à protéger prioritairement les personnes et aussi les biens. Et cet enjeu, il est majeur.

Ces dernières années, il y a eu des succès incontestables et incomparables par rapport aux surfaces brûlées dans les années 80-90.

Les pouvoirs publics aujourd'hui ont la responsabilité d'anticiper les retombées du changement climatique, de réorienter notamment les politiques territoriales, et de ce fait donc, on ne peut plus dissocier un certain nombre de politiques sectorielles, agricoles, les politiques en matière de gestion de l'eau, de la prévention et de la lutte contre les incendies, en matière aussi d'urbanisme. Tout ça est étroitement lié.

Donc il était important, au lieu de se focaliser exclusivement sur l'organisation telle qu'elle est menée, et très bien menée, par les professionnels et tous les acteurs de la prévention et de la lutte contre les incendies, il fallait l'étendre à d'autres politiques sectorielles.

D'ailleurs, ça a fait l'objet de motions et de questions orales déposées cette dernière année.

Nous avons donc, au sein de la commission, décidé d'apporter des témoignages, d'exploiter des expériences scientifiques et d'essayer, à partir des témoignages de ces opérateurs, de proposer d'éventuelles évolutions.

La Commission s'est réunie à cinq reprises. La première réunion a porté sur la présentation de l'expérimentation portée sur l'intercommunalité Fium'Orbu - Castellu, sur ce que l'on appelle les interfaces. Nous y reviendrons à plusieurs reprises au moment de la présentation des propositions de cette commission.

Elle s'est penchée aussi sur la gestion de crise. La gestion de crise, c'est l'avant crise, la période de crise et l'après crise avec tous les retours d'expérience.

La commission a travaillé aussi à partir de la présentation du PPFENI actuel, celui qui était en fin de programme, puisque c'était le 11^{ème} programme et actuellement, un certain nombre d'acteurs travaillent à la présentation du 12^{ème} programme qui va couvrir la période 2023-2033. Il était important que nous échangeons avec nombre d'acteurs qui ont participé à ce programme, pour essayer d'établir les points faibles, d'en faire le bilan et d'améliorer un certain nombre de fiches techniques.

La commission a travaillé aussi sur les thèmes du financement. Dans le cadre des politiques sectorielles, elle a travaillé avec l'ODARC, avec l'Office de

l'environnement, avec le Comité de massif, avec la Fédération des associations foncières, pastorales di Corsica.

Ce sont évidemment de nombreux acteurs qui se sont exprimés, je ne les recenserai pas tous ici, mais le constat est unanime. Les difficultés rencontrées lors de ces incendies, ont souvent conduit à une coupure de communication, de transport parfois, de transport routier, mais aussi d'électricité, de téléphone et lorsqu'il n'y a plus l'information entre les différents acteurs, ça devient un véritable problème.

Nous l'avons vu au mois d'août dernier, même si ça n'avait rien à voir avec un incendie, mais on a bien vu que lorsque l'information au moment d'une intempérie, lorsque l'information ne circule plus, il peut y avoir une des organisations de l'ensemble du système mis en place.

Un certain nombre de recommandations ont été apportées. De ce fait, il y a eu 27 recommandations qui portent sur la prévention, sur la gestion de crise et sur la révision du PPFENI. Trois autres propositions relèvent, elles, de la modification du cadre législatif réglementaire applicable.

Nous allons commencer par ce qui a été proposé en matière de prévention.

La première chose, c'est la sensibilisation des acteurs. Je l'ai dit tout à l'heure, ça a été énoncé plusieurs fois au moment des auditions, la décennie 80-90 a été une période où les surfaces brûlées ont été très importantes, on est arrivé à 130 000 hectares, alors que dans les années 2010-2020, on est tombé à 23 000 hectares. Ce sont des résultats encourageants, ce sont des succès. Alors tout ça est fragile bien sûr, on le voit autour de nous, on l'a vu en Grèce ces jours-ci, mais on l'a vu au-delà, le mois dernier au Canada, tout ça est très fragile, il suffit aujourd'hui de vents très forts, on l'a vu encore chez nous la semaine dernière, de vents très forts, d'une sécheresse particulière et puis d'un relief chez nous très pentu, ce sont les trois éléments qui conjointement peuvent conduire à des situations catastrophiques : la pente, le vent et la sécheresse.

Donc, on voit bien que ces succès ont eu aussi des impacts sur la population, c'est que les populations ne possèdent plus la culture du risque. Elles se sentent protégées. Elles sont aujourd'hui bien encadrées par des professionnels qui font bien leur travail, mais ça veut dire quand même que le risque est permanent et qu'il faut aujourd'hui sensibiliser les populations.

Alors pour ça, il y a déjà l'Office de l'environnement qui travaille beaucoup dans le domaine, qui sensibilise les publics et qui est beaucoup sur la

culture du risque. Il faudra renforcer l'action de l'Office de l'environnement, notamment dans le cadre de la diffusion de l'information auprès des populations.

Le deuxième acteur à sensibiliser, c'est évidemment les maires, présidents d'Intercos. Ils ont un rôle majeur dans le cadre des intempéries, là on parle des incendies, mais ils ont un rôle qui est majeur. C'est eux qui connaissent particulièrement bien le terrain, c'est eux qui savent où se situe une maison isolée, avec peut-être des personnes âgées à l'intérieur, c'est eux qui savent où se situe une bergerie avec un troupeau qui risque d'être brûlé, c'est eux qui savent où se trouvent les exploitations qu'il faut protéger.

Donc, les premiers acteurs qui sont sur le terrain lorsqu'il y a un incendie, ce sont les élus, les maires, présidents d'intercos, etc.

Donc, il faut qu'on les accompagne dans l'élaboration des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde. Ce sont des plans qui existent mais qui sont encore trop peu nombreux par rapport au nombre de mairies. Pourquoi ? Parce que très souvent, ils manquent d'ingénierie, il faut savoir monter un plan communal, ils manquent donc d'ingénierie. Il y a aussi l'ingénierie financière, il y a l'ingénierie technique et l'ingénierie financière, parce que le montage du dossier n'est pas toujours simple, il y a des petites communes qui se trouvent dépourvues.

Donc, les accompagner sur les plans communaux, mais aussi sur les plans communaux de débroussaillage et travailler sur les outils à usage des maires telles que les réserves communales et intercommunales de sécurité civile.

Il y a aussi à travailler sur l'aspect de la coopération et de la coordination. Là, tous se sont entendus sur une même faiblesse, c'est l'accès à l'information, l'accès aux aides et aux mesures. Et pour ça, il serait souhaitable de mettre en place un guichet unique. Vu le nombre important des acteurs, évidemment, ça relève très souvent de services différents. Et donc c'est, comme ça l'est exprimé très souvent, le parcours du combattant pour monter un dossier.

Il y a aussi la mise en œuvre d'une politique d'éducation et de formation cohérente à l'endroit des acteurs en intégrant une stratégie globale de la Collectivité de Corse.

Cela permettra à ce moment-là de mettre en cohérence des besoins en matière de prévention, de lutte et d'exploitation des forêts et des milieux ; de poursuivre et d'évaluer de manière concertée entre partenaires, la réalisation d'infrastructures planifiées dans le plan de prévention des risques incendies et forêts, ce que l'on appelle le PPRIF, et de partager les bases de données. Là aussi, c'est quelque chose qui est revenu très souvent. L'actualisation des données et le

partage des données sont des éléments importants pour pouvoir mieux maîtriser la prévention et la lutte.

Améliorer aussi l'articulation en matière d'instruction des dossiers entre les services de l'État, la Collectivité et souvent lorsqu'il s'agit de dossiers européens, FEDER, FEADER, ou alors de crédits forêt Méditerranée. De rendre effective la convergence des moyens et des outils financiers en faveur de l'action des communes de protection et d'aménagement du territoire.

En matière d'opérationnalité, l'ouverture des milieux de façon coordonnée et cohérente, avec une politique d'aménagement et de lutte, est l'élément prioritaire.

Aujourd'hui, par le brûlage dirigé, par la percolation en lien avec les fédérations de chasse, la création de zones d'intérêt cynégétique, l'ouverture d'espaces agricoles et sylvicoles, nous pourrions davantage maîtriser les surfaces qui sont en proie à une intensification du combustible. Il faut absolument par ces techniques, par le brûlage dirigé et par la création de zones d'intérêt cynégétique, on arrive à faciliter l'ouverture des milieux.

Il a été souvent rappelé que l'examen des conditions dans lesquelles les conventionnements dédiés aux opérations d'ouverture des milieux existants dans les ex-départements Cismonte et Pumonte et liant les forestiers-sapeurs, les fédérations de chasse et les éleveurs, pourraient être pérennisés et harmonisés parce que les deux départements ne fonctionnent pas de la même façon.

Cette mesure a fait l'objet d'un début d'exécution déjà et notamment à travers une délibération récente relative au plan d'action des forestiers-sapeurs.

Le travail d'EDF entamé en matière de débroussaillage sous les lignes électriques, mais il est aujourd'hui insuffisant, il faut le poursuivre, les lignes ne sont pas débroussaillées. On a vu qu'il est arrivé fréquemment que des incendies se déclarent à partir de dysfonctionnements électriques.

Maintenir l'appui technique indispensable aux maires par les agents de débroussaillage de l'ODARC. C'est un travail qui a été initié il y a très longtemps par les agents pastoraux, on s'en souvient, qui étaient à l'ODARC, qui sont passés à l'Office de l'environnement, qui sont revenus à l'ODARC, mais ils ont vraiment initié, je pense par exemple à la zone, mais ce n'est pas la seule, à la microrégion du Cap Corse où un vrai travail de fond a été mené grâce aux agents de débroussaillage. Aujourd'hui, il y a tous les acteurs, que ce soient les bergers, tous les acteurs de ces espaces ont été initiés et ont été informés sur ce qu'il fallait faire, les bonnes pratiques et ce qu'il fallait éviter de faire. On a vu que de ce fait, les surfaces brûlées ont considérablement diminué.

Ça, c'est à poursuivre, ce sont vraiment des appuis techniques indispensables à tous.

Les opérations évidemment de débroussaillage en périphérie des terrains de camping et de tous les espaces naturels recevant du public.

Permettre aussi par voie de conventionnement avec les SIS, la mise à disposition de points d'eau. C'est quelque chose qui existe, mais qui n'est pas aujourd'hui formalisé. Je crois que vous y travaillez, les deux présidents de SIS et l'Office de l'équipement hydraulique de la Corse travaillent à l'élaboration de ces conventionnements. On a vu que très souvent cet été, les pompiers sont allés prendre de l'eau dans les réservoirs de l'Office hydraulique pour la lutte contre les incendies ou même lorsque les populations avaient besoin d'eau dans certaines micro-régions de Corse en plein milieu de l'été.

Favoriser aussi l'installation et l'extension d'exploitations agricoles sur les interfaces et les ZAL.

Alors, nous allons revenir tout à l'heure encore sur ces deux ouvrages que sont les interfaces et les ZAL, qui sont selon nous des ouvrages indispensables et prioritaires et à mettre en avant dans la lutte contre les incendies.

Donc dans ce cas, c'est installer pour essayer de maintenir ces espaces ouverts parce qu'il ne suffit pas de les créer, il faut ensuite les entretenir. Une des possibilités peut être l'exploitation agricole sur ces espaces avec des activités de package et qui permettent l'entretien des espaces. Mettre aussi en place une mesure dans le futur PSN peut-être, pour que ces activités d'ouverture, d'entretien soient valorisées en direction des exploitants et des agriculteurs.

Réfléchir aussi à la mise en œuvre d'une mesure sur la création de voies d'accès au sein des associations foncières pastorales dans le cadre du schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif, qui relève de la direction générale adjointe du développement des territoires.

Alors la création des voies d'accès dans les AFP, c'est une chose, mais il y a aussi la création des voies de pistes tout court et l'entretien des pistes actuelles. Il est indispensable de les entretenir, et je sais qu'il y a une action qui est actuellement menée dans la forêt de Tova où justement la tempête de cet hiver avait abattu des centaines d'arbres et la piste était obstruée. Donc, les sapeurs-forestiers avec d'autres acteurs du monde forestier, sont aujourd'hui à l'œuvre pour que ces pistes soient accessibles aux engins de lutte contre les incendies.

Il y a ensuite l'appui scientifique qui est aujourd'hui fondamental. Il y a un travail qui est fait par l'université, qui est un outil d'aide considérable. Il y a

cette connaissance à maîtriser. Le projet GOLIAT qui est mis en œuvre, a permis de dimensionner le risque, de dimensionner les ouvrages, de caractériser le feu, d'aider à la cartographie des zones à haut risque, etc. Tout ça, ce sont des éléments qui ont éclairé les professionnels et tous les acteurs de la lutte et de la prévention.

Donc, on considère que cet appui technique vient de façon intégrée au dispositif existant, d'où l'importance de la poursuite du projet GOLIAT. Et je pense qu'il y a un message à faire passer à l'université de Corse pour que ce projet soit poursuivi, sur des fonds qu'il faudra aller chercher, peut-être des fonds européens, peut-être sur d'autres financements, mais il est indispensable de poursuivre. On a vu qu'aujourd'hui finalement, grâce à ce projet, la Corse est en pointe dans ce domaine.

En matière de gestion des risques, outre les outils de prévention et de sensibilisation, toutes les personnes qualifiées et les commissaires ont jugé indispensable de considérer la survenance des feux comme une phase centrale de la gestion du risque.

Il a été décidé d'encourager un certain nombre d'actions. D'abord, la préparation des élus territoriaux et locaux ainsi que leurs services, à la gestion de la crise. On l'a dit tout à l'heure, ce sont des acteurs majeurs, des acteurs qui ont une action centrale. Il faut donc les former et mieux les préparer à la gestion du risque.

Il faut ensuite poursuivre les exercices d'entraînement, mais également le partage et le retour d'expérience. Nous le verrons un petit peu plus loin, mais on ne peut pas si les actions sont mises en œuvre, il y a toujours des éléments de carence au moment de l'incendie, s'il n'y a pas ce retour d'expérience, on perd en efficacité. Donc, nous devons entrer dans un système d'amélioration et de performance continues.

On l'a vu par exemple, et je le répète, en août dernier, rien à voir avec les incendies, c'était la tempête, mais on a pu constater que, grâce à ce retour d'expérience, des moyens de télécommunication et notamment hertziens ont été mis en place pour éviter le risque de coupure. La même chose doit être organisée par rapport aux incendies.

Le rétablissement du dispositif de réserve territoriale au sein des SIS. Je souhaiterais tout à l'heure que les présidents des SIS, Cismonte et Pumonte, en parlent plus précisément.

Le développement et le renforcement de protocoles transfrontaliers d'entraide opérationnelle avec l'Italie et plus particulièrement avec la Sardaigne. On a vu que l'an dernier, nous avons sollicité la Sardaigne et nous avons été

confrontés à des problèmes de conventionnement et des problèmes juridiques et légaux. Donc, il est important aujourd'hui qu'on s'organise et qu'on anticipe pour que des protocoles transfrontaliers puissent être efficaces et opérationnels, notamment par rapport aux moyens aériens, terrestres mais aussi humains et matériels.

L'inscription de manière renforcée de la Collectivité de Corse dans des procédures de gestion de crise, en réfléchissant à la place de l'institution dans le cadre opérationnel, parce que le commandement des opérations relevant de la responsabilité des maires et préfets de départements, selon le territoire concerné, la CDC ne peut pas intervenir directement en cas de survenance de feu.

C'est à ce titre qu'il a été signalé qu'un référent risque a été désigné auprès de la direction générale des services. Aujourd'hui, il a une appellation bien particulière, je crois que c'est Monsieur Baldassari, il me semble, qui a été nommé et qui a une appellation un peu plus large, c'est sur les risques majeurs me semble-il : protection civile et risques majeurs.

Dans le cadre de l'élaboration du prochain PPFENI, il arrive à échéance, nous l'avons dit tout à l'heure. Le 12^{ème} plan est en train d'être rédigé. La révision a démarré, la Collectivité y participe, la commission du développement économique a été invitée à plusieurs reprises pour justement faire en sorte que ce plan, ces propositions soient le plus fournies possible et qu'on ait aussi la connaissance du bilan du PPFENI. Nous y avons été invités à plusieurs reprises et nous poursuivons encore des travaux qui vont dans le sens de l'élaboration du prochain.

Donc, il a été décidé de mettre en place un travail en commun associant les élus de la Collectivité de Corse, la Chambre des territoires dans le cadre de l'actualisation du PPFENI et de s'approprier donc les orientations et la stratégie pour y apporter des évolutions nécessaires.

Pourquoi a-t-on demandé cette participation ? Parce que lorsque le PPFENI arrive ici, c'est un document qui fait plusieurs centaines de pages, il est difficile pour les élus de le digérer en quelques jours ou en quelques heures. Alors que là, de nombreux élus et des élus des différents groupes, peuvent participer aux travaux de bilan et d'élaboration du prochain.

Il a été demandé aussi de disposer d'un diagnostic précis du plan arrivé à son terme, je viens d'en parler, et de ses fiches actions et aussi d'une analyse fine du PLPI faisant état du prévu et du réalisé.

Confirmer la réintégration des interfaces. Alors là, nous y arrivons. Les interfaces sont des ouvrages qui sont, selon l'ensemble des acteurs, très pertinents.

Ils étaient inscrits dans le PPFENI, non pas l'actuel, celui qui a s'est terminé en 2023, mais le précédent, celui avant 2012 me semble-t-il. Ces interfaces, ces ouvrages avaient disparu dans le PPFENI 2012 - 2023, il est demandé à ce que ces ouvrages soient à nouveau réinscrits dans le prochain PPFENI, parce que ce sont des zones qui viennent se positionner après les obligations légales de débroussaillage et qui deviennent des espaces extrêmement protecteurs pour les habitations et le couvert végétal.

Donc, insistance sur la mise en place des interfaces sans préjudice des obligations légales de débroussaillage.

Il a été demandé aussi de rechercher des financements nécessaires et pérennes pour les communes et les communautés de communes qui ne disposent pas de financements dans le domaine de leurs obligations, puisqu'il y a un certain nombre d'obligations aussi qui relèvent des communes, et, de mener aussi des politiques communes avec les services d'aménagement de l'ODARC, de l'AUE, du comité de massif.

Des propositions légales ont été faites. Sur le volet législatif et réglementaire, la demande est de faire évoluer la législation de manière à généraliser et contrôler les obligations légales de débroussaillage. On l'a vu, les maires en ont tous témoigné, ce sont des obligations qui sont difficiles à faire respecter aujourd'hui, à faire appliquer la loi. Donc, il faut la faire évoluer. C'est quelque chose qui est prévu dans le cadre de l'autonomie, ça fera partie des propositions. Il est indispensable que la réglementation en matière des OLD, ayant été facilitée dans les zones urbaines dotées d'un PLU et considérant que sur le territoire insulaire, seules 15 % des communes disposent d'un tel document, la demande de modification législative consiste aussi à proposer des dispositions applicables dans les zones constructibles des cartes communales.

Solliciter aussi une évolution des règles relatives à la TVA, qui constitue à l'évidence un frein au développement plein et entier des objectifs poursuivis par les associations foncières pastorales, en permettant la mise en œuvre d'un système de fonds de récupération de la TVA au même titre que le dispositif existant pour les collectivités locales.

Enfin, une dernière proposition d'évolution institutionnelle, les choses commencent à s'organiser lentement, c'est une proposition d'architecture du service incendie et de secours, dont le périmètre couvrirait les deux circonscriptions administratives départementales et qui serait basée sur l'intégralité du territoire insulaire.

Là aussi, les deux présidents des SIS vont certainement en parler tout à l'heure, mais on l'a vu lorsque deux collectivités s'agrègent, ça demande un travail

de préparation, ça demande aux agents de s'organiser différemment, de considérer les choses, de l'intégrer humainement et professionnellement, parce que ce n'est pas toujours simple. Mais les services des deux SIS ont commencé à le faire. C'est quelque chose qui suit un rythme normal et qui commence à être intégré dans les esprits. C'est important, mais il faut après que ce soit intégré dans les organisations aussi et ça chamboule pas mal de choses. C'est la direction sur laquelle la commission met l'accent.

Voilà en quelques minutes ce sur quoi la commission a travaillé ces derniers mois.

Je souhaitais à cette occasion apporter toutes nos félicitations aux sapeurs-forestiers et au service incendie qui ont lutté l'autre jour contre l'incendie de Balagne, qui sont en permanence sur la brèche, et tous les acteurs, bien sûr, qui ont participé parce que nous avons vu au cours de ces travaux, nous sommes des élus, nous ne sommes pas tous maires, nous n'avons pas tous la connaissance détaillée des organisations que demandent la prévention et la lutte contre les incendies, nous avons pu découvrir tout ça grâce à ces travaux et nous avons pu aussi mesurer l'état d'esprit de solidarité et de coopération qui existe entre ces différents acteurs. C'est quelque chose duquel on doit prendre exemple. Ça a été une expérience intéressante pour les élus de cette commission.

Je réitère donc toutes nos félicitations à ces personnes qui prennent des risques tous les jours pour lutter contre les incendies, pour faire en sorte que les populations soient sauvées, des maisons ne soient pas brûlées et qu'il y ait le moins de surface possible qui soit en proie des flammes.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Madame la Présidente. Le rapport de la commission de la commission du développement.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci, Monsieur le Président.

La Présidente Nadine NIVAGGIONI a convié la Présidente du Service d'Incendie et de Secours du Pumonté à faire part aux commissaires de l'état d'avancement de la procédure de conventionnement entre le SIS et l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse ainsi que les évolutions relatives à la création d'un SIS régional.

Sur la question du conventionnement avec l'OEHC, la Présidente ARRIGHI a précisé que la conclusion prochaine d'un conventionnement entre les deux entités permettrait la mise en place, en synergie, des politiques des différents acteurs pour répondre à différents besoins.

Pour ce qui concerne les besoins en matière de feux de forêt, cela se traduira par la mise à disposition de bornes et d'aménagements sous forme de bâches souples afin que les opérationnels soient en mesure de s'approvisionner sur les différents territoires.

Il sera également possible de croiser les différentes cartographies pour apporter une meilleure réponse en matière de lutte contre les incendies tout en rationalisant les dépenses publiques.

Enfin, elle a ajouté que ce type de conventionnement permettra, dans un cadre légal, d'approvisionner, d'une part, les agriculteurs confrontés au phénomène de sécheresse dû au réchauffement climatique, d'assister, d'autre part, les services satellites de la Collectivité de Corse dans l'accompagnement des différents acteurs.

Sur la question du rétablissement du dispositif de réserve territoriale, elle a précisé que dans le cadre de la mise en œuvre des pactes capacitaires portés par les deux SIS, les conventionnements et partenariats de financement avec l'Etat demeuraient pour l'heure dans l'attente. Les pactes capacitaires permettraient d'acquérir des moyens roulants plus ou moins lourds dédiés au suivi de la prévention et au maillage des territoires.

Enfin, elle a souhaité souligner la qualité des travaux de la Commission, pointant le travail assidu des élus et des acteurs. Elle a estimé que les travaux avaient permis de mettre en lumière les difficultés liées au dérèglement climatique ainsi que les particularismes propres au territoire insulaire.

Si elle a admis le professionnalisme et le savoir-faire des opérationnels face aux risques, quelle qu'en soit leur nature, elle a fait état d'un constat récurrent et unanime quant à l'absence de prévention, observant que l'ensemble des points relevés dans les conclusions étaient régulièrement mis en évidence (absence d'accompagnement des élus, manque d'ingénierie, responsabilité civile et pénale des élus, sensibilisation, manque de prévention).

Aussi, elle a remercié la Présidente NIVAGGIONI pour la production de ce rapport et salué le travail porté par la Commission qui se veut précurseur, rappelant la nécessité d'une mise en synergie de l'ensemble des politiques publiques et la nécessaire convergence des moyens et des outils financiers.

Enfin, elle a regretté le fait que peu d'élus soient présents pour débattre en commission de cette question au regard notamment d'un sujet qui se situe au cœur des préoccupations de tous les acteurs et de tous les Corses.

Madame Marie-Thérèse MARIOTTI a remercié à son tour la Présidente NIVAGGIONI pour la qualité des travaux de la Commission et la production d'un compte-rendu extrêmement détaillé, lequel montre bien la complexité de la mise en œuvre de certaines mesures telles que les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) qui constituent, de son point de vue, de véritables « usines à gaz ».

Elle a rappelé que les élus communaux exerçaient chaque fois que possible leurs compétences en matière de politique de prévention. Elle a relevé les limites de l'exercice pointant notamment l'impossibilité légale pour les maires d'adapter l'obligation de débroussaillage de certaines zones de Corse à la fréquence des feux, ajoutée à la complexité de sa mise en œuvre, selon que les zones soient des secteurs urbanisés, inscrits en RNU ou bénéficiant d'une carte communale.

Sur la problématique de l'indivision évoquée également dans le rapport, elle a souhaité aborder également la question de l'incivisme et de l'incivilité de certains propriétaires de terrains situés en limite de l'urbanisation des villages qui, dès lors qu'ils n'y possèdent pas d'intérêt particulier, ne débroussaillent pas.

Elle a fait état de situations dans lesquelles les élus se retrouvent démunis, la mise en œuvre d'amendes et de PV pouvant s'avérer très complexe pour les petites communes.

Aussi, elle a admis la nécessité de parvenir à une simplification du droit en la matière et à des moyens de dissuasion plus importants afin de parvenir à une situation améliorée.

La Présidente NIVAGGIONI a confirmé que les difficultés rencontrées par les maires en matière d'OLD ont été pointées de manière récurrente, lesquelles sont imputables à différents facteurs (indivision, coûts importants pour certains propriétaires). Aussi, elle a souligné la nécessité d'envisager d'autres recours.

Monsieur Paul-Joseph CAITUCOLI s'est félicité de la présentation de ce rapport qui montre la synergie opérée dans les travaux de la Commission entre l'Université de Corse, les SIS et les forestiers-sapeurs et qui permet d'évoquer l'ensemble des problématiques et les pistes de solutions.

Il a pris l'exemple d'un travail réalisé autour des brigades spéciales pastorales, qui bien que non liées au pourtour des villages, peuvent s'avérer utiles

dans l'objectif d'ouverture des milieux dont la problématique de la récurrence annuelle a été soulignée à plusieurs reprises. Sur ce point, il a rappelé l'intérêt de favoriser la remise en culture des terres, cet aspect renvoyant aux problématiques du PADDUC et à la déclinaison de certaines politiques publiques déclinées notamment dans le cadre du Comité de Massif (autonomie alimentaire, culture des jardins).

Il a salué l'initiative de couplage des réserves d'eau entre le SIS et l'OEHC au moyen de bâches qui présentent l'avantage à la fois de débroussailler et d'obtenir des réserves en eau, les prélèvements d'eau réalisés sur les bornes incendie situées sur les réseaux d'eau potable présentant dans les petites communes certains inconvénients (coupure d'eau, risques sur les canalisations au moment de la remise en pression).

Enfin, il a estimé que le rapport pouvait constituer la base du futur dessein du PADDUC, soulignant l'opportunité que représenterait la création d'Associations Foncières Urbaines (AFU). Ces structures permettraient, en effet, de regrouper les propriétaires, de mobiliser des fonds publics et de mutualiser le coût des 20 % restant à la charge des propriétaires.

La Présidente ARRIGHI a indiqué partager les propos de Madame MARIOTTI quant aux difficultés rencontrées par les élus communaux dans la mise en œuvre des OLD, élément qui constitue une préoccupation majeure des élus. Elle a estimé que seule une solution relevant d'une modification législative serait de nature à proposer une véritable solution.

Enfin, pour ce qui concerne les documents-cadres, elle a indiqué que les Plans Communaux de Sauvegarde, Intercommunaux depuis 2022, constituaient de véritables outils en matière de prévention des incendies.

Elle a rappelé qu'un accompagnement pouvait être proposé aux communes par le Groupement Territorial (GTP), instance qui regroupe l'ensemble des acteurs et des opérationnels de la prévention des incendies (ODARC, SIS, DRAF, ONF, Universitaires).

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Un Soffiu Novu ». Absence des groupes « Avanzemu », « Core in Fronte » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite).

Merci Monsieur le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, Paola MOSCA.

Mme Paola MOSCA

À ringrazià vi.

Nanzi tuttu, vogliu porghje à nome di u gruppu « Fà populu inseme » u mo sustegnu à tutti i Balanini culpiti da u focu di sti ultimi ghjorni.

Vogliu dinù felicità è ringrazià di core i spinghji fochi di u Cismonte bella sicura, mà dinù tutti l'attori ch'anù luttatu contru à stu focu, frà quale i furesteri, i paisani, i merri è e so squadre, è tutti quelli chì si sò impegnati.

In tantu, ben'chì st'impegnu sia primurdiale, ùn abbastanza micca. Ci vole à mette in opera misure per prevene è pè limità l'impattu di i fochi.

Ghjè pè via di què chì u travagliu realizatu da a cummissione di u sviluppu hè presentatu oghje da a Presidente Nadine Nivaggioni, piglia tuttu u so sensu, puntellendu a lea trà sta problematica è i sferenti duminii.

Allora u raportu insegna chì a risposta deve esse glubale, ch'ella sia di a parte operaziunale pè via di i servizii d'incendii è di succorsu, mà dinù pè ciò chì tocca à a prevenzione.

E pulitiche publiche devenu esse aduprate per prevene l'incendii di sicura, anzituttu pè ciò chì tocca à l'accunciamentu di u territoriu, a maestria fundaria, à u sviluppu agriculu, à l'attrazzi idrolichichi, à l'ambiente, à a furmazione, à l'educazione, à a ricerca è ben intesa à a sicurezza civile.

U raportu prupone dinù d'allargà a cullaburazione pè l'elaborazione di u documentu strategicu, u PPFENI à a Cullettività di Corsica è à i so servizii chì permetterà una spartera d'infurmazione, di sperienza è una visione spertuta trà tutti l'attori concurnati.

Stu raportu ci prupone assai pruposte è sti travagli, cum'è l'accumpagnamentu à u riacquistu di u spaziu è a valorisazione agricula, u sviluppu di i piani cumunali di salvezza, u rinforzu di l'attrazzi di prevenzione, l'aiutu è l'accumpagnamentu à e problematiche specifiche di a diraschera legale, u rinforzu di a cooperazione è di a coordinazione, u rinforzu di a risposta operaziunale è a sensibilisazione di a sucietà.

Intantu, simu cunvinti chì a privenzione à più pertinente ferma quella di un accunciamentu assenatu di u territoriu induve ci si campa è induve ci si travaglia, accunciamentu chì ghjè dinù una necessità pè a sicurezza è a prutezzione di u populu.

Ghjè sta respunsabilità chì ci ci vole à scunfinisce per francà si di i malanni à vene per a salvezza di a nostra ghjente è di i nostri lochi.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Mme PIETRI.

Mme Véronique PIETRI

Merci.

Je ne reviendrai pas sur le côté technique de la lutte contre les incendies, sur le risque qui augmente par les grands changements climatiques et sécheresse exceptionnelle. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt ce rapport puisque je ne fais pas partie de cette commission, mais c'est un domaine qui m'intéresse beaucoup et j'ai retrouvé bien sûr toutes ces mesures très importantes, toute cette prise en compte pour une meilleure prévention.

Je voulais juste faire une petite remarque sur un manque que j'ai trouvé à ce rapport et peut-être dans les auditions. On y parle bien sûr du prochain plan pour la forêt, le PPFENI, pour moi, il n'y a pas assez la prise en compte de la gestion de la forêt et surtout de sa valorisation, de la valorisation du bois, de tout ce qu'on pourrait faire de manière vertueuse qui se couplerait, je dirais, à la prévention et qui en même temps mettrait en valeur un peu plus notre forêt par son exploitation et aussi la protection de la biodiversité. Je trouve que ce rapport n'en tient pas assez compte. Mais je n'ai pas fait partie, comme je disais, de la commission, et peut-être que ce rapport qui reste général, n'en fait pas état.

Donc voilà, c'est plutôt sur le côté prise en compte de nos forêts et de la valeur de ces forêts. J'ai pensé tout de suite l'année dernière quand il y a eu ces grands feux, ces méga feux, autour de Toulouse, sur le manque d'aménagement qui a été relevé, le manque d'aménagement du territoire et dans cette commission, j'aurais aimé voir peut-être ressortir un peu plus ce côté, ce pan de l'aménagement du territoire, couplé à la prévention des incendies.

Voilà. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Oui, Chantal.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Monsieur le Président.

J'ai lu avec attention ce relevé de conclusions, ainsi que les 27 recommandations qui proposent une lecture transversale intéressante, que ce soit en termes de sensibilisation de la population, mais aussi des maires et de coordination, guichet unique pour faciliter l'accès aux aides, évaluation du plan de prévention des risques incendies de forêt, améliorer l'instruction État-Collectivité de Corse pour les fonds européens dédiés, ainsi que l'opérationnalité en favorisant notamment l'ouverture des milieux, brûlage dirigé, avec les chasseurs, l'harmonisation des conventions existantes avec les fédérations de chasse et les éleveurs, la poursuite des partenariats avec EDF pour le débroussaillage des lignes, l'installation des agriculteurs dans les zones d'appui à la lutte. On voit donc le rôle clé du monde agricole tout autant, sinon plus, que celui des acteurs institutionnels.

L'initiative du Fium'Orbu-Castello est à regarder de près, à généraliser. Je parle sous le contrôle de Julien Paolini qui avait co-porté avec Francis Giudici et Fanfan Benedetti une motion dans cet hémicycle à la fin de la précédente mandature. Alors c'est capital pour la protection de nos villages qui sont en première ligne lors des incendies. Les seules pistes DFCI, malheureusement, ne suffisent plus.

J'ai retrouvé également dans le document des propositions d'ordre légal qui nécessitent des négociations d'un autre niveau, généralisation et contrôle des OLD, Annette va vous en parler après, imposer même les cartes communales pour qu'elles y soient soumises ou l'instauration d'un fonds de compensation au profit des associations foncières agropastorales.

Cette étude fait suite à une motion que notre groupe avait portée en octobre 2017 et en février 2020, à la suite de l'incendie de Bavella, vous vous en souvenez.

En revanche, elle portait plus sur les moyens aériens de lutte contre les incendies. Concrètement, il était question d'assurer une présence permanente des moyens aériens en Corse, notamment en période estivale, afin de prévenir les incendies et d'intervenir dès qu'un départ de feu était identifié.

Nous savons tous que la flotte de la Sécurité civile dotée de 11 appareils est vieillissante, elle est basée à Nice, donc à environ 1 h 30 de trajet.

Ce débat est arrivé au Sénat par la voix du Sénateur Panunzi, mais également à l'Assemblée nationale par le Député Castellani.

La difficulté reste entière, même si nous sommes dotés depuis un mois de deux canadairs qui sont basés à Ajaccio et qui sont intervenus du reste en Haute-Corse, d'un hélico bombardier d'eau et ainsi que d'un bombardier d'eau lourd de la sécurité civile. Mais cela reste, je pense, insuffisant. Je dirais que c'est la seule carence que j'ai retrouvée dans ce rapport. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Oui, Annette ?

Mme Marie-Anne PIERI

Merci.

Je n'ai pas pu malheureusement faire partie de la commission, mon agenda ne me le permettait pas et je le regrette parce que c'est vraiment très intéressant.

Je voulais revenir en fait sur deux points sur les interfaces. J'en avais parlé, vous en aviez parlé, Monsieur le Président, sous la précédente mandature. C'est vrai que c'est un outil très intéressant. Aujourd'hui, ça permet, par le biais de ces interfaces, de se réappropriier des terres, de la donner en location à des agriculteurs, de la mettre en valeur.

Mais je voudrais aussi souligner, dans le cadre de ce travail d'interface, c'est le travail du GIRTEC qui avait été sollicité pour faire justement des relevés parce que malheureusement sur ces interfaces, il y a un désordre foncier qui est énorme et c'est ce qui nous prive sur certains territoires de les mettre en place. Sur notre territoire on a pu le faire, mais avec un appui très important du GIRTEC qui nous a permis justement de régler cette problématique foncière. Donc, je tenais à le souligner.

Dire également que cet outil, effectivement, il faut l'étendre sur tout le territoire parce que ça permet demain à des agriculteurs qui, aujourd'hui, sont en manque de terre, de pouvoir avoir du foncier, même si c'est du foncier de montagne, mais pour les éleveurs, ça peut être très intéressant. Et puis même sur Ghisoni on parlait un peu de maraîchage, je ne sais pas lequel, mais enfin on parlait de maraîchage.

Ensuite, je voulais intervenir sur les OLD, parce qu'il y a quelque chose qui m'a un peu interpellée en tant que notaire. Les OLD, c'est vrai que c'est une obligation pour le propriétaire de débroussailler. Et quand il y a un problème d'indivision, nul besoin d'avoir l'unanimité des coïndivisaires pour débroussailler puisque c'est un acte d'administration et ce n'est pas un acte de disposition. Un acte d'administration, la majorité qualifiée est suffisante. Et au-delà, le maire peut pallier et faire le débroussaillage et ensuite, demander le recouvrement du coût du débroussaillage à un des coïndivisaires, puisqu'il y a une solidarité fiscale.

Voilà, c'est ce que je voulais vous dire sur ces points. Mais c'est un rapport très intéressant et je regrette, Madame la Présidente, de ne pas avoir participé à cette commission. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?
Jean-Jacques Lucchini.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci, Monsieur le Président.

Moi, je voudrais revenir un petit peu sur le rôle important de l'agriculture, que peut jouer l'agriculture aussi sur les défrichements et sur la mise en valeur des terrains.

Il faut savoir qu'à chaque fois qu'un agriculteur met en valeur un terrain, c'est un coupe-feu, qu'il est entretenu, c'est un coupe-feu supplémentaire et ça peut venir aussi en prévention des incendies.

Par contre, nous, on est opposés à un problème. A la fin de la guerre avec la déprise agricole, il y avait beaucoup de terres qui étaient cultivées et qui se sont transformées en forêt. Actuellement, elles sont auprès des services de l'État, elles sont considérées comme forêts. Et nous, quand on veut mettre en valeur une partie de ces terres, on est obligés d'avoir une autorisation de défrichement. Ces autorisations de défrichement, elles sont soumises à une compensation financière ou sinon à la mise en défens d'une partie de nos terres.

Donc, c'est très compliqué aujourd'hui pour un agriculteur qui veut développer son activité, même en porcin, sur le modèle espagnol, en laissant des chênes tous les 15 mètres, à obtenir une autorisation de défrichement. Donc, ça pose un véritable problème.

On en a discuté avec les services de l'État, avec la DRAF qui sont conscients que c'est un problème. Mais il va falloir qu'on arrive à le résoudre si demain, on veut pouvoir continuer nous aussi à mettre en valeur les terrains et à servir aussi à la prévention incendie. Ça, c'était le premier point.

Ensuite, je voulais revenir sur le travail qui a été fait par le Comité des massifs sur les estives. Donc, c'est un c'est un gros travail qui a été fait et il y a déjà un rendu qui a été fait sur la moitié des estives. Et qu'est-ce qui ressort sur les estives ? Pourquoi il y a de moins en moins de bergers qui montent leur troupeau en montagne ? C'est parce qu'il y a un manque de ressources fourragères. Les épineux ont pris le dessus sur les espaces fourragers et on a demandé à ce qu'il y ait des brûlages dirigés.

On a vu qu'il y a une équipe qui est en place maintenant, qui est formée à ces brûlages dirigés. Il y a un rapport qui est passé aujourd'hui aussi sur les équipements supplémentaires pour l'équipe de brûlages dirigés. Donc, nous sommes vraiment contents et on espère qu'avec ces brûlages, ça permettra aussi d'entretenir le milieu en montagne, faire la prévention incendie, mais aussi de pouvoir installer, parce qu'il faut bien sûr qu'il y a des hommes pour entretenir des espaces, pouvoir réinstaller nos bergers en montagne. Ça, c'était le deuxième point.

Et un point qui est important aussi, il faut le rappeler, c'est que le rapport qu'on a voté sur l'eau et sur l'hydraulique, qui a été voté à l'unanimité, c'était un plan qui était sur 10 ans avec 240 M€, et qui prévoyait pour moitié des sommes au développement du maillage hydraulique sur les exploitations agricoles.

Donc ça aussi, je pense que c'est très important puisque c'est une volonté aussi d'aller plus loin sur le maillage de nos territoires. On sait qu'à chaque fois qu'il y a un terrain agricole où on met l'eau, ça veut dire qu'il y aura des bornes et ça peut servir aussi aux pompiers dans la prévention incendie.

Là, il y a une approche qui a été faite aussi et dans le plan, chose qui n'avait jamais été faite aussi, on a prévu maintenant sur tous les conduits de l'Office hydraulique, à mettre des « bornes pompiers » pour que les pompiers puissent s'approvisionner. Je voulais quand même le rappeler.

Bien sûr que l'agriculture a un rôle primordial et il doit être au cœur du système de prévention incendie.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Président, moi je vais juste dire deux mots.

Je ne vais pas rajouter des nouvelles choses à ce qui a déjà été dit, mais simplement souligner la pertinence de porter ce débat dans l'Assemblée parce que ça a toujours été quelque chose qui est fait par l'exécutif et c'est vrai qu'à part ses motions, on n'a jamais eu de rapport vraiment précis et de connaissance. Ça permet aux élus qui ne sont pas, de près ou de loin, informés de tout ce dispositif de l'avoir, ça permet à chacun aussi d'apporter une réflexion nouvelle.

C'est intéressant, c'est l'état des lieux et surtout ça pose la question de comment on aménage le territoire aujourd'hui par rapport à la déprise agricole, par rapport à la déprise de l'espace. On l'a vu au feu de la Balagne, quand vous voyez des photos sur ce Mont Sant'Aghjulu et on voit tutte ste ribbe et ces murs, voilà.

Aujourd'hui, il y a une autre façon de faire de l'agriculture. Ça pose aussi la question de l'évolution législative parce qu'aujourd'hui, entre les OLD qui sont les parcelles qui sont pour la plupart des 360 communes, pour 50 % d'entre elles dans l'indivision et dont on ne sait même plus qui sont les propriétaires, je parle de certaines communes, les propriétaires sont morts en 1850, c'est la réalité du terrain entre l'OLD, c'est-à-dire la parcelle et la ZAL, la zone d'appui à la lutte, entre les deux, il y a l'interface, mais c'est du privé. Aujourd'hui, la loi ne nous permet pas d'intervenir.

Donc, ce qui se passe dans le Fiumorbu-Castellu est intéressant, mais je crois que si on n'a pas d'évolution législative et si on n'a pas d'évolution sur la réglementation, on ne pourra pas agir.

Donc, il y a vraiment un levier à essayer de construire et de faire actionner et une dérogation sur ces interfaces-là, parce qu'il y a des solutions que l'on peut apporter à la parcelle et à la ZAL, mais entre les deux, il y a un vide juridique qui ne nous permet pas d'agir et pourtant, c'est là aussi qu'il faut agir.

Voilà donc, porter à la réflexion et au travail qui va continuer par rapport à cette initiative prise à développer et à développer aussi la réglementation.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Pierre.

M. Pierre POLI

Merci, Président. Juste quelques mots.

J'ai lu avec beaucoup d'attention ce rapport. On ne peut que remercier et féliciter les intervenants pour la qualité du rapport qui en est ressorti.

Ce rapport est axé principalement sur la prévention. Sur la prévention, tout a été dit. Moi je rajouterai quelques points, ou je reprendrai quelques points, je pense qu'il y a un règlement à mettre en place sur l'écobuage.

Aujourd'hui, on s'est rendu compte que souvent, les interventions des pompiers étaient malheureusement sur les écobuages sauvages qui étaient faits, à droite ou à gauche. Je pense que l'État et la préfecture, doit à ce niveau-là avoir des règles plus strictes.

Je reviens sur ce qu'a dit Jean-Jacques Lucchini, les installations des agriculteurs bien sûr très importantes dans les communes, principalement des éleveurs, des bergers. Débroussailler, pose un gros problème pour les maires aujourd'hui. Moi, je débroussaille énormément et alors, on va me reprocher d'être encore dans l'affect, mais je ne facture pas parce que je ne peux pas facturer à des gens qui ont 700 ou 800 € de retraite par mois, des factures de milliers d'euros parce que ça représente des milliers d'euros. Donc, je débroussaille illégalement sûrement, parce que je devrais avoir en contrepartie une facture, mais je ne l'ai pas. Donc je dirais qu'on fait ce qu'il a à faire. Voilà tout simplement.

Je pense qu'il faut s'appuyer beaucoup sur le projet GOLIAT avec les brûlages dirigés, un projet de qualité, vraiment, avec l'université de Corse.

Je voudrais, je ne vais pas être long, mais juste dire que ce rapport, il fait suite au dépôt d'une motion. J'avais déposé cette motion au mois de septembre 2022. Ma motion, elle portait, et j'insiste là-dessus, sur une demande forte de l'intervention de l'Assemblée auprès de l'État. Pourquoi ? Parce que, et les présidents des SIS qui sont là, ne vont pas me contredire, les budgets deviennent contraints aujourd'hui, de plus en plus. Le Président Simeoni le disait, ça devient très compliqué aujourd'hui de financer.

Donc, ma motion portait sur le fait de dire à l'État : à un moment donné, il va falloir contribuer parce que le rôle des pompiers au niveau des incendies, sachez-le, ça représente 5 % de leurs interventions. Le secours à la personne

représente 80 % de leurs interventions. Donc aujourd'hui, un besoin énorme, comme l'a dit Chantal, sur la flotte au niveau des canadiens qui sont maintenant, je dirais, à remplacer rapidement, un besoin au niveau de l'Europe qui, lorsqu'il amène des aides, qu'il puisse réfléchir sur les SIS, un besoin d'améliorer, au niveau des pompiers volontaires, la qualité, leur donner des moyens supplémentaires parce que les pompiers volontaires aujourd'hui, ils sont indispensables. Les pompiers professionnels bien sûr, sont là avec leur expérience, mais les pompiers volontaires sont indispensables. Là aussi, l'État a un rôle à jouer.

Donc, j'aurais aimé que dans ce rapport, quelques bribes de ma motion y figurent ; elles n'y figurent pas.

Donc, pour conclure, je me félicite de ce rapport, mais il est bien entendu que je représenterai ma motion au mois de septembre.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Véronique Arrighi, vous avez parole.

Mme Véronique ARRIGHI

Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention se veut un peu plus générale en reprenant quelques points un peu plus précis du rapport.

Le diagnostic est posé et de nombreuses recommandations ont été émises à travers ce rapport de qualité.

Le changement climatique ne peut plus être considéré comme une simple hypothèse. C'est, depuis plusieurs années, une réalité pour la Corse. Ils sont multiples et extrêmes, passant d'une sécheresse accrue à des tempêtes de vent et des crues torrentielles. Les secours doivent ainsi faire face à des événements de grande ampleur comme des incendies destructeurs, mais également des catastrophes naturelles telles que celle qui a frappé la Corse le 18 août dernier.

Face à de telles menaces pour les populations, l'environnement et les biens, l'action publique doit changer de nature et d'échelle. Ce changement de vision basé sur la synergie des actions menées par les différents acteurs publics et privés du territoire, doit être encadré et accompagné.

La cohérence des multiples et divers plans et schémas doit être garantie, mais aussi une clarification est impérative eu égard à la stratification des réglementations.

Dans ce contexte, l'action publique se doit être globale pour répondre aux défis des incendies, des catastrophes naturelles et des risques de toute nature.

L'équation à résoudre est complexe. Tout d'abord, la problématique d'aménagement du territoire engendre une analyse transversale à l'aune des enjeux sociétaux, environnementaux et de sécurité civile.

Dans ce cadre, tous les acteurs du territoire doivent être mobilisés sur les plans économique, agricole, urbanistique, scolaire et associatif, comme ça a pu être rappelé par mes collègues.

Le fil rouge d'une telle politique doit viser la diminution de l'exposition ainsi que la vulnérabilité au risque de toute nature.

La mise en œuvre des législations et des réglementations, un thème très sensible pour les élus, singulièrement les maires, notamment au regard des responsabilités exercées au titre de leur pouvoir de police. Ces responsabilités s'exercent dans le domaine de la prévention s'agissant des incendies, les obligations légales de débroussaillage, mais aussi en termes de direction des opérations de secours sur le territoire communal.

Deux pistes doivent être explorées. La première, les obligations légales de débroussaillage, les fameuses OLD pour lesquelles les maires se heurtent aussi bien à des difficultés techniques que financières et surtout humaines. Un accompagnement différent de ces élus, la mise en œuvre d'outils et de plans renouvelés doivent être une priorité pour garantir l'atteinte de ces OLD. Pour ce faire, les travaux en cours du nouveau PPFENI, plan à portée territoriale, sont en ce sens une opportunité, de même que l'annonce du Président de l'exécutif de faire évoluer dans certains domaines le PADDUC, notamment dans le cadre de la prochaine révision, s'inscrit dans cette volonté d'accompagnement.

La seconde piste concerne la gestion de crise. La survenue d'un événement de sécurité civile impose sa gestion, dont la conduite relève du maire en sa qualité de directeur des opérations de secours et qui parfois peut devenir une réelle difficulté. Cette situation est encore plus sensible en zones rurales dans lesquelles les maires ne disposent pas de services support. La gestion de crise doit également devenir un point fort au niveau territorial.

La Collectivité de Corse doit être associée aux procédures de gestion de crise et renforcer son action dans ce domaine.

En effet, il est indispensable que l'évaluation des risques de sécurité civile et la gestion de crise soient en cohérence avec les orientations dans le cadre de sa politique d'aménagement et de développement. Il y a la place pour une démarche globale, pour tous les élus du territoire, à mettre en place.

Il convient ensuite de fixer la culture de sécurité civile dans notre société. Les événements connus ces dernières années révèlent toute l'importance de cette culture de sécurité civile, dont la diffusion au sein de notre société doit être améliorée aussi bien à l'endroit des populations résidentes que de celles de passage ou des nouveaux arrivants. Chaque citoyen est acteur de sa propre sécurité.

La sensibilisation permanente du grand public et de la jeunesse face aux menaces et aux enjeux présents, est primordiale. Il en va de la résilience de nos populations et de nos territoires.

Nous devons également consolider le rôle de la recherche et de l'innovation. Ces deux aspects sont cruciaux dans la prévention des risques. Ils permettent en effet une meilleure compréhension des phénomènes et des process. Avec l'Università di Corsica, nous disposons d'un réseau de chercheurs, notamment en matière de feux de forêt, dont l'expertise est reconnue au plan international. Les services d'incendie et de secours de Corse collaborent étroitement avec ces chercheurs au travers du projet GOLIAT dont les conclusions seront rendues fin 2023. Ces échanges et travaux doivent être amplifiés et étendus auprès de la Collectivité de Corse.

À ce titre, un projet GOLIAT 2 est en cours de maturation sous le prisme de l'aménagement du territoire. Il devrait également comporter un volet innovation.

Nous utilisons d'ores et déjà des technologies élaborées telles que les drones de détection et de reconnaissance, la cartographie numérique et autres outils de prévision. Le champ des possibles est toutefois immense avec l'irruption de l'intelligence artificielle pour aboutir à des dispositifs prédictifs et de planification, mais aussi d'évaluation des risques et l'impact des activités humaines.

Enfin, le SIS territorial. Les services d'incendie et de secours de Corse, comme vous le savez, s'inscrivent dans une évolution logique et en cohérence avec le périmètre institutionnel territorial. Si les missions de ces services correspondent à l'exercice du pouvoir régalien à l'échelle du département tel que voulu par le législateur, ce changement de périmètre et les outils qui en découlent seront plus pertinents pour construire une posture de sécurité civile adaptée aux enjeux de la Corse en relation avec les autorités de l'État et les maires.

La Collectivité de Corse est le principal financeur des deux SIS aux côtés des communes et intercommunalités.

L'unité de gestion s'impose pour assurer un service rendu aux populations qui soit homogène, convergé vers l'égalité de traitement des personnels et se doter d'équipement de même niveau, et ce, pour faire face aux mêmes risques sur l'ensemble du territoire.

La concrétisation d'un service territorial d'incendie et de secours est de ce point de vue, un choix rationnel. Il permettra à terme d'avoir une action territoriale globale. Ce processus est en cours, comme l'a annoncé hier le Président du Conseil exécutif.

Pour conclure, la problématique des incendies n'est qu'une partie des risques auxquels nous sommes d'ores et déjà confrontés. L'action publique doit être globale et cohérente en matière de sécurité civile qui, comme les problématiques environnementales, doit être transversale à l'ensemble des politiques sectorielles menées.

Nous devons être ambitieux, innovants, nous positionner en territoire pilote face aux défis qui sont devant nous. De ce point de vue, il est impératif que les propositions formulées par notre Collectivité et ayant trait au volet sécurité civile aménagement du territoire soient prises en compte dans les discussions en cours avec l'État dans le processus Beauvau. La Corse a toute évidence vocation à mener des expérimentations et bénéficie d'outils institutionnels supplémentaires.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Monsieur Quastana.

M. Paul QUASTANA

Merci, Président.

Brièvement. D'abord, je félicite Madame Nivaggioni pour son rapport, la commission, c'est pareil, à laquelle je n'y étais pas évidemment.

Il y a trois volets : la prévention qui est en place avec son matériel, ses ressources humaines, ses doctrines, etc., elle est en place. On peut constater d'énormes progrès entre les incendies d'aujourd'hui et les incendies des années 80 qui étaient beaucoup plus dévastateurs. Ensuite, il y a la lutte. Un incendie peut

durer de quelques heures à quelques jours. Et puis après, il y a l'après incendie. L'après incendie, c'est des paysages dévastés, c'est une flore qui disparaît, c'est une faune qui, en fonction de sa rapidité à s'échapper et à fuir, meurt ou réussit à s'enfuir. Et il y a, pour rejoindre ce que disait ma collègue Véronique, il y aurait toute une politique de mise en valeur des espaces qui ont été carbonisés et qui ont été détruits.

Je me rappelle, il y a quelques années, je ne sais plus la date exacte, il y avait un incendie qui était parti de la chute d'un câble électrique et qui avait dévasté toute la région d'Aullene, toute la région de Saint-Eustache qui était boisée avec des pins maritimes qui n'ont rien à faire là-bas, mais enfin qui probablement avaient été plantés parce ce n'est pas une espèce endémique, era una razza stragnera. Ensuite, je crois sous l'égide du département, les troncs carbonisés avaient été enlevés, enfin, etc. Je ne sais pas s'ils avaient été valorisés ou pas. Mais je pense qu'il faudrait se pencher sur l'idée de développer une politique une fois que l'incendie est passé pour récupérer, mettre en valeur, que ce soit pour l'agriculture, pour le package, pour quelques raisons que ce soit, les espaces boisés, pour qu'on ne laisse pas repousser la nature, ça va prendre des années, de manière anarchique.

Merci. Monsieur le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Monsieur Quastana, toujours court et pertinent.

M. Jean-Baptiste ARENA

Juste un mot pour rebondir sur les propos de Jean-Jacques, qui a raison, et étayer ses propos.

Là, dernièrement, dans le grand site classé patrimoine de Conca d'Oru, nous avons eu une discussion des services de la DRAF, notamment à travers le défrichage qui est un gros problème, notamment au niveau de la temporalité, à savoir que les services de l'État remontent que sur 15 ou 20 ans, et c'est bien embêtant pour les agriculteurs.

Donc nous, nous leur avons proposé quelques pistes, de remonter bien avant la déprise agricole de la seconde partie du 20^{ème} siècle, mais peut-être la déprise agricole aussi qui a succédé à la colonisation et à la présence militaire lors des événements de la fin du 18^{ème} et les rapports militaires de Marbeuf et Morand qui étaient très bien détaillés à ce sujet ou au moins de remonter au plan Terrier.

Donc, je pense qu'avec le Président Livrelli, il va falloir peut-être avoir l'audace d'en parler à Paris lors des discussions concernant l'autonomie de la Corse.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Et si on était autonomes, on en parlerait entre nous et on ferait.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je dis juste deux mots.

Je pense que je ne pouvais pas ne pas parler, mais je vais être très court.

Déjà féliciter la commission de s'être emparée de ce dossier qui est qu'une partie, aujourd'hui, des problématiques. Mais en tout cas, c'est un travail qui a été bien fait, avec des auditions, avec des gens qui ont joué le jeu, les services de l'État aussi. Donc, c'est un premier pas, je pense que c'était un travail indispensable et ça nous permet aujourd'hui d'échanger.

Je pense que la première action qu'il faut faire, c'est sur les personnes qui mettent le feu. Quelquefois, on oublie et on a tendance à se dire que ces gens-là ... L'autre soir, vous savez, il y a eu deux mises à feu criminelles qui auraient pu amener à des drames et à des morts. Ça, c'est la vraie réalité. Je pense que les ces gens-là aujourd'hui doivent comprendre qu'ils doivent être traqués, qu'ils doivent être sanctionnés, qu'ils doivent être condamnés et qu'il ne peut pas y avoir d'excuses à ça. Ça c'est la première des choses. Quand si mette u focu cù un ventu à 100 chilomitri à l'ora, nimu ùn sà indù hà da ghjunghje, nimu ùn sà ciò ch'ellu hà da fà. Donc, ça, c'est la première des choses. Je pense que là-dessus, les services de l'Etat doivent quand même être un peu plus présents, surtout les jours de risque. Je pense que c'est la première des actions.

Après, je pense qu'il faut rester très humbles. On peut gagner des batailles, on en a gagné une l'autre soir, mais dimanche ou lundi, on peut les perdre aussi puisqu'il y a, il y a des coups de vent qui s'annoncent, et on n'est rien face à ces événements-là. Que ce soit le feu, que ce soit les tempêtes qui ont fait en une heure cinq victimes au mois d'août, on n'est rien. On peut avoir les moyens qu'on veut, on peut avoir les moyens qu'on veut à un moment donné, si on arrive vraiment à la bascule, au méga feu, tous les paramètres aujourd'hui sont réunis pour qu'on les ait. Ils y sont ailleurs. Moi je pense que si on ne prend pas toutes les précautions et si on ne monte pas d'un cran, et dans la surveillance, et dans un certain nombre de choses, eh bien, je pense qu'on va y avoir droit, nous aussi.

Alors, il y a des actions qui payent, je pense que l'action de la Collectivité, le Président n'y est pas, mais il est représenté, les moyens

considérables qu'ont aujourd'hui les services d'incendies et de secours, des moyens qu'ils n'ont jamais eus et on en discute souvent avec le DGS. Pour le SIS 2B, c'est 5 % par an depuis 2019, avec des équipements, avec des efforts considérables. Mais si on a fait ça, c'est qu'avant, il y avait quand même un rattrapage historique.

À titre d'exemple, en 2019, les dispositifs, j'en parlais au DGS la semaine dernière, étaient de 70 moyens sur le terrain. Aujourd'hui, il est de 150. On fera ce qu'on peut avec ce qu'on a, bien sûr les moyens aériens, bien sûr, l'interpellation de l'État, elle est faite et je suis obligé de reconnaître, à l'heure où je parle que, à chaque fois qu'il y a des gros risques, eh bien on a les moyens. Aujourd'hui, l'Etat joue le jeu. Quand il ne joue pas le jeu, vous savez que je suis le premier quand même à le dire. Mais je suis obligé de dire que pour le moment, à l'heure où je parle, on a les moyens qu'on demande et ça c'est important aussi.

Mais, et là je m'adresse aussi à l'exécutif, je pense qu'aujourd'hui, il faut, le travail de l'aménagement et de l'entretien du territoire, avec toutes les agences et offices réunis, je pense à l'Office hydraulique, Gilles n'est pas là, mais nous avons travaillé avec la présidente du 2A, sur des conventionnements, sur l'aide aux communes parce que les pompiers aussi, ça doit être vraiment des services qui doivent être présents pour l'aide aux communes, pour les agriculteurs et pour tout le reste.

Donc, tout ce travail-là, aujourd'hui, le travail des forestiers sapeurs qui est remarquable parce qu'on critique souvent, mais moi je vous invite à aller voir les halles de Lucciana, les halles de Palasca et ailleurs, et vous allez voir quand même qu'il y a des gens qui travaillent.

L'autre jour, je pense que Frédérique les a vues, des personnes tronçonner par 38° et arriver dans des états, je vous prie de croire qu'il faut aussi les féliciter parce que, quand il faut y aller, ils y vont. Et moi je pense que les moyens aujourd'hui, il faut les doubler si on veut avoir des résultats, si on veut être à l'abri. Je pense qu'il faut un vrai entretien du territoire. Je pense qu'il faut aller au-delà des OLD et je pense qu'il faut vraiment s'emparer de ce dossier. C'est un début, mais je pense que là, pour l'année prochaine, il faut déjà qu'on ait un début de résultat et d'aménagement du territoire, ou alors, eh bien, on comptera les hectares, au pire, les maisons brûlées et peut-être d'autres drames.

Aujourd'hui, je vous le dis sans alourdir, sans noircir le tableau, il y a des villages qui sont en grand danger. Santa Riparata, l'autre soir, on s'en est bien sortis, tant mieux, mais ça aurait pu être une catastrophe. Entre les OLD, les interfaces, rien n'existait. Il y aurait eu les OLD, les interfaces, franchement, on aurait été plus sereins. Et des villages comme ça, il y en a des dizaines, dont le mien, il y en a des dizaines et des dizaines.

Moi je suis croyant, je prierai, mais je pense qu'il faut aussi s'activer, il faut aussi prendre ce dossier à bras-le-corps. Ça aura un coût, mais beaucoup moins important, comme disait Monsieur Quastana, que l'après.

Donc, doublons les effectifs, mettons les moyens, entretenons notre territoire parce que pour le coup, ça, on peut le faire. Alors faisons le.

Monsieur Paolini.

M. Julien PAOLINI

Merci, Monsieur le Vice-président.

Madame la Présidente de commission, les élus qui ont participé à cette commission en premier chef, moi ce que je retiens à la fois du rapport et des débats de ce matin, c'est la qualité du travail et toute l'utilité de mobiliser nos forces, j'ai presque envie de dire, sur des questions majeures.

Aujourd'hui, c'est un travail de commission qui a duré plusieurs mois puisque la genèse, je le rappelle, mais Pierre Poli l'a fait avant moi, c'est une motion du groupe « Avanzemu » où, en réponse à cette motion plutôt qu'un examen classique en commission et revenir devant l'Assemblée, comme ça se fait habituellement, le Président du Conseil exécutif en concertation avec la Présidente de l'Assemblée de Corse, propose un travail de fond sur ce sujet complexe, multifactoriel, ça a été évoqué par plusieurs d'entre vous puisque certains sont revenus sur la question agricole, Jean-Baptiste, Jean-Jacques, d'autres sur les difficultés des maires à faire respecter un certain nombre d'obligations réglementaires, Chantal, Annette, la question des évolutions aussi législatives, réglementaires de l'après, du réchauffement climatique, la question de la filière bois et de la gestion des massifs forestiers.

Donc on voit bien qu'on a besoin d'un travail de fond, de se réunir, de rencontrer l'ensemble des acteurs. Ça a été l'objet de ce travail qui a duré plusieurs mois et entre-temps bien sûr, vous nous avez interpellés par des questions orales, les différents groupes, auxquelles on a essayé de répondre, notamment sur les moyens de lutte et les discussions avec l'État. J'ai pu d'ailleurs répondre moi-même en avril dernier à une question du groupe « Avanzemu » sur cette question de la lutte et hier, le Président sur la question de la territorialisation des SIS. Donc, je ne reviens pas sur ces deux éléments-là.

Donc un travail considérable, Madame la Présidente, je voulais le dire, avec un certain nombre d'auditions, les élus, les professionnels du secteur, les SIS, la sécurité civile, l'université de Corse, les intercommunalités également bien sûr, l'ONF, etc.

Donc aujourd'hui, on a un travail important qui nous permet de voir un peu plus clair sur le sujet et au-delà du constat, un certain nombre de propositions qui viennent s'ajouter au travail fait par d'autres instances, notamment au sein de la Chambre des territoires. Je rappelle qu'au sein de la Chambre des territoires, il y a une commission « risque incendie » qui est présidée par le maire de Ghisoni, Don Marc Albertini, une commission également « forêt, bois », présidée par Fabien Arrighi, le maire de Noceta. Vous le savez, la Chambre des territoires a changé de configuration, donc ces commissions, elles vont reprendre probablement sous un autre format et sous d'autres présidences. Ces thématiques-là, elles sont au cœur des travaux également de la Chambre des territoires, auxquels on participe également régulièrement.

Donc différents aspects. Moi je ne vais pas revenir sur tous les aspects qu'il y a derrière cette question de la gestion du risque incendie. Plusieurs éléments reviennent dans vos interventions et nous, Conseil exécutif, il faut qu'on en tire aussi un certain nombre d'enseignements.

La question de la recherche tout d'abord. On a parlé du projet GOLIAT. J'en discuté avec la conseillère exécutive en charge de l'éducation, de la recherche et de l'enseignement supérieur. Le projet GOLIAT, il termine en décembre 2023, donc en fin d'année. Il a permis quand même de poser un certain nombre de problématiques sur la table et aussi un certain nombre de solutions. J'y reviendrai notamment sur l'interface dans le Fiumorbu, c'est 3 millions d'euros, le coût total de ce projet-là, dont 1,8 million d'euros financé par la Collectivité de Corse, bien sûr, ils nous ont écrit récemment pour pouvoir poursuivre leurs investigations. Bien sûr qu'on va étudier très précisément la possibilité de poursuivre l'accompagnement de ce projet-là.

Je le rappelle, le projet GOLIAT, et ça répond aussi à l'interpellation de Hyacinthe, qui vise justement à allier ces questions de risques incendie aux questions d'aménagement du territoire.

Il y a des questions d'urbanisme, vous le savez, il y a des zones qui sont particulièrement à risque, notamment les maisons isolées en discontinuité des tâches urbaines qui sont beaucoup plus confrontées au risque incendie. Et ça touche derrière, les questions de planification qu'on a pu aborder hier, de documents d'urbanisme, ça a été soulevé en commission.

Les questions aussi de déprise ou de reprise agricole. Je crois que c'est Anne-Laure Santucci qui le soulignait. Je prends par exemple l'expérimentation du Fiumorbu puisque nombre d'entre vous ont rappelé à la fois l'histoire de ce travail d'expérimentation dans le Fiumorbu, la mandature précédente, Francis Giudici, le maire de Ghisonaccia, le maire de Lugo-di-Nazza, Fanfan Benedetti, moi-même. Donc l'ensemble des groupes qui avaient porté cette demande de

prendre un intérêt d'urgence par le préfet pour pouvoir réaliser ce type d'expérimentation qui consistait, je le rappelle, à intervenir en proximité de zones à risque qui avaient été cartographiées par l'université de Corse, donc en lien bien sûr avec le projet GOLIAT, le territoire du Fiumorbu, il est vaste, quand même très boisé, donc avec une masse de combustibles très importante. On ne pouvait pas, vous vous imaginez bien, créer des interfaces partout. L'université s'est mobilisée, a identifié les zones les plus à risque, un certain nombre de communes ont été retenues.

Il fallait au préalable, et tous les chercheurs le disent, faire d'abord respecter les obligations légales de débroussaillage avant d'aller au-delà. C'est ce qui a été fait, on a dû, nous, mobiliser, les communes, des moyens publics, puisqu'on n'arrivait pas à intervenir partout parce qu'il y a de l'indivision, tous les problèmes qu'on connaît, les propriétaires étaient difficiles aussi à identifier. C'est ce qu'on a fait. Mais la question, c'est : qu'est-ce qu'on fait derrière ? Un One shot, on peut le faire sur une année, une petite commune peut prendre à la charge des travaux de démaquisage, de défrichement sur une superficie importante, mais elle ne pourra pas le faire systématiquement.

Donc derrière, ça pose la question de l'installation, d'activité, notamment activité agricole et pourquoi pas du maraîchage ? En tout cas ne serait-ce que d'un point de vue paysager, moi, quand je passe dans la zone de ma commune qui fait l'objet de cette interface, ça change aussi radicalement la conception de l'espace et on retrouve des milieux ouverts qu'on n'avait plus vus depuis pas mal d'années. Ça aussi, je crois que c'est à souligner. Il y a aussi un rôle majeur en termes de paysage également.

La question, Véronique, de la forêt, on y travaille, vous le savez, en parallèle au sein de la Chambre des territoires, dans le cadre de la préparation des assises de la forêt et du bois qui seront organisées au mois d'octobre prochain, début octobre. Il y a un certain nombre d'ateliers qui se sont réunis avec différentes thématiques qui ont été abordées. Et là encore, on aura des propositions très opérationnelles sur ces questions-là.

Je donne un exemple et j'y reviens parce que je crois aussi que c'est important, c'est Nadine qui le soulignait, l'intervention de notre Collectivité, de nos agents, que ce soient des sapeurs forestiers ou des sylviculteurs, ou encore d'agents plus spécialisés comme les élagueurs, Hyacinthe le disait également, ils sont mobilisés dans le cadre de la surveillance incendie, de la prévention du risque. Mais ils sont également mobilisés sur des opérations très concrètes. Je vous donne un exemple, Nadine l'évoquait, la tempête Larisa, c'était au mois de mars dernier, elle a ravagé le massif de Rospa-Sorba. C'est 70 hectares de pins qui étaient par terre, donc une masse de combustible très importante dans un

massif forestier, à proximité des villages. En partenariat avec l'ONF, des marchés ont été lancés pour essayer que des exploitants forestiers interviennent sur ces zones-là pour dégager la piste de DFCI.

Pas de réponse. On s'est substitués, on a mobilisé les forces de la Collectivité de Corse, des moyens très importants, des moyens humains, mais également des moyens financiers pour dégager la piste, 2 km, en plein mois de juillet avec des moyens matériels qui ne sont pas forcément des moyens d'exploitant forestier et donc, ils ne sont pas toujours adaptés à ce type de travaux. Mais pour autant, l'ensemble des services ont joué le jeu et aujourd'hui, on est fin juillet, les travaux sont terminés. En 15 jours, ça a été réalisé. Ça n'a pas été forcément toujours très facile et c'est un partenariat avec l'ONF et avec la SEM puisque la SEM pourra venir récupérer ces bois-là pour la chaudière de Corti.

Donc, vous voyez qu'il y a quand même des choses qui se font et qui se font bien : l'expérimentation dans le Fiumorbu, la mobilisation des moyens de la Collectivité de Corse pour réaliser des interfaces et pour répondre aussi à des catastrophes naturelles, chaque fois que c'est possible. Et c'est vrai que face aux éléments, on est parfois dépourvu au vu de l'ampleur des phénomènes.

Donc, ça pose enfin la question plus globale de la révision du PADDUC, ça a été soulevé également dans le cadre de l'aménagement du territoire. On se rendra compte lorsqu'on viendra présenter l'analyse, d'ici la fin de l'année, du PADDUC, que finalement, la question du risque et notamment la question des catastrophes naturelles au sens large, le risque incendie, le risque inondation, a été peu traitée dans le PADDUC de 2015. Ça sera un enjeu majeur du prochain PADDUC, Paul-Jo Caïtucoli le soulignait en commission, ça a été dit dans le rapport. Ce rapport-là, c'est une contribution, en tout cas sur le volet incendie, importante dans le cadre de la future révision du PADDUC et de la nécessité d'avoir une approche multifactorielle.

Je voulais vous remercier. On a aussi mobilisé un nouvel écosystème au sein de la Collectivité de Corse avec la nomination de Monsieur Baldassari. Il y a aussi un nouveau directeur « prévention des risques et forêts » en la personne de Monsieur Guidini. Donc, on s'organise également au niveau des services de la Collectivité de Corse et des agences et offices pour répondre à cette problématique. Il y a la révision du futur plan PPFENI dans les tuyaux également.

Je ne reviens pas sur la territorialisation, le Président a répondu hier.

Je terminerai sur les moyens de lutte. Il y a deux choses. En effet, il y a la prévention et, je lisais encore ce matin dans le « Corse matin » l'interview de Marcel Torraccinta, le maire de Santa Reparata qui disait que 50 % du travail, c'est la prévention, les zones d'appui à la lutte, les interfaces ; 50 % restants, c'est

bien sûr les moyens de lutte et on a fait des efforts considérables, ça a été rappelé par Hyacinthe, sur le matériel, sur les moyens humains en direction des SIS. On arrive au bout d'un système, la Collectivité de Corse n'aura plus les moyens suffisants, donc une discussion à avoir avec l'État. On les interpellera une nouvelle fois sur ces questions-là dans le cadre du processus d'autonomie, pour faire plaisir à Jean-Martin, je crois que c'est la 4^{ème} ou 5^{ème} fois ce matin, ou dans un autre cadre. Mais en tout cas c'est une nécessité, une obligation et bien sûr, on reviendra vers vous si on a des avancées en la matière.

J'aimerais terminer en rendant un hommage et en disant tout le soutien du Conseil exécutif aux pompiers qui se sont mobilisés ces 48 dernières heures, 200 personnes, suite à cette catastrophe naturelle, on va l'appeler comme ça, 200 hectares brûlés en Balagne, qui, au risque de leur vie, se sont mobilisés pour protéger celle des autres. À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc, on prend acte de ce rapport, ce rapport très important...Oui, Nadine.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Juste un mot, est-ce qu'il serait possible de le communiquer, une fois qu'il aura été, je ne sais pas s'il passe par le contrôle de légalité, il n'y a pas eu de vote, mais le transmettre à la Chambre des territoires.

M. Julien PAOLINI

Non seulement le transmettre, mais on pourrait éventuellement l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine commission de la Chambre des territoires ou en commission pour qu'il puisse y avoir un échange notamment sur les propositions.

M. Hyacinthe VANNI

On me disait que c'est un rapport de la Présidente de l'Assemblée qui le transmettra à la Chambre des territoires, qui peut-être sera à l'ordre du jour d'une session de la Chambre de territoire si le Président le souhaite. Je pense que ça sera bien.

À ringrazià vi.

On peut passer au rapport 197. Mme Antonia Luciani, vous avez la parole.

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 197 : Identificazione di i siti corsi pà inscrizione à u Patrimoniu Mundiale di l'UNESCO

Rapport n° 197 : Identification de sites corses pour inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le rapport que j'ai l'honneur de vous soumettre concerne l'identification de sites corses pour l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco.

En vue d'identifier pour la Corse plusieurs sites d'exception et de constituer des dossiers d'inscription sur la liste indicative du patrimoine mondial de l'Unesco, la Collectivité de Corse a missionné le COPAM, codévelopper le patrimoine mondial en Méditerranée. C'est un acronyme que je vais utiliser plusieurs fois pendant la présentation de ce rapport.

Donc le COPAM, c'est une initiative d'intérêt général qui est née lors du sommet des deux rives en 2019 à Marseille et qui entend favoriser la coopération en Méditerranée et le développement durable des territoires par la valorisation de leur patrimoine.

Après analyse préliminaire par le COPAM et son réseau élargi, en concertation bien sûr avec la direction du patrimoine de la Collectivité de Corse, les sites potentiels ont été sélectionnés selon deux thématiques majeures : la première, l'Antiquité avec les sites grecs, romains et étrusques en relation avec la région de Toscane, donc, ça fait aussi le lien avec le rapport qui nous a été présenté hier par la présidente ; le Mégalithisme et la civilisation torrénienne avec les sites du Sud de la Corse et en relation avec la Sardaigne.

Ainsi donc, trois biens ont été identifiés comme ayant de bonnes chances de se voir inscrits sur cette liste indicative. Les bouches de Bunifaziu, les sites de la civilisation torrénienne et le site d'Aleria.

Après l'envoi par le COPAM d'un rapport intermédiaire aux parties prenantes du projet et compte tenu du fait que des procédures ont déjà été lancées pour les Bouches de Bunifaziu et les sites de la civilisation torrénienne, le COPAM en accord avec la Collectivité de Corse, ont conclu au fait que nous allons travailler principalement sur le site d'Aleria.

Un calendrier comprenant les étapes ultérieures du projet a été établi et nous avons organisé un événement pour présenter ce projet en octobre 2022. Cet événement a permis une rencontre entre les experts du COPAM, bien sûr les agents de la Collectivité de Corse, les scientifiques, les chercheurs du site et ça a permis donc d'établir le cadre de la candidature, grâce aux précisions exposées concernant le processus et les déterminants pour postuler sur la liste indicative pour travailler au dossier.

Par la suite des discussions menées en réunion et également sur le terrain, des conclusions préliminaires ont pu être retenues et ont reçu un assentiment général.

Pour rappel, identifié et reconnu dès le milieu du XIX^{ème} siècle, fouillé et étudié depuis les années 50, le site d'Aleria présente un caractère remarquable qui n'est plus à démontrer, la présence d'une considérable réserve archéologique dont l'intérêt exceptionnel est attesté par la richesse issue des collections et des différentes fouilles, d'ailleurs en partie présentées au musée.

L'objectif de la mission consistait donc à évaluer la possibilité d'inscrire le site archéologique d'Aleria sur la liste indicative de la France pour les biens du patrimoine mondial.

La mission s'est déroulée en deux temps avec une présentation de la part des responsables corses du patrimoine culturel de la zone, suivie d'une visite de l'ensemble des vestiges préservés sur l'oppidum d'Aleria, ainsi que ceux éparses dans les environs.

La visite des lieux a permis de confirmer l'intérêt de la candidature d'Aleria sur cette fameuse liste indicative des biens, sous la forme d'un dossier de type « paysages culturels exceptionnels » puisque vous avez différents types de dossiers parce que le rapport ne concerne pas uniquement le site d'Aleria, et c'est ça qui est intéressant, mais ça concerne plus globalement son plan paysager et également qui inclut celui de l'histoire de la zone, la topographie, le tracé du fleuve Tavignano, l'étang de Diana, la mer Tyrrhénienne.

La participation de Pietro Laureano qui est un architecte urbaniste consultant pour l'Unesco, a par ailleurs permis d'aborder la question d'un élargissement du seul site d'Aleria à d'autres colonies étrusques de la côte italienne. Cette hypothèse d'élaboration d'un dossier transnational cohérent et incontestable dans sa spécificité, a amené également le COPAM à recommander une stratégie pour mieux justifier la valeur universelle exceptionnelle. Il est donc possible, ce n'est pas encore tranché à l'heure actuelle, soit que nous proposons l'inscription du bien sur la liste française, soit que nous demandions à nos

homologues toscans de le faire sur la liste italienne, soit de faire une proposition de site transnational.

Une coordination avec les services de l'État est nécessaire et l'engagement de mesures de protection complémentaires s'impose également, extension de classement au titre des monuments historiques, au titre des sites patrimoniaux remarquables (SPR), pour le hameau et son environnement, et enfin éventuellement, au titre de la protection de sites naturels.

Donc, nous continuons également le travail avec les services compétents, en l'occurrence DRAC et DREAL.

Il est également important d'impliquer des organisations au niveau français, mais également au niveau international.

Concernant le cheminement de la candidature, il est important de noter que c'est chaque Etat qui établit sa liste, ce que je vous disais tout à l'heure. Le choix de déposer un dossier, soit sur la liste française, soit sur la liste italienne, sera également à déterminer.

La candidature suit un format précis que l'on trouve dans les orientations, et sans rentrer dans le détail à ce stade, quelques remarques cependant.

Il est demandé de constituer un conseil scientifique, nous le ferons très prochainement si vous approuvez ce rapport, et de s'entourer de toutes les forces utiles pour continuer à mobiliser autour de cette inscription.

Une action d'identification d'analyse des biens similaires déjà inscrits et à comparer devra également être mise en place et également, la mise en gestion du bien devra également être conçue, c'est-à-dire le système et le plan de gestion.

C'est un processus qui peut durer plusieurs années, mais on considère que ce temps passé n'est jamais inutile et que ça renforcera la dynamique aujourd'hui existante sur le site d'Aleria.

C'est un chemin qui est long, mais qui est important pour la Corse et pour nos territoires.

A travers ce rapport, nous vous proposons de valider un certain nombre d'actions pour conduire au lancement de la procédure, à savoir d'abord la présentation du dossier de manière officielle au service de l'État via Monsieur le préfet, la transmission du formulaire pour la soumission d'une liste indicative pour les futures propositions d'inscription transfrontalière et transnationale et la mise

en place d'une concertation avec les instances de la région toscane, représentées par son président.

Comme je vous le disais, l'inscription du paysage culturel étrusque réalisé de manière transfrontalière en reliant les sites d'Aleria à ceux de la Toscane, pourrait s'avérer significative et augmentera le caractère exemplaire de la liste du patrimoine avec un important facteur porteur des principes d'échanges, de relations multiculturelles à l'échelle internationale, méditerranéenne, nous reliant aux fondamentaux de l'histoire de l'humanité.

Ainsi, le choix de déposer une série transnationale avec l'Italie est pour le moment l'option qui nous semble être la plus cohérente. Il sera proposé la mise en place d'un dossier relatif au paysage étrusque en partenariat avec la région toscane. Je précise également qu'il y a quelques mois, avec ma collègue Angèle Bastiani, nous avons participé au salon Tourisma qui est un salon spécialisé dans le tourisme culturel, patrimonial, archéologique qui nous a permis d'établir un certain nombre de contacts et que nous travaillons également en parallèle à la mise en place d'une route étrusque. Cette candidature-là viendrait également nourrir un projet plus global qui a vocation à relier la dimension touristique et la dimension patrimoniale.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Ci hè un avisu di a cummissione di a cultura.

Mme Frédérique DENSARI

Simplement un avis, Monsieur le Président. La commission n'a fait aucune observation et a donné également un avis favorable avec une absence du groupe « Un soffiu novu ».

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Qui veut prendre la parole ? Oui, Ghjuvan'Santu.

M. Ghjuvan'Santu LE MAO

Merci, Monsieur le Vice-président.

Madame la Conseillère exécutive, tout d'abord je souhaite vous remercier pour votre engagement dans la préservation et la valorisation de notre patrimoine, mais également le COPAM pour la qualité de l'étude produite.

Je souhaiterais également souligner l'importance stratégique de ce rapport pour la Corse car notre patrimoine constitue non seulement l'héritage de notre passé, mais il est avant et surtout le témoignage de notre histoire et de notre identité.

Ce rapport a également une valeur éducative et sociale inestimable. Il va contribuer à renforcer la cohésion de notre peuple.

Les sites d'Aleria et du sud de la Corse sont les trésors inestimables qui témoignent de notre histoire mégalithique et notre lien étroit avec les civilisations méditerranéennes et plus particulièrement grecques, romaines et étrusques.

Ces sites ne sont pas seulement importants pour nous, ils le sont aussi pour le monde entier. Ils rappellent et réaffirment notre place dans le récit de l'humanité et mettent en évidence l'importance de la Corse dans l'histoire méditerranéenne.

Concernant le site d'Aleria, l'approche transnationale proposée avec la région toscane est particulièrement intéressante car elle va nous permettre de présenter notre patrimoine et notre histoire commune tout en tissant de nouveaux liens et de nouveaux partenariats avec nos voisins.

L'inscription de ces sites sur le patrimoine mondial de l'Unesco apporterait une reconnaissance internationale de notre histoire et de notre culture, tout en offrant des opportunités économiques majeures.

Ce projet est très ambitieux, il va toucher de nombreux domaines. En plus d'attirer de nombreux visiteurs, ces sites pourront devenir des points essentiels pour le développement de l'éducation, de la recherche et des industries créatives.

Comme l'a souligné le CESEC, cette démarche est une véritable prise de conscience de la valeur de ses biens et espaces culturels. Elle est une occasion unique de dynamiser le territoire du Fiumorbu-Castellu-Oriente dans le cadre d'un tourisme culturel et patrimonial durable.

Je souhaite enfin souligner que l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco n'est pas seulement une reconnaissance de notre propre histoire, elle est aussi et surtout une opportunité pour notre avenir.

Pour conclure, je vous dirai simplement que celui qui ne sait pas d'où il vient, ne peut savoir où il va.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention. Oui, Paul-Jo.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Féliciter Madame la Conseillère pour ce travail et ce dossier, mon collègue et ami Ghjuvan'Santu a bien précisé ce qu'on partage ce sont les sangs mêlés. La Corse, elle a été faite de plusieurs invasions, de plusieurs peuples, de plusieurs communautés qui ont travaillé à ce qu'elle est aujourd'hui et j'espère qu'on va pouvoir continuer demain dans cet état d'esprit.

Simplement pour dire, Madame la Conseillère qu'il y a le premier partenariat qui a été fait avec la route des sens authentiques, la première de Costa Serena, à l'époque, elle l'a été faite avec le Consorzio Promotur qui en fait s'appelait La Strada del Vino - Costa degli Etruschi. Je pense que, y associer les vigneron de Toscane avec la Costa degli Etruschi, c'est un des territoires les plus avancés en termes de tourisme de Toscane et donc, on a des relations établies et en plus, ça permettrait à la Plaine orientale et à la Côte orientale qui qui a évolué beaucoup dans son image, on se rappelle d'où elle vient, de cette image-là, mais là, il y aurait une force très importante et là, vous avez vraiment ce qu'il y a de mieux pour, au-delà de la reconnaissance historique, de faire en sorte que, vous avez aussi le blé, sur Aleria et avec des dynamiques importantes et vous avez bien sûr tous ces échanges qui se sont faits au travers de la Méditerranée.

Donc aujourd'hui, il y a la Rota del vino, c'est un circuit et un réseau de voiliers qui échangent à travers les fameux comptoirs qu'il y avait à l'époque. Et là, je dirais, c'est du bord à bord sans coût carbone et c'est quelque chose de très important.

Je voulais simplement revenir aussi, sans opposer bien entendu, puisque la Corse est une et indivisible et qu'elle a des richesses de partout, parler de Filitosa puisque nous sommes en train de travailler avec l'Office intercommunal du tourisme et la communauté de communes sur une route de la préhistoire, que le regretté Jean-Marc Nicolai avait initiée déjà à l'époque, je parle

de ça, il y a 30 ans. Là, nous voulons la concrétiser. Elle partirait de ce domaine privé qui est une belle histoire pour l'économie corse. À l'époque, c'était Carlu-Antone Cesari qui a créé cet espace de Filitosa et aujourd'hui, les enfants continuent, un des enfants fait une bière à l'intérieur aujourd'hui. Donc vraiment une dynamique. Ils avaient à l'époque fait le premier charter avec Monsieur Rossi de Corsair, la compagnie qui avait été créée, quand je dis 30 ans, il y a beaucoup plus. Et donc, Grosjean avait commencé à faire ses recherches et il avait commencé notamment sur la tour qui est la plus grande de Corse aujourd'hui, le monument torréen de Foci qui est classé monument historique, parce que ces tours-là, apparemment, étaient des tours qui permettaient de conserver l'alimentation. L'idée, c'est de faire un parcours qui permettrait de parler de l'alimentation de la préhistoire jusqu'à nos jours, puisque ce circuit arrive dans des jardins partagés.

La question est de savoir comment vont pouvoir s'agréger les autres sites que la Corse connaît, dans les autres territoires. Je pense que c'est une bonne chose.

Pour conclure, Madame la Conseillère, il y a un projet qui est engagé, les personnes se sont rapprochées de vous, qui est engagé par l'INRAE et d'autres partenaires de Corse pour que le pastoralisme soit patrimoine universel de l'Unesco avec la Sardaigne et la Toscane. Je crois que c'est quelque chose d'important parce qu'il y a des vestiges, et le sentier de Caprunale en est l'exemple vivant. A travers ces reconnaissances-là, ce ne sont pas uniquement des reconnaissances de musées poussiéreux, mais au contraire, ce sont des reconnaissances qui vont nous permettre de nous projeter dans l'avenir. Justement, on en parlait tout à l'heure avec le Président de l'ODARC et le président de notre groupe de travailler sur une relance du pastoralisme à travers la Sardaigne et la Toscane parce que si on perd ce pan-là, c'est l'effet dominos, on perdra la culture, on perdra l'artisanat d'art, on perdra le patrimoine culinaire et ça, il en est hors de question pour nous. Je sais que cette idée est partagée sur l'ensemble des bancs de notre Assemblée.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

La conseillère exécutive, un mot, si vous voulez.

Mme Antonia LUCIANI

Oui, je dire un mot pour remercier les deux conseillers pour leur intervention.

Effectivement, il y a un certain nombre de partenariats qui, soit existent, ou un certain nombre de projets qui méritent d'être développés. Donc, je pense que dans l'élaboration de la candidature, on aura l'occasion d'échanger.

Revenir également sur les propos de Ghjuvan'Santu Le Mao en disant qu'il s'agit aussi de dynamiser un territoire. C'est vrai que récemment, on a organisé un concert pour les mécènes puisque vous savez qu'on avait lancé une opération de mécénat et que ça avait très bien marché et ce qui était intéressant, c'est notamment pour les mécènes locaux, des entreprises, je pense à CORSETYRENE ou à d'autres qui ont témoigné en disant que c'est incroyable. En fait, les salariés n'étaient jamais allés visiter le site d'Aleria.

A travers cette opération de mécénat, ça a permis à des gens qui vivent quotidiennement à Aleria ou aux alentours, de prendre conscience qu'ils vivent à côté d'un site exceptionnel. C'est aussi tout ce travail-là qu'il faut continuer à faire pour que ça rayonne et qu'on ait une dynamique qui soit beaucoup plus globale et qui ne concerne pas uniquement le musée et le site alentour.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci.

Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

À ringrazià vi. Merci, Madame la Conseillère exécutive.

Je vous propose, si Lauda en est d'accord, de passer le rapport 198.

**GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE /
JEUNESSE - ACTIVITÉS SPORTIVES**

Raportu n° 198 : Stallazione di a Cunferenza Ghjuventù è Presentazione di i risultati di u studiu Parità trà donne è omi : a situazione vista da i giovani (11-30 anni) in Corsica (raportu n° 196)

Rapport n° 198 : Installation de la Conférence Jeunesse et présentation des résultats de l'étude Égalité femmes / hommes : état des lieux auprès des 11-30 ans en Corse (rapport n° 196)

Mme Lauda GUIDICELLI- SBRAGGIA

J'en suis d'accord et je vous remercie, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les conseillers, rapidement revenir sur la Genèse qui a conduit à la proposition de ce rapport aujourd'hui.

A la fin de l'été dernier, j'avais pris attache avec le Rectorat de Corse pour prévoir une réunion de travail avec le recteur. Cette réunion s'est tenue le 20 septembre dernier, nous avons pu rencontrer Monsieur Agresti avec mes services.

Il était question lors de cette rencontre de présenter la politique Jeunesse qui est mise en place depuis 2018. Je lui ai parlé très franchement et très clairement de ce qu'il fallait mettre en place, des difficultés que je pouvais rencontrer, mais aussi des solutions qui semblaient être les plus adaptées pour que cette politique Jeunesse puisse être diffusée et partagée le plus largement possible.

Cette solution tenait dans la rédaction d'une convention entre l'éducation nationale et notre institution. Il s'agissait de clarifier les choses, de mettre en place des priorités et surtout de nous donner la possibilité d'intervenir plus facilement au sein des établissements scolaires notamment.

Le recteur avait évidemment répondu favorablement et il nous a proposé de constituer une première trame de convention pour ensuite échanger avec ses services.

Je lui ai également présenté ce jour-là mon souhait d'instaurer une conférence Jeunesse pour être peut-être un peu plus précise. La conférence Jeunesse serait une instance de travail de mise en commun, d'échanges et surtout de construction de politiques publiques menées par chaque acteur mais liées, qu'il y ait une logique entre elles et surtout qu'elles soient pertinentes.

Cette conférence Jeunesse s'inscrit dans la continuité du COPIL du Pattu di a Ghjuventù et est élargie à d'autres acteurs MSA, ARS et CAF. Évidemment, le recteur a de suite donné un avis positif et a surtout répondu favorablement pour y prendre toute sa part.

Cette conférence Jeunesse aurait pour mission spécifique de mutualiser le repérage des besoins du public cible, de coordonner et d'articuler les politiques de jeunesse et d'organiser les modalités de l'action commune entre les différents niveaux de collectivités et l'État, d'offrir un lieu de discussion et de diffusion de l'information des dispositifs dédiés à ce public, de relayer et partager les actions auprès des acteurs du territoire, de permettre la mise en œuvre d'innovation et d'expérimentation et d'assurer un suivi des actions engagées.

Au-delà, l'instance aura vocation à initier les travaux de préfiguration du prochain plan stratégique Jeunesse, le plan actuel se terminant d'ici deux ans, en 2025. L'ambition sera de développer des politiques publiques en cohérence avec les enjeux et les besoins des jeunes.

Notre objectif est donc de nous organiser de sorte que nos politiques publiques se complètent et couvrent complètement le temps de vie de notre jeunesse car nos missions sont évidemment de les accompagner au mieux à chaque étape de leur vie et de leur parcours.

Nous avons travaillé plusieurs mois sur ces deux pistes de travail, à savoir la conférence Jeunesse et la convention avec l'Education nationale.

Je pourrais presque parler de deux chantiers à part entière, car on peut penser que les choses sont simples, mais les allers-retours entre institutions et la maturation des projets nécessitent toujours un temps quasi incompressible.

Vous le verrez, la conférence jeunesse, comme la convention, établit certaines thématiques en priorité. Je l'ai dit lors de la dernière session, notamment lors des questions orales posées par Françoise CAMPANA et Pierre POLI, le harcèlement sera l'un des premiers thèmes à aborder en priorité.

Nous travaillerons également sur les résultats de l'enquête égalité femmes/hommes à laquelle 2 748 jeunes âgés de 11 à 30 ans ont participé. Et d'ailleurs, les résultats vous ont été soumis pour information. En effet, ce travail innovant va permettre d'élaborer une feuille de route commune, afin de proposer des actions pour répondre aux inégalités entre les femmes et les hommes, d'agir de manière efficace sur les comportements et les stéréotypes, et d'ajuster évidemment les actions déjà proposées grâce au recueil de la parole des jeunes.

Par cette enquête, les jeunes nous ont dit à quel point l'égalité femmes/hommes et tous les sujets connexes les touchent et les concernent. Cela renforce notre conviction, la conviction que nous devons agir pour plus d'égalité et pour mettre au centre du jeu toutes ces thématiques : parité, égalité professionnelle, sexisme, violences sexistes et sexuelles.

Au vu de l'importance des sujets abordés, je souhaite une installation assez rapide de la conférence jeunesse, au plus tard d'ici la fin de l'année.

A fina d'annata serà dunque riccha di realizazione.

Travagliemu, avanzemu annant'à a custruzione di u nostru prugettu ch'avemu vulsutu ambiziosu, micca ambiziosu per noi ma per e ghjuvanotte è i ghjuvanotti di Corsica ch'anù solu bisognu chì tutti l'attori cuncernati travaglianu incù intelligenza, senza fà pulitichella, cun un scopu unicu : quellu di migliurà e cundizione di studii, di campà, d'accumpagnà bè sta ghjuventù annant'à u chjassu di a vita.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi, Madama a Cunsigliera esecutiva.

Donc, il y a un rapport de la commission de la culture, Mme DENSARI.

Mme Frédérique DENSARI

Merci Monsieur le Président.

Ce rapport a été présenté par Mme Lauda GUIDICELLI, Conseillère exécutive.

Mme Muriel FAGNI a souhaité savoir si la liste des membres présentée pouvait être évolutive.

Mme Lauda GIUDICELLI a indiqué qu'au fil de l'eau des membres pouvaient s'adjoindre.

Mme Catherine COGNETTI TURCHINI s'est interrogée sur l'inclusion des personnes en situation de handicap dans ce dispositif.

Mme Lauda GIUDICELLI a souligné que cette inclusion était une priorité.

Mme Frédérique DENSARI a s'est interrogée sur la politique publique mis en place par cette instance, à savoir, si elle sera adaptée en fonction des territoires ou généralisée.

Mme Lauda GIUDICELLI a souligné que la politique Jeunesse était déjà dans une volonté de spécificité territoriale. Néanmoins il était essentiel de continuer à décliner la volonté d'une politique spécifiquement adaptée au territoire.

La conférence sera aussi là pour sensibiliser justement aux spécificités des territoires.

Le rôle des élus de l'Assemblée de Corse prendra toute son importance pour justement apporter cette expertise, et les remontées qui pouvaient émerger du terrain.

L'objectif étant d'avoir toujours des politiques adaptées, en tout cas pour ce qui est de la politique Jeunesse menée par la collectivité de Corse, « *comme un peu le fil rouge* »

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Oui, je vous en prie.

Mme Santa DUVAL

Merci, Monsieur le Vice-président.

Madame la Conseillère exécutive, mes chers collègues,

Concernant la conférence jeunesse, notre groupe prend acte de sa création, même si je trouve qu'une quarantaine de membres, c'est assez important et ça risque de ralentir, voire même d'alourdir les discussions. Nous y souscrivons et le voterons en espérant que ce soit un espace de dialogue et d'échanges au profit de la jeunesse insulaire.

Je voudrais surtout dire un mot pour vous faire partager un point de vue sur la partie du rapport relative à l'égalité hommes/femmes, que nous avons également instruit en commission des affaires sociales sur le fondement de l'étude

réalisée par le service jeunesse de la CdC en collaboration avec les différents partenaires institutionnels.

Nous ne sommes pas là dans l'exercice habituel précédant la présentation de chaque budget annuel, mais le lien est évident et la logique similaire. On peut se satisfaire que la parole ait été donnée aux jeunes sur cette thématique, même si des éléments apportés par la jeune génération sont inquiétants. La photographie du ressenti de la jeunesse insulaire est importante pour comprendre la réalité du terrain et surtout ses attentes.

L'occasion de tordre le cou à une vision déterministe et à des a priori. C'est vrai que l'Histoire a laissé peu de place aux femmes insulaires. Pour résumer, « on parle toujours de Sampiero et on en oublie Vannina », ça change et le processus doit se poursuivre !

Gardons en tête que les conditions d'accès à l'égalité ne sont pas les mêmes partout en Corse, il nous faut prendre en compte les réelles difficultés rencontrées par les femmes en milieu rural.

Le RURAL a un effet amplificateur sur les difficultés de retour ou d'accès à l'emploi pour les femmes. Le postulat de départ est le suivant, les violences et discriminations sexistes n'ont ni âge, ni classe sociale et n'appartiennent à aucun territoire. Cependant le milieu de vie permet d'offrir ou pas des opportunités de formation, de travail ou encore de mode de garde.

Sur ces points, le monde rural propose moins de services que le monde urbain limitant ainsi de nombreuses activités pour les femmes. Ça, c'est une réalité qu'il faut intégrer.

Ce constat et cette enquête doivent être un point de départ et constituer un diagnostic suivi d'effets.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Paul-Jo !

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Oui, Madame la Conseillère, merci pour ce rapport et pour ce travail, qui est dans la continuité en fait de ce que vous faites depuis deux mandatures et qui a donné une bouffée d'oxygène, avec notamment les ambassadeurs du sport et autres que vous avez instaurés, et vous avez donné ces bouffées d'oxygène, je crois que c'est très important.

Une des propositions, on l'avait faite en 2008 avec « a Federazione di u Riacquistu » à Petreto, on avait fait un forum de l'emploi qui permettait aux jeunes de venir pendant une journée, rédiger leur lettre de motivation, faire leur CV, les envoyer, parce qu'il y a souvent de l'isolement, même dans les territoires urbains, mais dans les territoires ruraux encore plus. Et le fait de s'intéresser, la timidité aussi de certains en disant « à chî serve ch'andessi ? », et puis surtout aussi inviter l'ensemble des entreprises qu'il y a dans ce tissu-là de façon à leur montrer qu'il n'y a pas que l'emploi public, mais qu'il y a aussi d'autres voies, d'autres possibilités. Et celui-là est à rapprocher bien sûr des politiques que nous menons sur l'alimentation, sur la santé, la prévention. Et la conseillère en charge de ces dossiers le sait, on en a souvent discuté, il nous manque, dans le rural bien entendu, par rapport aux addictions, les renforcements d'équipes avec des camions mobiles, avec des lieux discrets où on pourrait rencontrer les jeunes et les moins jeunes pour pouvoir vraiment réparer ces blessures.

Et je ferai le lien avec les dossiers qu'on a évoqués tout à l'heure qui sont, au travers de la réinsertion, la possibilité de travailler dans des jardins, de travailler dans la forêt, parce qu'il y a un travail énorme à faire sur le bois, et là, je crois qu'on a une belle histoire à écrire. Et Madame la Conseillère, en fait, vous êtes la vitrine vraiment ad hoc de ces politiques-là, il n'y a qu'à voir comment vous rentrez en contact avec les jeunes, comme hier, comme j'ai pu le constater en deux secondes, vous avez donné les informations, aiguillé, sans que vous ayez connaissance de cette personne.

Merci à vous.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Oui, François !

M. François SORBA

Merci, Monsieur le Président.

Merci, Madame la Conseillère pour la qualité de cette enquête, à la fois méticuleuse et ambitieuse qui, en plus de dégager des axes d'action, des pistes pour instaurer une collaboration interinstitutionnelle plus efficace, elle démontre une fois de plus l'engagement de la Collectivité et de ses partenaires. Je pense au Rectorat, à l'université, au réseau des missions locales, les CFA, les établissements scolaires en faveur de l'égalité des sexes.

Mais cette enquête ne se contente pas de présenter une photographie de la mentalité de notre jeunesse à un instant T, elle nous offre un plan d'action détaillé afin d'aborder des problèmes cruciaux. Je n'y reviens pas, vous les avez évoqués tout à l'heure.

Mais en lisant ce rapport, il est impossible de ne pas penser au contexte international. Le combat pour l'égalité des sexes est loin d'être gagné et les progrès réalisés en Occident ne sont ni universels, ni indéfiniment acquis, et nous le voyons parfois avec effroi dans certains pays où le droit des femmes et de la condition humaine est bafoué.

Mais en Corse aussi, on peut parfois entendre des voix idéalisant le passé, louant le patriarcat comme indissociable de ce que nous sommes et estimant même qu'il est le garant de la survie de notre identité. Et ces mêmes voix dessinent volontiers le féminisme comme une force déstabilisatrice dont les conséquences seraient nécessairement désastreuses.

Alors moi, je crois qu'il est très important de sortir de ce fantasme pour rappeler que la famille traditionnelle corse, si elle avait sans doute des avantages, n'était certainement pas sans défaut. Le patriarcat, avec sa répartition stricte des rôles, a souvent empêché les femmes de choisir librement leur voie et de réaliser pleinement leur potentiel.

L'histoire aussi nous le rappelle. Pendant la Grande Guerre, les hommes étaient envoyés au front et la société, à ce moment-là, a été dirigée par des femmes.

Je pense aussi à celles qui, durant la Seconde Guerre mondiale, se sont levées contre la barbarie. Je pense à Danielle CASANOVA, Genèviève de GAULLE-ANTHONIOZ, Noëlle VINCENSINI et tant d'autres. Et de retour des camps, les dernières citées n'ont eu de cesse de dénoncer les injustices et de nous rappeler que le combat contre les inégalités et l'exclusion devait être encore mené.

Et aujourd'hui, et votre rapport nous le révèle, une majorité de jeunes Corses comprennent l'importance de l'égalité, notamment en matière même d'emploi. Et c'est parce que le peuple corse est vivant que sa jeunesse veut, et sans renier son passé, ses valeurs ou son identité, continuer à avancer et à évoluer.

Et cette enquête démontre que les jeunes corses sont convaincus que le combat pour l'égalité hommes/femmes, loin de saper ce que nous sommes, offre une chance de rendre notre société plus équitable, plus protectrice, notamment aussi envers toutes les jeunes filles qui ont déclaré au cours de cette enquête avoir vécu des expériences de discrimination et, encore plus graves, de violence.

Allora, aghju da compia avà : à tutte, à ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas, donc Madame la Conseillère exécutive.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Merci aux intervenants pour leur prise de parole.

Peut-être pour commencer, par l'intervention de Santa Duval. 40 membres, c'est l'Assemblée plénière, c'est-à-dire que c'est elle qui va récupérer les travaux faits en commission ; évidemment, en commission, les membres seront moins nombreux et on agira en fonction des thématiques et on invitera les experts de la question. L'Assemblée plénière, c'est vraiment l'instance où on va partager l'information, décider et acter en fait.

Pour ce qui est du but de l'enquête, moi, je vous rejoins et je suis contente qu'on partage le même point de vue. Et cette enquête qui, c'est vrai, je ne l'ai pas précisé dans la présentation puisque c'était un rapport d'information, mais j'avais eu l'occasion de le présenter en commission des enjeux culturels et sociétaux, c'est la première fois qu'il y a une enquête d'une telle envergure qui est portée par la Collectivité de Corse ; une enquête qui se veut quantitative et qualitative, et évidemment, le but c'est qu'elle soit suivie d'effets et que ça puisse nous permettre justement, dans le cadre notamment de la conférence jeunesse, d'aborder les réponses, les résultats qui ont été donnés par les jeunes et d'y apporter des pistes de réflexion parce que, comme l'a soulevé François SORBA, il y a des résultats très inquiétants qui sont remontés et je pense qu'on ne peut pas rester sans agir, et justement être au plus près de ces jeunes qui ont pu verbaliser des violences, mais même aussi des interrogations puisqu'on voit qu'il y a 50 %

des jeunes qui ne savent pas quoi faire s'ils sont témoins de violences, de comportements violents.

Après, pour rebondir sur notamment l'intervention de Paul-Jo et le rural, en fait cette conférence aussi, c'est le but d'avoir une politique toujours territorialisée, toujours au plus près des besoins des acteurs de jeunesse, mais également des jeunes. Evidemment, on fait nos expérimentations, et vous le savez, avec les territoires. Il y a aussi tout le pan action sociale porté par Bianca Fazi, et on continue notre partenariat avec l'association Insite, qui justement a travaillé sur des missions de volontariat, vous en avez fait l'expérience à Arghjusta. Et je pense que vraiment l'objectif aussi, c'est de développer et poursuivre surtout l'engagement ou la volonté des jeunes à s'engager.

Aujourd'hui, je pense qu'on est sur une politique assez globale, avec des fils conducteurs où en fait tout se rejoint, rien n'est déconnecté. Et évidemment, pour l'égalité femmes/hommes, l'équité évidemment toujours plus et c'est très bien, mais évidemment, et vous l'avez dit, vous l'avez rappelé dans votre propos, Monsieur le conseiller, travailler en faveur de l'équité, ce n'est pas renier, ce n'est pas nier ce que nous sommes ou ce qu'on nous avons été, c'est essentiellement travailler à une meilleure version de ce que nous sommes.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Il y a un amendement, suite à un oubli, sur ce rapport :

« **ARTICLE 2** (relatif à la composition de la conférence) : au paragraphe intitulé « Membres », **AJOUTER** :

- le Président du Conseil exécutif de Corse,
- la Présidente de l'Assemblée de Corse.

INSERER un nouvel ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer le projet de convention joint en annexes de la présente délibération.

L'ex-ARTICLE 4 devient ARTICLE 5. »

D'accord, donc il me faut des désignations pour chaque groupe :

Fà Populu in seme : Don Joseph LUCCIONI
Un Soffiu novu : Christelle COMBETTE
Avanzemu : Julia TIBERI
Core in fronte : Paul-Félix BENEDETTI

Donc, je vais mettre l'amendement aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

L'amendement est adopté.

Donc je vais mettre le rapport amendé aux voix, avec les désignations.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Donc le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Je vous propose qu'on suspende, qu'on aille manger et qu'on revienne à
15h00.

(Brouhaha).

Alors, si vous ne voulez pas, ça va être compliqué, on en a encore pour
deux ou trois heures, donc ça m'étonnerait qu'on puisse tenir... Enfin, moi ça ne
me dérange pas, mais je pense qu'il vaut mieux... On ne sait pas combien ça va
durer...

Je me tourne vers l'Exécutif ?

Donc reprise à 14h30.

(Brouhaha)

Est-ce qu'on est d'accord ou est-ce qu'on passe le rapport ? On passe le
rapport sur la langue et on suspend après ?

(Brouhaha)

M. Jean-Christophe ANGELINI

Président, on ne peut pas suspendre et revenir après comme prévu, à
14h30 ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Je n'y vois aucun inconvénient pour suspendre, au contraire.

Simplement, je sais qu'il y a un certain nombre de personnes dans le public qui sont intéressées par le dossier sur la langue, je ne voulais pas les faire revenir. Mais c'est sûr que pour l'attention, il est préférable peut-être de le faire en début d'après-midi.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Et on invite nos amis à revenir à 14h30.

(Brouhaha)

M. le Président Gilles SIMEONI

Qu'est-ce qu'on fait ? On suspend et on reprend à 14h30 ?

M. Hyacinthe VANNI

Nous commençons à 14h30 précises ! Ceux qui sont là, sont là.

La séance est suspendue à 13h15 et reprise à 15h06.

M. Hyacinthe VANNI

Si tout le monde veut bien regagner sa place pour qu'on puisse commencer, merci.

On peut commencer, M. le Président, si vous en êtes d'accord.

Tous les groupes sont représentés, donc vous pouvez, à mon sens, commencer la présentation.

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

**Raportu n° 201 : Scelta di i candidati di a Chjama à prughjetti
« Casa di a lingua 2023 »**

**Rapport n° 201 : Choix des candidats retenus pour l'appel à projets
« Casa di a Lingua 2023 »**

M. le Président Gilles SIMEONI

Cari culleggi,

Presentu avà u raportu nant'à a scelta di i candidati di a chjama à prugetti « Casa di a lingua 2023 », è diceraghju chì stu raportu serà dinò l'uccasione di una riflessione allargata annant'à i nostri dispositivi d'ufferte immersiva, aldilà di a chjama à prugetti « Casa di a lingua », postu chì avemu avutu, dopu à esse statu sensibilisati da unipochi d'attori, tengu à salutà li, certi sò presenti oghje, simu stati sensibilizati à u risultatu d'issa chjama à prugetti. Avemu avutu sta mane in cummissione à tempu di a cultura è di e finanze, un dialugu custruttivu nant'à a vulintà, mi si pare scumpartuta, à tempu di firmà ind'è a logica d'issa chjama à prugetti, mà dinù d'allargà e pussibilità di rinforzu di l'offerte immersiva glubale.

Vi ramentu chì l'immersione hè un puntellu maiò di a nostra pulitica di a lingua è di a nostra pulitica linguistica.

Forse vultà una stundarella in daretu, è ramintà chì in 2014, ind'è u pianu di u nostru cullegu è amicu Pierre GHIONGA, era fattu riferenza à u cuncepitu di e case di a lingua. Si trattava tandu, mi si pare, ma mi dicerete à casu, di ritene unepochi di lochi per permette à tutti l'associ investiti ind'è a sparghjera di a lingua di pudè avè un locu d'accolta, per valurizà u so travagliu. Quessa era in 2014. Eppò in 2016, ci hè statu un'iniziativa in Bastia, quella di l'associu Praticalingua, ch'hà cuncepitu per a prima volta a necessità di creà un locu, un locu dedicatu à l'immersione in lingua corsa, un locu apertu, apertu nant'à a sucetà è nant'à u mondu, un locu induve si pudaria à tempu amparà u corsu è ghjuvà si di u corsu per amparà d'altre materie, per esempiu u ballu, l'infurmativa, e lingue stragnere, u patrimoniu, ecc, ecc.

È dunque, in u 2016, ci hè statu iss'iniziativa sustinuta à l'epica à tempu da a Cumuna di Bastia è da a Cullettività di Corsica. Hè statu una riescita tamanta, è omu si hè avvistu chì prima, ci era veramente un publicu per issu generu d'operazione, chì vinianu custi ghjenti corsi o ghjenti ghjunti in Corsica chì

vulianu amparà u corsu, è ch'ellu permettia dinù, s'ambiu generale, di francà si di unepoche d'intrappule o d'inciampi, per esempiu u fattu di vargugnà si quand'ellu si parla corsu o quand'omu ùn parla micca bè corsu, d'esse ind'è un mezu glubale d'immersione favurizendu l'usu è a pratica di a lingua.

Dunque, à partesi di a sperienza Praticalingua in 2018-2019, avemu ripliatu à contu nostru, à u livellu di a Cullettività di Corsica, a pruposta di case di a lingua ; una pruposta chì s'era nutrita è ispirata da a sperienza messa in ballu in Bastia da l'associu Praticalingua.

Et donc, nous avons eu une première génération de projets dits « case di a lingua », avec la volonté dans le cadre de ces appels à projets bien sûr de faire confiance aux acteurs, de leur demander de s'inscrire dans le cadre ainsi rappelé dans le cadre de mon propos liminaire, et en espérant aussi que les initiatives sur le terrain permettraient de dégager une offre en quantité, en qualité, en implantation géographique équilibrée au niveau du territoire et dans le cadre aussi de la Corse.

Alors, après ces premières années d'expérimentation, on arrive à la nouvelle génération 2023, avec ce nouvel appel à candidatures, et il est rappelé, dans le rapport de présentation, sur quels critères et de quelle manière les candidatures ont été analysées et retenues, avec notamment la réponse aux attentes exprimées dans le règlement et le cahier des charges, ainsi que les annexes, la permanence de l'action avec une présence quotidienne tout au long de l'année scolaire dans un lieu spécifiquement dédié à la langue corse et identifiable par le grand public de par son ouverture quotidienne, sa capacité d'accueil, d'animation, la variété de l'offre, les compétences et qualifications, la mise en valeur et la diffusion des ressources créées, etc., etc.

Sur la base de cette analyse des candidatures et de leur conformité au cahier des charges et, au-delà du cahier des charges, à l'esprit général que je viens d'évoquer, a conduit à retenir 7 projets et à en écarter 5 autres.

Les 7 projets qui ont été retenus sont, pour 6 d'entre eux, des projets dits Praticalingua à Bastia, à Moriani, à Corti, à l'Île Rousse, à Siscu et à Portivechju. Un projet également dans le Fiumorbu dit « Soffiu di lingua ».

Et à ne pas retenir à ce stade 5 autres candidatures, 3 portées par AFLOKKAT, sous une forme juridique ou sous une autre ; AFLOKKAT qui, dans le cadre des premières générations de conventions, avait été retenu dans le cadre des appels à projets « Casa di a lingua ». Donc, AFLOKKAT pour 3 d'entre elles. L'ADECEC de Cervione, une association historique en faveur de la langue corse. Et enfin l'offre du GRETA/CFA 2A.

Je vais revenir un instant sur les 7 qui ont été retenus, mais je vais revenir un peu plus longuement sur les 5 qui n'ont pas été retenus parce que c'est bien un des éléments de la problématique qui nous a mobilisés et à laquelle nous entendons répondre de façon satisfaisante.

Alors en ce qui concerne les 7 qui ont été retenus, il y a effectivement 6 projets dits Praticalingua. Alors, ce n'est pas un entre-soi en faveur de Praticalingua, ou la volonté de favoriser l'initiative Praticalingua. Le fait qu'un concept Praticalingua soit retenu est en fait le reflet du cheminement qui nous a conduits, à partir de l'expérience Praticalingua, à vouloir mettre en place des case di a lingua. Donc au départ, il y a une expérience associative portée par une association à Bastia, Praticalingua, cette association, elle réussit son projet, celui que je vous ai expliqué, c'est-à-dire une philosophie, un lieu, une ouverture, le fait de se servir de la langue corse à la fois comme objet d'étude et comme vecteur d'apprentissage, et de créer une véritable convivialité, sociabilité autour de ce lieu, en plaçant la langue corse en situation d'immersion et de ciment de l'ensemble de l'opération.

C'est à partir de là que nous conceptualisons le concept de « Casa di a lingua » et donc, il faut revenir un instant sur le fait que l'association Praticalingua dépose son concept à elle, Praticalingua, c'est-à-dire sa façon de faire, ses propres exigences, notamment auprès de l'INPI, l'Institut national de la propriété industrielle. Et donc je tiens à dire que les différents Praticalingua qui sont retenus, puisqu'il a Bastia au début, il y a aujourd'hui l'Ile Rousse, il y a Siscu, il y a Moriani et il y a aujourd'hui Portivechju, ce n'est pas la même association, ce ne sont pas les mêmes personnes. Ce sont des acteurs différents issus des différentes localités ou des différentes régions, qui sont en général des militants de la langue, qui veulent se regrouper en association, qui se sont rapprochés de Praticalingua Bastia, qui a déposé le concept, et qui ont été en quelque sorte labellisés par Praticalingua pour pouvoir utiliser le nom. Et ensuite ces candidatures-là, se positionnent dans le cadre de notre appel à projets à nous sur e case di a lingua. Alors c'est vrai qu'elles ont été retenues, mais je dirais qu'elles ont été retenues, non pas parce qu'il y a une volonté d'aller vers Praticalingua ou une association estampillée Praticalingua plutôt que telle ou telle autre association, mais tout simplement parce que par nature, l'essence de ces projets-là correspond très largement au cahier des charges que nous avons construit, nous, par rapport à notre vision di a « Casa di a lingua ».

Ceci étant précisé, il y a bien sûr la place dans notre appel à projets « Casa di a lingua » pour d'autres façons d'organiser l'offre immersive à partir des critères que nous avons souhaité mettre en valeur, et c'est par exemple l'exemple de « Soffiu di lingua ». Donc ceci explique les 6+1=7 qui ont été retenus.

Sur les 5 qui n'ont pas été retenus :

Premièrement, l'ADECEC. L'ADECEC, qui est un acteur historique, je l'ai dit, dont nul ne peut contester ni la compétence, l'engagement, la pérennité, le sérieux, le caractère souvent précurseur. Donc, l'ADECEC se positionne dans le cadre de cet appel à projets « Casa di a lingua » et puis dans le cadre des discussions itératives avec les services de la Collectivité de Corse, se rend compte que l'essentiel de ses besoins du moment ne correspond pas au cahier des charges, c'est-à-dire qu'ils ont envie de faire un projet « Casa di a lingua », mais il y a d'abord d'autres priorités : consolider un certain nombre de cours, soutenir la radio, etc. Et donc, on les oriente vers un dispositif qui est un dispositif général dans le cadre du règlement des aides, et pas l'appel à projets, tout en leur proposant un accompagnement, notamment technique et administratif, pour le cas où ils souhaiteraient, à court ou à moyen termes, s'intégrer dans la logique de l'appel à projets « Casa di a lingua ». Ça, c'est le premier exemple.

Le deuxième exemple : AFLOKKAT, sous une forme juridique ou sous une autre, puisqu'il y a à la fois AFLOKKAT en tant que structure de droit privé, de droit commercial, mais également une structure dédiée associative, Aiò, qui portait deux des projets soumis, Aiò Liamone, un des projets proposés par AFLOKKAT.

Alors, je le dis aussi, ils sont présents, on a eu l'occasion d'en parler. Personne ne remet en cause ni la qualité du travail d'AFLOKKAT, qui avait été retenu, je le redis, dans le cadre des trois appels à projets précédents, sur la période précédente de trois ans. Simplement, il y a l'appréciation qui a été faite, notamment par rapport au cahier des charges et par rapport à l'esprit que je viens d'énoncer, un des critères à mon avis décisif sur le fait que AFLOKKAT ne correspondait pas au cahier des charges et à l'esprit « Casa di a lingua », tel qu'il est mis en œuvre actuellement dans le cadre de cet appel à projets, c'est que la structure ne possède pas un lieu dédié à l'activité en immersion. C'est-à-dire elle ne présente pas un lieu physiquement identifié comme una « casa di a lingua ».

A partir de là, il y a une discussion, d'ailleurs qui a été portée par les responsables d'AFLOKKAT, qui disent « mais nous, on a une offre d'immersion en langue corse, on a une proposition qui est également une offre itinérante, par exemple dans des régions où le fait d'implanter une structure unique ne permettrait pas de couvrir l'ensemble des villages et donc des publics concernés », donc on pense que cette condition d'un lieu unique central dédié à la langue corse, a « Casa di a lingua », n'est pas une condition déterminante, ni essentielle. Alors là, on a, je le dis, un désaccord.

Indépendamment du débat juridique, est-ce que c'est suffisamment précisé dans le cahier des charges ? Il y a le cahier des charges, il y a les annexes, il y a aussi l'état d'esprit de la personne publique. Moi, je le dis aussi en leur présence, même si ce n'est pas un modèle unique, je considère que l'appel à projets, « Casa di a lingua », à bon droit, fait figurer la nécessité d'avoir un lieu identifié comme una « Casa di a lingua » qui est un lieu d'échanges, de convivialité, ouvert, animé et dédié de façon spécifique à cette vision de la langue corse en immersion, avec à la fois des cours de corse et des cours en langue corse, sur un panel d'activités qui sont définis dans le cahier des charges. Je pense pour ma part, et c'est le sens du choix proposé par le rapport que cet élément est un élément déterminant. Il y en a d'autres : le fait, par exemple, pour ouvrir toute la semaine ce lieu dédié, il faut un personnel administratif dédié à cette animation et à cette gestion. C'est précisé dans le cahier des charges. L'offre d'AFLOKKAT, à partir du moment où elle se déploie sur 3 sites différents, prévoyait un personnel administratif, mais qui serait mobilisé sur les 3 sites, ce qui n'est pas exactement le sens du cahier des charges.

Au-delà de ça, un dernier mot sur le Greta : le Greta, même chose, le Greta est un outil public qui donne des cours immersifs en langue corse, en quoi sa candidature ne correspondait pas au cahier des charges ? Elle ne correspond pas au cahier des charges parce que le Greta se propose de faire des cours dans des salles de classe et dans le cadre d'activités générales dans lesquelles l'offre d'enseignement de langue corse immersive est une activité de formation parmi d'autres. Donc, ce n'est pas, à notre avis, l'esprit, ni la lettre de l'appel à projets « Casa di a lingua ».

Pour autant, quand bien même continuerai-je à défendre devant vous le choix qui a été effectué en application des critères que je viens d'évoquer. La situation actuelle est-elle satisfaisante ? C'est-à-dire, en gros, peut-on être satisfait, quand bien même considérerait-on que l'application du cahier des charges doit conduire à retenir les 7 candidatures que j'ai évoquées et à écarter les 5 autres, peut-on être satisfait de cette situation ? À l'évidence, non, et pour plusieurs raisons, nous les avons écrites, elles feront l'objet d'un amendement commun porté à la fois par le Conseil exécutif et par les différents groupes de l'Assemblée de Corse. Plusieurs raisons font qu'on ne peut pas être satisfaits de cette situation en l'état, mais c'était déjà marqué dans le rapport puisque je vous rappelle qu'avant même l'amendement, le rapport prévoyait des mesures spécifiques d'accompagnement pour les candidats non retenus, indépendamment de l'appel à projets « Casa di a lingua » et la possibilité aussi d'avoir des financements autres et également d'être accompagnés pour basculer sur la logique « Casa di a lingua » si tel était leur souhait.

Mais indépendamment de cela, plusieurs remarques.

Premièrement, on veut aujourd'hui renforcer l'offre d'enseignement en langue corse, on en a besoin partout, donc il serait paradoxal de se priver de compétences et de compétences qui sont reconnues, qu'il s'agisse de celles d'AFLOKKAT ou qu'il s'agisse de celles du Greta.

Deuxièmement, notre appel à projets aujourd'hui, on a sollicité les acteurs, le résultat qui en ressort fait apparaître un grand déséquilibre territorial. Il y a, si on s'en tient uniquement à l'appel à projets, des offres, je l'ai dit à Bastia, à Moriani, à Corti, à l'Isula, à Siscu, à Portivechju, dans le Fiumorbu, mais il n'y en a pas dans tout le reste de la Corse, et notamment des bassins de vie très importants. Et comme je le disais ce matin, je vais le redire, il faut quand même s'interroger : comment ça se fait, par exemple, qu'une ville comme Ajaccio ou une région comme le Grand Ajaccio ne permet pas, y compris à côté d'autres initiatives, de faire émerger un projet tel que complètement celui que je viens d'exprimer.

Donc, indépendamment de cette réflexion, il est certain qu'on ne peut pas se contenter d'une situation qui, mécaniquement, conduit à priver d'offres immersives la moitié ou presque du territoire de la Corse.

Troisièmement, l'application des critères telle qu'elle est proposée dans le rapport conduit également à ne pas retenir des candidats qui ont fait la preuve de leurs compétences, avec également des enjeux qui sont des enjeux sociaux puisqu'il y a déjà des équipes qui sont mobilisées, qui ont été soit recrutées, soit pressenties, soit qui ont déjà exercé. Donc, il fallait essayer de trouver, bien sûr, une position et une proposition qui soient conformes à la lettre et à l'esprit de la démarche « Casa di a lingua », mais qui nous permettent de ne laisser personne, et notamment pas à celles et ceux qui ont construit une offre de l'enseignement immersif du Corse cohérente porteuse d'une plus-value de leur permettre de ne pas rester en dehors du jeu, notamment dès les semaines à venir, et puis en même temps de réfléchir au renforcement, à l'enrichissement et à l'élargissement de notre offre.

Donc, c'est en cela qu'il est proposé un amendement conjoint, je l'ai dit. Un amendement qui réaffirme notre attachement à l'enseignement immersif et qui rappelle que ce dispositif est un dispositif central. Donc, un amendement qui réaffirme la nécessité de renforcer l'offre immersive en langue corse dans toutes ses dimensions et sur tout le territoire.

Dans le projet communiqué, il y a l'ajout de « Un soffiu novu » qui a été oublié, je vais le mettre.

« **AJOUTER** à la suite de l'article 3, cinq nouveaux articles ainsi rédigés :

« **ARTICLE 4 : REAFFIRME** la nécessité de renforcer l'offre immersive en langue corse dans toutes ses dimensions et sur tout le territoire.

ARTICLE 5 : RAPPELLE que le dispositif actuel « Case di a lingua », pilier majeur de l'offre globale immersive, dont la philosophie originelle est de proposer un modèle innovant de lieux de sociabilité immersifs, a vocation à être complété par d'autres types de projets pour couvrir l'ensemble de l'offre d'immersion en langue corse.

ARTICLE 6 : CONSTATE que les critères et résultats de l'appel à projets laissent des régions entières de Corse sans offre immersive et conduisent à ne pas retenir des opérateurs ayant fait la preuve de leurs compétences et proposant des projets portant une véritable plus-value eu égard aux objectifs globaux de la politique immersive de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 7 : DEMANDE qu'une évaluation annuelle soit effectuée par la direction de la langue corse auprès des attributaires dudit appel à projets, en termes de progression dans l'apprentissage de la langue, et que cette évaluation soit communiquée à l'Assemblée de Corse.

C'est l'amendement initialement porté par le groupe « Un Soffiu novu ».

Et enfin, pour phaser toutes ces propositions dans le temps :

ARTICLE 8 : DEMANDE, en conséquence, au Conseil exécutif de Corse :

- de proposer, dès le mois de septembre 2023, des dispositifs de soutien garantissant le renforcement de l'offre immersive, complémentaires au dispositif « Case di a lingua » et l'accompagnement des acteurs et structures souhaitant intégrer ce dispositif ;

- de présenter, en fin d'année 2023, un rapport d'évaluation et d'ajustement, intégrant plus particulièrement les moyens proposés à l'ensemble des organismes compétents, au travers par exemple de nouveaux appels à projet sur des champs complémentaires et permettant, dans l'intervalle, de garantir les activités immersives sur l'ensemble du territoire ;

- d'organiser, dans la perspective d'une politique ambitieuse et affirmée au service de l'offre immersive en langue corse, une réflexion approfondie sur le modèle de « Casa di a lingua », notamment sur les sujets d'itinérance, de maillage territorial, de format et de complémentarité avec les autres lieux ou opérateurs dédiés, avec un terme -et un rapport d'étape- définis par l'Assemblée de Corse en juin 2024.

La numérotation de l'article suivant est modifiée en conséquence.

Autrement dit, et je termine, une temporalité en 4 temps.

Aujourd'hui, la validation des candidatures retenues par l'appel à projets.

Dès aujourd'hui, une discussion avec les acteurs non retenus pour leur proposer, dès le mois de septembre 2023, des dispositifs de soutien, notamment issus du règlement des aides, éventuellement complété, permettant le renforcement de l'offre immersive complémentaire au dispositif « Casa di a lingua ».

Troisième temps, d'ici la fin de l'année 2023, un travail commun entre le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse pour réfléchir à de nouveaux appels à projets sur des champs complémentaires à celui mis en œuvre dans le cadre de l'appel à projets actuel.

Et enfin, un quatrième temps pour l'exercice prochain, c'est-à-dire à compter de 2024, réfléchir, faut-il maintenir en l'état le modèle actuel de « Casa di a lingua » ? Faut-il le faire évoluer ? Faut-il intégrer d'autres dimensions dans un appel à projets différents, type « Casa di a lingua » itinérante, par exemple ? Faut-il au contraire sortir de la logique d'appel à projets pour intégrer tous les dispositifs de soutien dans le règlement des aides générales ? C'est le travail de fond que nous ferons ensemble entre le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse.

Mi si pare chì, incù issa riposta glubale, ci mettimu in situazione à tempu è in cundizione à tempu di sustene u mudelu di « Casa di a lingua », tale chè l'avemu vulsutu custituisce è custruisce dipoi qualchì annu, è à tempu d'allargà u mudelu pè permette à tutti quelli ch'anu l'idee, e cumpetenze è u prugettu chì vene à arricchisce à nostra dimarchja à prò di l'immersione in lingua corsu, di pudè participà à st'opara cumuna, è di pudè la fà in cundizione assirinate, subitu subitu à partesi da u mese di sittembre.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc les commissions se sont réunies ce matin en intercommission, donc en tout le monde a échangé.

Je propose maintenant qu'on prenne encore les tours de parole, si chaque groupe veut s'exprimer. Jean-Martin !

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Monsieur le Président.

Rapidement. La présentation du Président de l'exécutif a été, me semble-t-il, un peu plus laborieuse et nous avons connu des moments plus fluides, tant il est vrai, me semble-t-il, que ce rapport a évolué heureusement dans la matinée, car il était parti sur des bases assez fragiles qui tiennent à plusieurs considérations.

Évacuons tout de suite une évidence, mais enfin des évidences méritent toujours d'être redites et parfois martelées, tant il est vrai qu'il vaut mieux se redire que se dédire.

Ce qui en cause ici, ce n'est évidemment pas l'attachement que les uns et les autres peuvent porter à la langue et la conviction unanimement partagée que la pratique immersive est un des piliers de la sauvegarde d'une langue, et particulièrement de la nôtre. Évacuons ce sujet.

La question, elle est celle de l'opérateur, des opérateurs choisis, comment on les a choisis ? Et je le dis tout de suite, ce débat finalement aurait peut-être dû avoir lieu au moment où nous avons débattu du cahier des charges et du règlement qui s'y attachait.

La première fragilité tient à la construction historique du modèle, vous l'avez rappelé à bon droit, Monsieur le Président, à une nuance près. Vous dites « émerge en 2016 le concept Praticalingua », non, vous faites émerger le concept Praticalingua ! Et c'est à votre honneur. Ce n'est pas une faute, ce n'est pas un péché, mais vous faites émerger, à coup de subventions, à coup de constructions, à coup d'aides publiques, le concept Praticalingua. Et en cela, vous n'êtes pas fautif.

Le problème, c'est que c'est ce même modèle que vous faites émerger... En gros, vous dites « ce qui est bien pour le concept de Casa di a lingua, c'est qu'elle soit bleue avec un liseré noir ». Et puis, en 2023, on bâtit un cahier des charges en disant « ce qui serait bien pour continuer l'action des case di a lingua, c'est qu'elles soient bleues avec un liseré noir ». Donc, la construction mécanique du modèle fait qu'on arrive finalement à être dans une première lecture, à quelque chose d'assez hégémonique qui tient à la construction de ce qu'à bon droit, vous avez considéré être ce qu'il fallait être comme modèle le plus pertinent possible en matière immersif. Et c'est cette première lecture qui saute aux yeux et qui donne l'impression d'écraser finalement toute autre initiative.

En réalité, l'immersion tient à ce type de pratique. Mais on se rend compte à la lecture du rapport et parce que tous les groupes ont été approchés non pas par des gens qui remettent en cause l'immersion ou cette forme d'immersion, mais qui disent que cette forme d'immersion doit être complétée par d'autres initiatives, au premier rang desquelles les initiatives historiques, celles qui existent avant Praticalingua et qui ont vocation, nous semble-t-il, à prospérer.

Premier point et donc première fragilité.

Deuxième fragilité. On en a assez peu parlé, mais en gros tout ça se décide début mai, puis on leur dit « bon le 30 mai, il faut réajuster » en fonction d'un règlement qui est assez finalement précis pour enfermer les candidats qui n'ont pas le temps de se retourner, on a pris l'exemple de la cafette, article 7 du règlement, mais tout le monde n'a pas à disposition un local qui permette d'accueillir une cinquantaine de personnes dans une cafétéria. Et le concept de cafétéria n'est pas en cause, puisqu'il s'agit, on l'a bien compris, de valoriser ou de mettre en exergue l'idée qu'on pratique davantage l'immersion dans un lieu de convivialité.

En même temps, quand on arrive à ce niveau de détail là, on ne peut pas se dire, comme vous l'avez dit ce matin, qu'on est attaché à une philosophie. Les gens qui répondent ne répondent pas sur une philosophie, ils répondent sur un règlement d'aide et là, il y a à la fois un niveau de détails qui est enfermant, qui verrouille le jeu et à la fois des concepts dont vous dites qu'ils ont une portée philosophique et qui se heurtent à un principe de réalité que nous connaissons tous. Quelqu'un disait « moi j'aime bien cette formule, la Corse est un archipel ». On a beau jeu de dire, les uns, les autres, et on a souvent raison de le dire que les pratiques centralisatrices de l'État regardent Bonifacio comme ils regardent Roubaix. Mais nous, d'Ajaccio, on ne peut pas regarder Bastia comme on regarde la côte ouest. Les pratiques ne sont pas les mêmes, les densités de population ne sont pas les mêmes, les reliefs ne sont pas les mêmes, enfin, je n'insiste pas... Et vous n'avez pas seulement des bassins de vie, vous avez des entités culturelles qui ont leur propre pertinence et qui font que ce matin, un peu tardivement, on se rend compte les uns, les autres que figer una « casa di a lingua » qui est la plus visible de toutes, celle de Bastia, qui est un petit bijou, ne peut pas ressembler à ce qu'on va faire à Porto-Vecchio, et surtout ce qu'on va faire sur la côte ouest. Et donc on se dit peut-être que la « Casa di lingua », c'est peut-être un concept intellectuel, un concept itinérant, et ce n'est pas seulement un petit joyau dans lequel on insère des pratiques qui ne sont encore une fois évidemment pas discutables.

Et donc là on a un problème, c'est un problème de répartition équitable sur le territoire d'une pratique qu'on veut tous défendre.

Troisième sujet auquel, vous le savez, nous sommes très attachés et dans l'amendement que vous venez de lire, il était pour nous nécessaire qu'il figurât, mais ça relève de toutes les politiques publiques.

Vous savez, nous, on vous fait souvent le reproche, Monsieur le Président, et encore hier peut-être de façon un peu passionnée, de ne pas « cheffer ». « Cheffer », c'est quoi ? C'est décider. Parfois, vous le faites un peu lentement. C'est d'agir, vous le faites parfois un peu lentement, mais après ça ne suffit pas. « Cheffer », ce n'est pas seulement décider et agir, il faut contrôler l'action. Et ça, c'est une politique publique, et vous le savez, pas au sein de cet hémicycle. Ce temps-là est dépassé, on ne va pas faire de l'inquisition au sens où on va contrôler le fait que vous faites bien ce que vous faites. On sait bien, on est tous convaincus que l'immersion porte ses fruits. Il y a même des documents scientifiques à l'appui qui peuvent témoigner de cela. Mais cette politique publique, au moins en tant que d'autres, si ce n'est plus que d'autres, doit être évaluée. Et j'entends dire « oui, mais l'État ne le fait pas lui-même ». Oramai, on n'est pas obligé de copier ce qui ne fonctionne pas ailleurs. J'ai l'habitude de dire « un bon modèle, c'est un modèle qui se répand et qui se reproduit ». Ce sont les mauvais modèles qui ne se reproduisent pas. Et tant qu'à être à l'initiative, autant être à l'initiative d'une pratique qui soit vertueuse. Et la pratique vertueuse nous conduit à évaluer cette politique. Et ce n'est pas la peine d'inventer une usine à gaz, je le dis puisque dans l'amendement finalement, on s'en remet à la direction de la langue. Vous savez, ça se fait ailleurs, hein. Vous avez aujourd'hui dans les codifications européennes qui conduisent aux certificats européens de langue, on ne va pas rentrer dans des détails, une grille : A1, c'est « bonjour », on sait citer son nom, puis on sait saluer. Puis, ça peut aller jusqu'à C1 et puis jusqu'à une pratique plus raffinée de la langue.

Il serait intéressant, compte tenu de l'effort, et je le dis pour vous qui à mon avis vous défendez assez mal sur un sujet qui fait partie de votre ADN, ou artificiellement partie de votre ADN, parce que la langue corse, encore une fois, n'est l'apanage de personnes, mais enfin, bon, historiquement, vous êtes plutôt associé à cet engagement... Et vous pouvez mettre 30, 40 50, 100 M€ sur la langue corse, ça ne parle pas aux gens.

Ce qui compte, ce qui compterait à notre avis, c'est de dire : voilà, depuis 20 ans, on met une politique en œuvre » ou depuis 10 ans, depuis 3 ans, on met une politique publique en œuvre, on a 10 000 personnes qui ont transité par a « Casa di a lingua », sur ces 10 000, on en avait 3 000 qui parlaient corse vraiment de façon rudimentaire, ou qui ont manifesté la volonté de s'intégrer. Et en sortie, s'il y en a 2 000 qui ont une pratique régulière, sans être dans le raffinement, on n'est pas là pour en faire dans un premier temps des écrivains en langue corse, et pourquoi pas d'ailleurs. Mais si ça, ce n'est pas suivi, si vous

n'avez pas un marqueur de cette politique publique, je pense qu'on nourrit un sentiment d'incomplétude et c'est un amendement auquel nous étions très attachés.

Fort de ces remarques qui ont été fois à la fois évoquées en commission, à la fois redites, répétées et mieux formulées dans l'interruption de séance ou dans le petit moment qui nous a réunis près de cet hémicycle, nous avons amendé le texte qui, pour nous, à ce stade, est recevable, ce qu'il n'était pas en amont.

Donc, je pense qu'il est nécessaire aussi sur ces sujets là qu'on travaille de façon plus permanente, plus continue, tant il est vrai que nous souhaitons, au moins en tant que d'autres, et nous manifestons cette volonté de façon permanente de voir réussir cette politique publique.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Moi, je partage une grande partie des remarques de Jean Martin.

Je pense que ce matin, on a eu besoin d'exorciser un peu ce rapport parce qu'il était insatisfaisant. Je dirais même que quelque part, il me laisse un goût amer, quoi qu'il arrive. Quelle que soit l'issue de ce vote, j'ai un goût amer parce que quand on est militant nationaliste, on est quelques-uns ici à avoir porté la croix de la langue pendant des années, historiquement, on l'assume et je pense à une époque même où il y avait cette connotation en langue corse du nationalisme, dans les années 80, on a toujours fait, et le Président de l'Exécutif le sait très bien aussi, on a toujours fait de manière à faire exploser cette langue dans toutes les maisons, dans toutes les familles, dans toutes les sphères.

Le fait aujourd'hui que, malgré tout, et je ne le dis pas... Quelque part, j'ai l'impression qu'on punit un peu des gens qui sont engagés quand on a posé en 2019, je l'ai dit ce matin, je le redis, je ne vais pas refaire le débat mais c'est important de le dire, il vaut mieux parler franchement chì sunà di viulinu, è zighizon è à a fierà di San Francè... Je crois que c'est important de dire que, au moment où je parle, j'ai l'impression que quelque part, il y a des gens qui sont frustrés, qui sont même déçus de ne pas pouvoir, au mois de septembre recommencer ce qu'ils ont commencé depuis 3 ans. Ça, le Président l'a mesuré aussi, je pense, avec moi ou avec nous.

Ce matin, on a fait l'effort tous ensemble de converger pour essayer de de corriger, Jean Martin l'a dit, de corriger un peu la copie. Elle vient très tard, elle ne doit pas venir en juillet, elle doit venir en avril en mai parce que, en juillet,

une assos, quelle qu'elle soit, une entreprise quelle qu'elle soit, elle a déjà depuis longtemps son planning du mois de septembre et ses projets sont déjà sur la table depuis longtemps, y compris les projections financières.

Ce goût amer, il vient de ça, d'autant qu'on a toujours rêvé de généraliser. Rappelez-vous 2016-2017, quand on disait à Vallaud-Belkacem, « a lingua di tutti è a lingua per tutti », on a l'impression quelque part de castrer un peu l'initiative et de la resserrer, de la restreindre avec des critères qui peut-être sont adaptés, adaptables, conciliables avec certaines parties du territoire corse et pas dans d'autres.

On en a fait tous ensemble d'ailleurs le constat, quand on évoque l'itinérance, c'est parce qu'à un moment donné, vous ne pouvez pas proposer une offre immersive dans certaines régions du rural, comme vous pouvez la proposer sur Aiacciu. Et là, je rejoins le Président sur le fait que c'est quand même assez, pas étonnant, mais en tous les cas c'est surprenant, je dirais comme ça, de ne pas avoir une offre beaucoup plus forte, quand bien même AFLOKKAT a assumé avec la Gravona avec Aiò, pendant trois ans, ce qu'on portait comme projet.

Je répète, et Pierre GHIONGA va certainement intervenir parce qu'il est quand même le précurseur, puisque c'est lui qui, à un moment donné, dans le « Pianu Lingua 2020 », parle de Case. On n'arrive pas à la mettre en place à l'époque, en 2015, on la met en place en 2019, en essayant de bâtir une architecture, je dirais financière, à ce titre, qui permette justement l'émergence de beaucoup de projets.

L'ADECEC, déjà à l'époque, avait postulé, mais l'ADEDEC avait d'autres vocations et puis l'ADECEC, demain, elle sera peut-être associée, je l'espère, à la maison immersive « A casa immersive » de Vale d'Alesani, si tant est qu'elle réussisse à voir le jour, j'espère que oui, normalement elle était sur les rails à l'époque. Donc, l'ADECEC peut venir en accompagnement sans équivoque avec la structure et, je dirais, l'intendance qu'elle possède.

Donc, vous dire qu'il y a des trous dans la raquette et aujourd'hui, on ne peut pas se satisfaire, on a ce sentiment de monopole. Le monopole, ce n'est pas forcément bon, y compris s'il est de très bonne qualité et je connais beaucoup, il y a même des membres très proches de moi qui sont associés, notamment en Balagne, dans la démarche. Mais je pense qu'aujourd'hui, on ne peut pas se permettre de laisser... Il y aura une réponse, tant mieux, mais elle n'est pas la réponse que nous attendions à l'origine, à savoir que « E case », finalement, elles pouvaient s'implanter, être reconnues ou pérennisées sur trois ans, puisque c'est trois ans maintenant, à partir du moment où depuis trois ans, certains l'assumaient. Je voulais le dire parce que c'est important.

Après, l'itinérance c'est surtout le fait que on retrouve un esprit. C'est vrai que on parle de cafète, mais bon, o zitelli ! Cafète c'est, ce matin on a résumé, un lieu de convivialité, il y a 1 000 manières d'organiser la convivialité, ce n'est pas forcément la cafète et ce n'est pas forcément un lieu, ça peut être des lieux. La langue corse d'ailleurs, souvent elle est sur le terrain, elle n'est pas simplement enfermée dans une salle. C'est comme l'enseignement du corse, il ne se fait pas qu'entre quatre murs, l'enseignement du Corse, j'en ai parlé hier avec la Présidente Maupertuis, il va en Toscane, il va à Rome, il va en Ligurie, il peut même faire le tour du monde.

Donc, la question de la gratuité ou en tous les cas d'essayer de démocratiser l'offre, parce que quand on paie 30, 40 € par mois, pas tout le monde va venir en prendre et ce n'est pas le même public qui vient au Greta, à l'époque, puisque je rappelle quand même qu'il y avait des cours gratuits du Greta dans six régions de Corse, on dépensait à l'époque 200 000 euros, jusqu'il n'y a pas tellement longtemps, et que donc, il y a une multiplicité de publics et j'insiste, notant que dans certaines régions, l'immersif avance aussi dans les écoles. On a besoin justement de ce miroir, de cet effet miroir et de cet effet de reconnaissance entre les divers publics, les parents et les enfants.

Sur le reste, la question de l'évaluation que pose Jean-Martin en bon enseignant, je la pose aussi. Il faut évaluer ce qui a été fait, il faut évaluer le nombre aussi, il y a le quantitatif et le qualitatif. Il y a aussi, à un moment donné, la perspective qui est liée à tout ça. Le projet pédagogique s'articule à partir d'un constat qui dégage des objectifs et des moyens, y compris matériels et humains.

Encore une fois, on ne va pas enfoncer les portes ouvertes, on a fait des amendements qui me semblent pouvoir, en tous les cas, corriger la trajectoire originelle qui n'est pas satisfaisante, pas du tout, parce qu'il faut aussi une respiration qui permette au monde associatif de s'organiser autour de la langue et pas simplement à travers un seul modèle. Moi, j'aime les modèles, mais quand il a beaucoup, c'est plus simple, ça donne un choix. Il y a des régions aujourd'hui qui, si on n'avait pas posé un certain nombre de questions, auraient été dans l'incertitude à la rentrée de septembre. J'espère qu'en septembre on aura l'offre.

Ce matin, vous avez reçu une de ces associations, moi j'ai reçu aussi des professeurs de corse qui étaient là, assez dubitatifs sur la suite. Je crois que ce qu'il faut qu'on fasse aujourd'hui, et je pense que les amendements vont y contribuer, il faut absolument qu'on ouvre les portes et que « A casa di a lingua » soit redéfini à terme de manière à pouvoir intégrer des modèles qui ne sont pas forcément tous calqués sur un modèle extraordinaire qui est celui de Sant'Anghjulu à Bastia, mais qui peut nous permettre d'avoir une explosion, je le répète et je l'assume, de la langue, de la pratique de la langue, de l'usage, de

l'apprentissage pour tous les publics et sur tous les territoires de Corse. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Il faut tracer la perspective et il faut faire vite.

Encore une fois, je n'irai pas vous dire qu'il y a des dates, on a mis des dates, mais les dates, c'est le contre-la-montre ; le contre-la-montre, c'est un peuple qui perd, malgré les enquêtes linguistiques qui prouvent la volonté populaire de se réapproprier cette langue, le terrain démontre un recul que seul, à un moment donné, ce type de structure avec l'enseignement, est capable de corriger avec, bien entendu, ça été évoqué hier, mais on n'en a pas trop débattu, avec certainement les actions du CPER et donc, la partie sociétale dont fait partie notamment ce monde associatif, mais pas que. Je crois que le monde des entreprises et la formation des hommes requièrent d'autres moyens et d'autres espaces.

Et après, un petit mot sur l'État. L'Etat doit faire sa part du chemin. Il y a des évaluations, elles ne sont pas terribles ou elles sont aléatoires et épisodiques. On doit aussi pouvoir, de ce côté-là, demander des comptes parce qu'on ne peut pas dissocier l'immersion associative, l'immersion telle qu'on l'a propos aujourd'hui avec « e case », moi j'aurais tendance à dire qu'il faudrait aussi des « casette di a lingua » puisque les endroits où « A case » c'est trop grand. Le corse a inventé « a casa », « a casetta » è ancu « u pagliaghju ». Donc, je pense que c'est important à ce niveau-là, de réfléchir très rapidement et surtout de ne pas avoir à revenir en juillet pour septembre, mais plutôt au printemps pour des raisons évidentes, je les répéterai. Dire donc qu'on va voter, mais je le dis très sincèrement, on votera parce qu'il y a la perspective pour ceux qui sont aujourd'hui « exclus et punis », de réintégrer à un moment donné le dispositif, d'une autre manière aujourd'hui presque compensatoire, mais je crois qu'il va falloir qu'on les reconnaisse.

Moi, je les reconnais aujourd'hui en tant qu'acteurs, autant que les autres, de cette croisade. Et il faudra que très rapidement, on les reconnaisse et qu'on les réintègre dans le dispositif.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziu, o Sgiò Presidente.

Aghju da esse un pocu di più pusitivu o Sgiò Presidente perchè sta mane aghju avutu à contu stu raportu ma ci hè statu una discussione franca è tutte e nostre pruposte di tutti i gruppi sò stati pigliati in contu dunque ùn ci hè chì d'esse felice mi si pare.

Sta mane vi dicu, vulia vutà contru perchè era frasturnatu per u fattu di ricasà u titulu di “case di e lingue” à strutture chì s'impegnanu à prò di a nostra lingua dipoi tempi è tempi. Ma e vostre ragiò o Sgiò Presidente di dì innò, eranu ghjuste, eranu ghjuste perchè ? U mudellu di casa di a lingua prupostu tandu era un pocu strettu mi si pare.

Ramentu chì quandu l'avìa prupostu eiu, in 2004, si parlava di case di e lingue immateriale, micca materiale, ghjera una scelta sferente da a vostra. Ma avete accettatu ind'a discussione sta mane di fà un evoluzione di issu cuncettu di “casa materiale”, è què, ghjè impurtentissimu pensu, chì e strutture chì sò quassù, chì ùn sò micca state ritenute si puderanu ritruvà forse in u nuvellu mudellu ch'avemu da definisce s'o fimu una riunione di settembre. Ci serà una discussione per fà avanzà issu mudellu. È què, pudemu esse tutti cuntenti di què, pensu.

L'astru puntu impurtentissimu torna ghjè chì avemu decisu di fà una casa di a lingua in tutti i territorii di Corsica. Què hè statu aduttatu. Quessa torna hè impurtentissima. Ci vole à truvà à l'attori, i truverimu, spergu...

È u terzu puntu ghjè u puntu chì hà messu in avanzu Jean-Martin, ghjè l'evaluazione. Tuttu u mondu hè d'accunsentu dunque ùn vecu micca induve ellu u hè u pessimisimu di i mo cullegghi. Eiu sò cuntentissimu, è votu vuleri issu prugettu chì ghjè statu travagliatu insemi, è spergu chì avanzerimu ancu di più nantu à stu prugettu chì ghjè veramente bellu.

Ramentu chì aghju intesu parlà di u mudellu unicu di Praticalingua. Eiu ùn cunnoscu micca, ùn vogliu micca sapè. Ma eiu partecipeghju à quelli di Corti. È cum'è Presidente di u Serenu aghju rigalatu un locale chì ghjè bellissimu, v'invitu à cullà à vede. A lingua corsa si face à mezu à e persone anziane, è v'invitu à cullà à vede à stu mudellu, chì ùn hè micca sicuramente u mudellu di Praticalingua di Bastia ne di ùn sò induve.

Vi ringraziu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Nadine !

Mme Nadine NIVAGGIONI

Eiu dinù, sò in u listessu spiritu chè Petru, sò assai assai felice di ciò chì hè prupostu oghje perchè chì avemu messu tutte e nostre forze è l'avemu dettu ancu eri nentru à u sistema educativu è avemu lasciatu da cantu, durante tanti anni i prugetti chì toccanu a sucietà è tutte e ghjente fora di a scola. È s'e no femu a valutazione oghje, è ci vulerà à fà la un ghjornu, ùn sò micca s'e no duvemu esse felice o innò ma intantu, avemu travagliatu tanti anni tutte è tutti pè fà chè i zitelli amparginu u corsu, in scola. È avà ci lampemu, cum'è no pudemu, à nantu à u chjassu di i prugetti chì toccanu à a sucietà.

Allora forse chì ùn hè ancu finalizatu issa cuncepitura di e scole di a lingua, ùn hè ancu finalizata, ma eiu pensu chì avanzemu pianu pianu, ci hè oghje, è i ghjorni passati, micca oghje, u fattu di pudè scambià à nantu à u mudellu chì pò torna cambià è evoluà, ghjè una bona. Perchè chì di tutta manera, ancu dumane, ancu di settembre, ùn sarà micca un mudellu definitivu. Issu mudellu hà da evoluà è serà sempre in evoluzione. Perchè chì pianteremu, quandu i nostri zitelli, quandu a sucietà parlerà corsu.

Eiu pensu chì u fattu d'avè messu una graduazione, ci vulia, perchè chì avemu un livellu d'esigenze, ci vole à avè lu, ci vole à avè una certa ambizione, ma sò sicura chì issi urganisimi di furmazione chì sò stati candidati è chì ùn sò micca stati retenu, cum'elli sò tutti militanti, anu da travaglià, perchè chì simu tutti in listessu solcu. È sò sicura ch'elli anu da fà pè u megliu pè entre è pè participà à ciò chì dumane anu da esse case di a lingua chì ùn seranu mai finitu, u mudellu ùn serà mai definitivu, ci vole à mette lu si in capu.

Eccu allora, secondu mè, ghjè un opportunità, forse chì à principiu di scantà unepochi di candidati, ùn era micca a situazione chì cunvenia è ùn cunvenia à nimu, ma avà, avemu avanzatu torna è simu felici di sbuccà à nantu à dispositivi diversi è fà chì dumane, case di e lingue, ci ne sia ancu di più.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Rumanu.

M. Romain COLONNA

À ringrazià vi, caru Vici Presidente, incù complimentu. Prima di tuttu vi vulia salutà à unipochi d'attori chì sò quì in u publicu. Noi semu felici chè vò fussite quì in u publicu à ascultà i nostri dibattiti è què ghjè una bona è chè vò fussite salutati.

Riaffirme dui o trè puntelli impurtante di a nostra azzione pulitica à prò di a lingua mi si pare impurtante.

U prima affare ghjè di dì sta “degma”, a dicu dinò à nome di u gruppu, chì l’immersione, dicu l’immersione di modu generale, ghjè unu di i puntelli, s’ellu ùn hè “u” puntellu, di a nostra pulitica linguistica pà i mesi è l’annate à vene.

A pulitica di a Cullettività Tarritoriale di Corsica, Cullettività Di Corsica scusate mi, hè stata d’inizià una messa in reta di parechje case di a lingua o di e lingue nantu à l’inseme di u tarritoriu. Ghjè una pulitica chì hè stata iniziata parechji anni è parechji mesi fà. Dunque issa pulitica quì, chì ùn hè micca scclusiva, cunsacregghja un cuncettu, un principiu, ghjè què di “e case di e lingue”. Hè stata detta, stu cuncettu quì in evoluzione permanente, è ci hà da vulè à fà lu evolù.

Ma un antru puntellu impurtante di a nostra pulitica ghè chì noi vulemu diversificà, ch’ella ci fussi una diversità impurtante di l’offerta di dispositivi immersivi. Vene à dì chì què dispositivi di l’immersione à traversu e case di a lingua ùn hè micca u mudellu scclusivu. Dunque què ghjè un puntellu impurtante, a diversificazione di i mudelli è di i dispositivi d’immersione, di i lochi di sucialisazione, di i lochi d’amparera.

Oghje, ciò che no femu soprattuttu à traversu l’amendamenti sò dui affari chì mi pare impurtante ancu s’e a situazione, à l’iniziu ùn cunvene micca à certi è si pò capì, di sicuru hè stata ramintata da u Presidente è da d’altri.

Sò chè no vulemu, sò dui punti ;

Prima, accumpagnà l’attori à traversu duie andature, duie vie sfarente.

A prima andatura, è ghjè impurtante di ramintà la è d’insiste, ghjè chì quelli chì anu avutu un attività ingiru à a lingua o chì anu pigliatu l’iniziativa d’avè un attività ingiru à a lingua, ch’elli possinu à parte si da sittembre, ancu puru s’elli ùn sò micca in u dispositivu “casa di a lingua”, ch’elli possinu cuntinuà a so attività ingiru à a lingua corsa. Què ghjè un puntu di primura.

U sicondu puntu, a siconda via, ghjè chì, aldilà di u fattu ch'elli possinu cuntinuà, ch'elli possinu accede, s'elli a volenu, da quì à cort'andà, u cuncettu di case di e lingue, cum'ellu hè statu rinuvillatu è messu in a chjama à prugettu.

Què sò duie vie impurtante : cuntinuà l'attività è duvintà casa di a lingua aiutatu da a Cullettività di Corsica.

È pà compie, ùn saraghju micca più longu.

Eiu ci hè calcosa chì ùn capiscu micca troppu oghje in issu emiciculu di pettu à stu cartulare quì. Ciò chì avemu fattu dipoi sta mane, ùn hè micca altra affare chè u travagliu chì ci tocca à fà in tantu cà parlamintarii, vene à dì chì l'esecutivu elabureghja, esegute, è l'assemblea cuntruoghja l'esecutivu è partecipeghja à un travagliu d'amendamenti. Ùn avemu micca fattu altr'affare chè u nostru travagliu dipoi sta mane, vogliu dì...femu un rimprovaru...ùn vogliu micca difende l'esecutivu pà difende lu ma l'Esecutivu prupone calcosa... eh beh st'affare quì hà u dirittu d'esse migliuratu! Ghjè u nostru travagliu di migliurà u travagliu ! È forse chì ùn l'a femu micca abbastanza...Vogliu dì... Quì aghju intesu, daretu, à dritta, à manca, aghju intesu eiu portu l'amendamenti...Innò, innò, à nantu à u fogliu quelli chì portanu l'amendamenti ghjè l'Assemblea di a Corsica è l'Esecutivu di Corsica. Sò l'amendamenti, avà, oramai, di tutti. Parchè avemu fattu un travagliu di cummissione, ùn l'avemu micca detta chì forse dipoi dui anni ùn hè micca stata fatta à nantu à u antru cartulare, vene à dì chì l'amendamenti quì sò purtati da l'inseme da i gruppi è da l'Esecutivu! Ghjè calcosa d'impurtante quantunque ! Aldilà di u nostru attaccamentu à a lingua, vene à dì chì ci hè quantunque, ci hè quantunque una vuluntà cumuna d'avanzà è di migliurà u documentu.

L'affare di a valutazione iniziatu da Jean-Martin, a femu nostra ! Semu d'accunsentu, hè pà quessa chì a femu nostra è l'avemu da vutà è semu cuntenti di vutà la. Dite di l'Esecutivu u cartulare mancava unipochi d'affari è tuttu... Beh sò stati cumplittati l'affari, prova si n'hè chì sò difesi ancu da l'Esecutivu ! Dunque eiu v'invitu à a riflessione cullettiva di dì “u nostru travagliu parlamintariu ch'avemu fattu dipoi sta mane”, ne sò assai assai cuntente, ghjè un veru travagliu parlamintariu è duventa un cartulare chì hè statu migliuratu in u sensu bonu è ch'ellu possi parmette à l'attori di cuntinuà a so attività ch'elli anu avutu sin'à avà è à quill'altri di duvintà case di a lingua... Pensu chì avaremu fattu un passu impurtante.

È compie, infine, dicendu chì issu dibattitu torna quì è compiu quì o Sgiò Presidente, ci chjama è ci invita dinò à avè una discussione più regulare ingiru à a lingua mittendu sfarenti attori ingiru à u tavulinu pà discorre di tutti sti cartulari è forse ùn aspittà micca d'esse in emiciculu pà parlà ne.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Christelle Combette et Jean-Christophe Angelini après.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Monsieur le Président.

J'ai écouté attentivement le Président de l'exécutif dire qu'il s'étonnait du manque de centre et de travail en termes de langue à la Ville d'Ajaccio et à la CAPA.

Je voudrais juste lui dire qu'au-delà du travail qui est fait dans les écoles, les crèches au quotidien, dans certains centres de loisirs également, que nous avons un site internet dont je n'ai pas exactement le nombre de vues journalières, mais qui est très important. Je voudrais dire qu'il a reçu le 15 mai de la part de Christophe Mondoloni qui est délégué à la langue corse à la Ville d'Ajaccio et à la CAPA, un courrier justement de demande pour monter à Ajaccio et sur le territoire de la Capa, un centre d'immersion.

À ce jour, il n'a pas de réponse. Donc peut-être que vous ne l'avez pas encore lu et c'est pour ça que je tenais à vous le rappeler. On espère qu'il y aura une suite favorable à ce courrier et à cette demande.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci.

Jean-Christophe Angelini et Paul-Félix Benedetti après.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Ùn vulia micca parlà spezialamente di Saveriu Luciani à parè meiu è pè u gruppu, chè no pudemu ripresentà oghje quì, hà dettu l'essenziale ma u parè di l'amicu Colonna è d'unepochi mi porta quantunque à precisà unepochi di fatti. Eo, a dicu cun assai rispettu, mi dumandu, quandu quì stò à sente unepochi d'affari s'e vò ùn ci pigliate micca pè zitelli. Sò obligatu à dì vi la.

O zitè, à mumentu face vint'anni ch'o sò quì... Ùn simu micca d'accunsentu, ùn simu micca d'accunsentu, ùn ci hè micca prublemi ma ùn ci cuntate micca fole... Vogliu di, à un mumentu datu, basi basi à mumentu avemu da avè tortu d'avè a ragiò !

Eo vogliu di ne, capiscu tuttu, ùn aghju nunda ne contr'à Praticalingua, à u cuntrariu. In Portivechju facenu un travaglione, ùn aghju nunda à di. Ne per raportu à ciò ch'elli facenu in astrò. Ma cacciate u fattu di a lingua corsa, dite ch'ellu si tratta d'energia, d'acconciu di u territoriu o d'astr'affare... A sapete chì u resultatu, ùn parlu micca di e parolle, parlu di i fatti, u resultatu ùn pò micca cunvene ! Ùn pò micca cunvene.

Dite “ghjè u listessu nome ma ùn sò micca listesse ghjente”, eh ma que vale pè tuttu. Hè rara ch'elli fussini i listessi per ogni locu. Dunque eo capiscu tuttu, a vi dicu torna cù rispettu assai pè isse ghjente, pè iss'attori, ma à un mumentu datu, ùn ci pudete micca di di lugliu pè settembre, sapendu chì ùn ci videremu micca d'aostu, chì ci hè una scelta quì chì à parè meiu torna ùn currisponde micca à sò ch'o pudiamu bramà.

Bon ! O zitè, vi lagnate di chè ? Pudete amendà ! Ancu di grazia ! (ride) Ancu di grazia... ch'o pudemu fà un amendamentu è pò in più l'avemu pigliatu in contu, ancu di grazia dinù! Ancu puru s'ellu si pò rispittà allora eiu a vi dicu franca ùn hà micca da esse longu. Avemu da vutà hein, avemu da vutà ma eu a vi dicu in tantu cà naziunalistu è aldilà, in tantu chè corsu attaccatu assai à a lingua. Ùn hè micca perchè chì si tratta di lingua chì ne pudete sorte cunvuchendu l'affettu è a mimoria militente.

À un mumentu datu, l'affare di a lingua, ci hè da vulè accettà l'idea ch'ellu ci vole à pudè lu pone, ancu di modu tecnicu, spassiunatu cù l'idea di di “ci hè resultati, currispondenu o nò”, ma ci hè glubalmente una forma di ghjustizia. Eu pensu chì u resultatu chè vo ci prupunite oghje ùn hè micca ghjustu. Ùn dicu micca ch'ellu hè malunestu, ùn dicu micca ch'ellu hè tortu, dicu chì ùn hè micca ghjustu. È chì ùn currisponde micca di lugliu pè settembre à a realtà di u terrenu. È di l'impegnu di tante ghjente chì dipoi l'annate, strazianu pè caccia i resultati è chì oghje ch'hè oghje, si trovanu senza soluzione. È ghjè forse a prima volta chì urganisemu à tempu a risposta à una chjama à prugetti è u fattu di cumpensà pè quelli chì ùn sò micca ghjunti à esse ritenuti.

Dunque a vi dicu franca, ci hè una forma d'amarezza, è senza fà ne troppu chì ùn avemu mancu da fà u teatru, di tristezza, è mi dispiace perchè iss'affare di a lingua ùn pò micca esse sempre una festa ma deveria quantunque esse forse più dinamicu è più felice. È un affare chì avia da piglià 5 minuti, s'o ne parlemu dipoi l'ore, hè segnu chì ci hè un problemu, perchè bastava à vutà. Ci hè una chjama à prugetti, ci hè un resultatu, omu vota, ùn si ne parla più.

S'ò ne simu sempre quì à capu di parechje ore, hè segnu chì ci hè un problemu ma a sapete chì ne parlate ancu voi ancu di più chè noi.

Dunque eo, ùn dicu micca chè vò ùn site micca onesti, a ripetu. Ùn dicu micca chì Praticalingua ùn face micca un travaglione, face un travaglione ! Dicu semplicemente trè cose è ne finiscu.

Una, chì u resultatu ùn hè micca ghjustu è chì ùn currisponde micca à a realtà di u terrenu è chì ghjè tardu assai pè pudè lu annuncià.

Duie, noi, avemu lettu l'amendamenti, simu d'accunsentu. Ma eiu a vi dicu franca, ùn avemu micca à esse à chì feremu... A vi dicu avà, vulemu veramente chì à a rientrata di settembre, l'avete pruposta voi osinnò ùn a vi dicu anc'ora d'impone vi la, ci sia una regula chjara, chjara, pè quelli chì ùn sò micca stati ritenuti. Ùn parlu micca di prumesse o di chjachjare dopu cena, parlu di fatti, d'ingagiamenti, di di eccu ci, GRETA, AFLOKKAT, tutti... Eccu sò chè vo vi prupunimu pè ripiglia una parte di sò chì v'accade. È, cum'ellu hà prupostu Pierre Chionga, di ripensà u mudellu, chì tutti i mudelli sò fatti pè esse reinventati, è u fattu si stà chì quì simu in traccia di cunclude, tarde è male, un affare chì avia da esse, à contu nostru, rimessu in prospettiva.

Dunque, averaghju compiu, eo vi dicu, amarezza, ancu puru sò, stò à sente è rispettu i punti di vista. Dì ci, cullettivamente, chì ci vole à ripiglià u mudellu, è infine chì a rientrata di settembre, quellu chì sò fora di strada avà, per ragiò, di tutte e manere diceremu allez, ci appartene di rimette li in sella, in pista, nantu à prugetti chjari è ind'è issu sensu quì, vuteremu...vuteremu ma a vi dicu, cù quantunque iss'idea chì un idea è un prugettu cusì degnu, cusì ambiziosu, meritava forse un antru resultatu oghje ancu puru s'ellu hè un passu ver'di a lingua è di a so vita ind'è u spaziu publicu è ind'è a sucietà corsa.

Vi ringraziu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Quandu ci hè calcosa pè purtà a lingua, insignamentu, di parlà, di fà la campà, hè sempre un bè. Ma oghje s'è no discutimu ghjè parchì ci hè à pena di gattivu...

Parchì, parlendu francamentu, in a vita si pò fà tuttu, ma in una vita publica è ghjusta ùn si pò caccia u pane da a bocca di nimu parchì s'è no vutemu u testu com'ellu era, sta sera, ci erani qualchì uni chì riintravani in casa senza nudda. È ùn era mancu pè dà lu à un antru. Parchì nantu à tuttu u locu Aiaccinu, è u Sud, u Sartinesi è u Valincu, ùn ci hè più scola corsa ammaistrata da a Cullettività Territoriali. Eiu pudiu capì chì un candidatu ùn faci micca l'affari, parchì ci n'hè unu chì hè ben'megliu. Ma s'eddu hè pà caccia calcosa pà fà nudda, voli di ch'è no piddemu una decizione pulitica di fà nudda. Què ùn vā micca! È quandu un candidatu hè statu ritinutu trè anni fà, nantu à un cartularu, ci sò dui affari dopu da ritene. O ùn hà micca fattu u so travaddu, ci hè una mancanza, è si scarta, o l'hà fattu. Ma s'è u cambiamentu di regula ùn servia chè à scartà à qualchissia, à mè un mi cunvene micca. Aviu dettu pè d'altr'affari, daretu un prughjettu, daretu una sucetà, ci sò l'omi è i donni. È quandu si tocca à a vita umana, ci sò i vicini, l'amichi, è i parenti. È quandu unu di issi trè cerculi cercani à capì, è vi dumanda, vi ritruvete a bocca aparta. Hè ciò chì hè accadutu! Hè parquissa chì ci hè issu amendamentu.

Ma eiu ciò chè dicu ghjè chì podassi chè a regula di nanzu era stata fatta in furia è ùn era micca bè. Podassi chì ci voli una casa in un locu unicu, chì ci voli una casa cù un locu di cunvivialità, ma podassi chì in certi lochi pè oghji issi casi quì ùn asistiani micca. Tandù vol'di chì ci voli di riflette com'è fà s'è ùn ci hè micca tuttu. Pè cuntinuà à fà l'insignamentu di u corsu. Oghji ùn dicu micca chì ci vò di fà un esamu pè rachjappà à quiddi chì ùn ci sò micca, chì ani fiascatu. Ci vò di fà una negoziazioni pà cuntinuà un cuntrattu pè fà chì pà u pocu tempu di u cuntrattu d'avà ci sia una cuntinuità d'insignamentu d'un corsu ammaistratu da a noscia Cullettività in tutti i lochi di Corsica induva si pò fà calcosa. Ci sò i candidati. Ci sò tè lochi induva ci sò candidati, è ùn ci hè micca a dicisioni pulitica di fà una negoziazione per addattà i candidaturi à u nosciu bisognu.

Eiu ciò chì vi dumandu, quandu aghju da vutà, u gruppu hà da vutà, ma vi dà un mandatu di fà a negoziazione, è vi dicu, o l'ani fattu nanzi o ùn l'ani micca fattu. Ma s'è l'ani fattu, s'è ci sò insignenti di valori, omi è donne, ci vò di fà ch'eddi travaddessini è chì quiddi chì sò i clienti di issi furnazioni, ritruvessini un locu. È dopu, à longu andà, ben sicuru ci vò di rifletti i casi di lingui, ma eiu pensu chì u mudellu assuciativu hà da ritruvè una limita, pensu chì a casa devi essa custruita da a Cullettività Territoriale, una casa, in u sensu di a custruzione, uni mobulu, è dopu, ci vò di mette, diciaraghju in affittu culturali, à un associu o à una sucetà pè fà la campà. È tandu ci sarani tutti chì saranu calibrati da a stessa manera, u materiale, a cunvivialità, è què ghjè un prughjettu. Parchì s'eddu s'aspetta di un associu ch'ellu truvessi una sala, vole di chì l'associu hà da dumandà à un antru, par esempiu in Bastia ghjè podassi à a villa di Bastia, chì u lascia, podassi chì in Aiacciu a villa d'Aiacciu u pò lacà... s'eddu si dumanda

innanzu è tandu ci hè, diciaraghju, una fraternità in a ricerca di una soluzione chì sarà suciale, culturale, è economica.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Ùn ci hè più nimu chì hà da parlà. Aghju da dà a parolla à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement.

Répondre à Christelle Combette, je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas d'enseignement de langue Corse ni d'efforts, y compris de la Ville d'Ajaccio. J'ai constaté, pour le regretter, que sur le modèle « Casa di a lingua », il n'y avait pas eu de proposition émanant du terrain correspondant aux critères de l'appel à projets. Ça n'enlève rien au mérite de ce qui est mené par ailleurs.

En ce qui concerne la lettre qui a été envoyée par Christophe Mondoloni, il m'a envoyé un message, il suit nos débats, effectivement je ne l'ai pas encore reçu, il a été reçu par Bernard Ferrari, directeur de la langue Corse. Bien sûr, je recevrai bien volontiers Christophe Mondoloni et on essaiera de soutenir ce projet comme on soutient tous les projets pour la langue Corse.

Répondre également à Jean-Martin Mondoloni, ce n'est pas moi qui suis à l'origine de « Praticalingua », je le regrette. Par contre, j'ai accompagné, j'étais élu à l'époque maire de Bastia, j'ai accompagné ce projet. J'ai eu l'intuition qu'il était porteur de beaucoup d'espoir, nous l'avons soutenu et ensuite à la Collectivité de Corse aussi, et il a fait ses preuves. Je pense que c'est un bon projet, mais encore une fois, il n'a pas vocation à l'exclusivité, il n'y a pas de monopole.

Je vais m'adresser à mes collègues nationalistes.

Sapete, O Paul-Fé, u pane di a bocca, ne cacciu à nimu ! À nimu ! Nè à quelli di a lingua corsa, nè à l'altri, nè à l'amichi, nè à i nemichi ! Ùn aghju micca nemichi, nè à l'adversarii, à nisunu ! Ùn ne cacciu micca pane di a bocca. Què hè un prima affare.

U secondu affare ind'è issa dimarchja custi avemu un tortu, chjaru, ci si pigliemu pè parechje ragiò troppu tardi. Quessa hè certa è sicura, è l'assumeghju eiu. In tantu chè Presidente di u Cunsigliu esecutivu.

Ùn pudemu micca ghjunghje di lugliu cù u raportu è di à ghjente chì si sò messi in situazione d'esse ind'è l'azione, chì ùn feremu micca. Què crea una respunsabilità particolare, aldilà di u dibattitu nantu à a lingua, chì ci ubblichghja à truvà risposte è risposte chjare. È chè vo ci dumandate di fà la, hè normale, ma ci vole chì e ghjente chì ci stanu à sente sippianu ch'avemu dicisu di fà la perchè pinsemu chì ci vole à fà la. Dunque simu d'accusentu pè fà la, ùn a femu micca solu perchè a dumandate. Quandu dumandate qualcosa, puru s'è vo site ind'è l'uppusizione, a femu vulinteri è s'è no pinsemu ch'ellu hè sinsatu. Dunque rispundimu à a vostra dumanda, ma à cantu à a vostra dumanda, aviamu digià a vulintà chjara, è riaffirmata quì, di truvà una suluzione, ùn hè micca una suluzione di rimpiazzamentu, diciarebbe u francese « un lot de consolation », ce n'est pas un lot de consolation.

Avà v'aghju da di un antru affare, senza circà à rende u nostru scambiu troppu duru perchè nantu à u fondu simu d'accordu. Quand'ellu si face una chjama à prugetti, si face una chjama à prugetti, allora custì pensu, è aghju da andà luntanu, pensu chì ci vole à assicurà di più, ancu à u livellu ghjuridicu, micca solu l'affare di u calendariu, ci vole à esse più, forse più rigurosu nantu à a manera di fà. Ma o zitè, parenti, amichi, paisani, vicini, fratelli, quand'ellu si face una chjama à prugetti, mi dite « vous ne cheffez pas », moi je n'ai pas vocation à cheffer, mais nous élus, on a vocation à décider.

Si on fait un appel à projets, je veux dire, on fait un appel à projets et on essaye de garder celles et ceux qui sont dans le projet. Moi, je le dis encore une fois, le concept ce n'est pas le problème de « Praticalingua », je ne suis pas là pour faire des cadeaux à « Praticalingua », tout le monde le sait, je ne connais pas les gens de « Praticalingua » à Portivechju, je ne connais pas les gens de « Praticalingua » Balagne, je ne connais pas les gens de « Praticalingua » Moriani, je ne connais pas la plupart des gens de « Praticalingua » Corti.

Mais l'idée d'una casa di a lingua, d'une maison de la langue qui est un lieu à la fois physique et symbolique dans lequel on met en œuvre cette politique d'immersion dont on a parlé, je crois que c'est très important. Je ne dis pas que ça doit être notre seule offre en matière d'immersion, mais je crois que cette offre-là, elle a vocation à être portée et l'appel à projet il avait vocation à porter cette offre-là.

Que vous me disiez, et on le dit ensemble, que ça ne couvre pas l'ensemble du spectre pour toutes les raisons qu'on a évoquées, je suis d'accord. Mais ne me faites pas un mauvais procès. Le tort, c'est d'arriver trop tard. Le tort, c'est d'avoir eu des gens qui ont été sous le label « Casa di a lingua » pendant deux ou trois ans, et qui aujourd'hui, sans avoir été prévenu semble-t-il de façon suffisamment efficace et en amont, même s'il y a eu des échanges avec les

services, risquent de se retrouver demain dans une situation de vacances au sens juridique du terme. Ça, c'est un tort, je l'assume.

Pour le reste, franchement, je ne comprends pas un certain nombre de reproches, je vous le dis et je pense qu'ils sont infondés. Le choix est qui est fait, c'est un choix qui est assumé. Et le choix de dire à ceux qui ne sont pas retenus, on va soutenir dans le cadre d'autres dispositifs parce qu'on veut une offre qui soit très large, c'est un choix que nous avons fait dès que le rapport est venu et qu'on a formalisé ensemble à travers l'amendement commun.

Donc voilà. Je ne suis pas content qu'on ait dû arriver à ce point d'accord de façon indirecte alors que les choses auraient dû être beaucoup plus fluides. Mais sur le point d'atterrissage où nous arrivons, je pense qu'il est conforme à notre politique globale.

Maintenant, reste bien sûr à ne pas perdre de temps et à permettre dès septembre de faire le tuilage dont on a parlé. Ensuite, on définira. Est-ce que, je le redis encore une fois, est-ce qu'on reste en l'état d'une Casa di a lingua telle qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire un lieu physique qui irradie aussi, parce que ce n'est pas seulement A casa di a lingua qui est dans un seul lieu ou l'itinérance, aujourd'hui à Portivechju, en Balagne par exemple, à Siscu, la Casa di a lingua, elle a un lieu physique principal et elle a des activités dans les villages autour.

Si on constate ensemble qu'il y a des endroits où A casa di a lingua ne fonctionne pas du tout, il faut qu'on mette en place des dispositifs qui permettent de soutenir effectivement. Et notre objectif c'est, par le maillage de l'ensemble des dispositifs, soit appels à projets au pluriel, soit règlement des aides, soit les deux, eh bien d'avoir le panel le plus large possible, que tous les acteurs qui sont motivés puissent venir apporter leur éco à l'œuvre commune de rayonnement de la langue corse et que ça puisse se faire sur tout le territoire.

Dernier point sur la certification, c'est vrai, c'était oublié. C'est regrettable, c'est d'autant plus regrettable qu'on a fait de l'évaluation un enjeu majeur, l'évaluation à travers notamment une certification. On a fait de l'évaluation un enjeu pour toutes nos politiques publiques et dans le rapport d'orientation sur la langue, on a dit qu'un des efforts prioritaires devait être fait sur l'évaluation sur tous les dispositifs de la langue.

Donc bien évidemment, on va le faire là aussi et il faut le faire là aussi, et ce d'autant mieux que c'est un élément supplémentaire d'attractivité, de légitimation de la démarche et éventuellement de réorientation si on se rend compte que ça ne marche pas.

Voilà un peu ce qu'est mon état d'esprit au moment où je vous demande de voter ce rapport, avec la claire conscience qu'il y a nécessité d'apporter des réponses complémentaires rapides et de ne laisser personne au bord du chemin.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, merci.

Donc, vous avez tous devant les yeux l'amendement du Conseil exécutif et de l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse dont vous avez déjà bien échangé et trouvé un accord.

Donc, je peux le mettre aux voix, si vous en êtes d'accord.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

L'amendement est ADOPTE à l'unanimité.

Donc, on peut mettre le rapport ainsi amendé aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Le rapport, ainsi amendé, est ADOPTE à l'unanimité.

À ringrazià vi à tutti per u vostru travagliu.

Pudemu passà à u cartulare ch'hà da presentà Lauda Guidicelli.

**GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITÉS
SPORTIVES**

Raportu n° 199 : Sulidarità internaziunale è aiutu umanitaria - Dà a manu, da populu à populu

Rapport n° 199 : Solidarité internationale et aide humanitaire - Dà a manu, da populu à populu

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Mesdames et Messieurs les conseillers à l'Assemblée,

Il y a à peu près un an, j'avais pris l'engagement de travailler sur un rapport global de solidarité internationale et d'aide humanitaire pour notre Collectivité.

Cet engagement avait été pris dans le cadre de la présentation de l'opération « Corsica, Terra d'accolta », et de la délibération « soutien de la Collectivité de Corse au peuple Ukrainien ».

Notre Collectivité souhaite poursuivre et renforcer son engagement en faveur de la solidarité internationale et ancrer cette démarche dans le processus de diplomatie humanitaire préfigurée par la délibération du 9 janvier 2020 qui a acté le principe de la création d'un fonds d'urgence humanitaire de la Collectivité de Corse.

Notre Collectivité a la ferme volonté de donner une dimension opérationnelle à ce fonds et plus largement à la politique de solidarité internationale qu'elle mènera afin de prendre sa part, sa juste part, dans la solidarité qui existe entre les peuples quand le sort les frappe.

Lors des dernières crises qui ont touché des pays étrangers, les Corses ont répondu présents aux appels internationaux de solidarité pour soutenir, pour porter secours et assistance aux populations touchées par des catastrophes naturelles ou encore des catastrophes d'origine humaine.

La Collectivité de Corse s'est elle aussi mobilisée, directement ou indirectement, pour coordonner les actions, en porter certaines, en soutenir d'autres via des aides aux acteurs associatifs.

Notre institution est aussi intervenue pour des questions logistiques ou pour contribuer financièrement à un fonds humanitaire, le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales, plus communément appelé le FACECO, mais également auprès d'acteurs internationaux présents sur les territoires.

Pour rappel, la solidarité internationale renvoie à des notions d'entraide et de partage qui dépassent les frontières. Elle s'inscrit dans la durée et crée une relation de partenariat entre pairs.

L'aide humanitaire, quant à elle, désigne des actions d'assistance à des populations en situation d'urgence. Face à une crise, vous le savez, il est impératif d'acter une réponse urgente. Toutefois, il est nécessaire d'anticiper les actions qui peuvent être mises en œuvre et nous organiser de sorte à être réactif et efficace en considérant les moyens, les compétences et les savoir-faire de notre institution.

C'est donc l'objet de ce présent rapport que j'ai l'honneur de vous présenter.

Chères conseillères, chers conseiller, comme vous le savez, notre engagement en la matière n'est pas récent. Je l'ai un peu repris dans le préambule :

2016 : coordination de l'aide apportée à la suite du séisme qui a frappé Camerino, certains d'ailleurs des élus étaient présents en Italie.

2020 : soutien la Collectivité au Liban avec la création du Fonds d'urgence humanitaire.

2022-2023 : soutien à l'Ukraine à travers une aide au financement notamment pour l'action menée par l'association « Per a pace ».

Se doter d'une nouvelle politique publique tombe donc sous le sens et la Collectivité de Corse se doit d'avoir son propre cadre d'intervention afin de développer des actions dans les domaines de la solidarité internationale et de l'aide humanitaire.

Le présent rapport s'est fondé sur une démarche concertée avec les différentes directions de notre institution, les directions qui étaient évidemment concernées et qui se sont constituées en groupes de travail.

Ce rapport est donc le fruit d'un travail mené en transversalité et qui a pris le temps de mûrir.

Pour faire les choses correctement, j'ai demandé aux agents de la direction de la stratégie et de l'innovation qui ont piloté ce travail, d'informer les

acteurs associatifs du territoire, lors d'une première réunion pour montrer que nous travaillons sur cette thématique nouvelle, c'est que les échanges se fassent entre services et acteurs car ils ont une expérience sur laquelle nous pouvons nous appuyer, et ils ont pu nous apporter expertise et conseils.

Comme toute politique publique que j'ai à cœur de mener, ce rapport s'inscrit dans un processus évolutif. C'est pourquoi, dans la continuité des rencontres engagées et dans le but de poursuivre cette démarche en transversalité, en lien avec les acteurs associatifs mais également institutionnels et socioprofessionnels, une comitologie ad hoc sera instaurée et pilotée par le Conseil exécutif.

Afin de poursuivre l'engagement de notre Collectivité en faveur de la solidarité internationale, deux axes d'intervention ont été identifiés. D'une part, un axe qui est lié à la construction sur le moyen et le long terme de cadres de coopération et/ou de dispositifs dans le domaine de la solidarité internationale dans l'intention que notre institution s'inscrive comme un acteur de la diplomatie humanitaire et d'autre part, un axe consacré à l'urgence humanitaire et à la post urgence grâce à des instruments adéquats.

Pour rentrer un peu plus dans les détails donc de ces deux grandes parties, la première partie concerne le rôle de notre Collectivité en tant qu'actrice et facilitatrice dans le domaine de la diplomatie humanitaire. Pour ce faire, nous prévoyons l'instauration d'une instance de dialogue, comme je l'ai dit un peu plus haut, avec les acteurs insulaires de la solidarité internationale via la création d'un comité de pilotage, en mentionnant les levées opérationnelles de la Collectivité dans le domaine de la diplomatie humanitaire. Pour ce faire, nous nous appuyerons sur le développement d'une stratégie fondée sur la coopération de projets pouvant aller jusqu'à des accords de partenariat, mais également avec le lancement et/ou le relais d'appel à projets thématiques.

La seconde partie, quant à elle, comporte les outils en réponse à l'urgence et à la post-urgence. Notre Collectivité se doit d'être accompagnatrice et soutien financier de l'aide humanitaire, tout d'abord avec notre outil existant qu'est le fonds d'urgence humanitaire. Pour ce faire, nous mobiliserons un programme financier spécifique intitulé « Urgence humanitaire, coopération et Solidarité », doté d'un montant de 300 000 € d'AE et de 100 000 € de CP, qui a été créé lors du vote du budget en 2023, et ce afin de soutenir les actions humanitaires, notamment en abondant le fameux FACECO, ou encore par le biais de contributions financières aux associations ou encore aux ONG, comme cela a été le cas dans le cadre du conflit qui touche l'Ukraine.

La Collectivité de Corse, en tant qu'accompagnatrice avec et surtout un règlement d'aides transitoire pour renforcer notre soutien au projet associatif à

vocation humanitaire. Vous avez d'ailleurs un règlement des aides qui est annexé à ce présent rapport, règlement des aides que je qualifie de transitoire car nous nous laissons le temps de l'actionner et de le voir actionner également par les acteurs associatifs, pour savoir s'il nécessitera des ajustements.

Ainsi, nous proposons un dispositif innovant au moyen d'un règlement des aides au projet associatif à but humanitaire qui permet de répondre aux besoins des acteurs associatifs du territoire investis dans le champ humanitaire et qui jusque-là, n'étaient accompagnés par aucun des dispositifs existants de notre institution.

Ce nouveau dispositif permet donc aux acteurs associatifs de pouvoir solliciter une aide pour leur projet dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle, avec un taux d'intervention fixé à 70 % des dépenses éligibles. Une majoration de 10 % est également prévue.

Pour les conseillères et conseillers qui auraient des interrogations quant au règlement des aides et certaines mentions, le mois de mars a été invoqué pour déposer des demandes. Mais je précise d'ores et déjà que nous avons écrit, sous réserve de l'urgence. En effet, des demandes pourront donc bien être déposées en dehors de ce mois-là. Cette date nous permettra cependant d'avoir de la visibilité sur des demandes de post-urgence, de reconstruction, de réhabilitation et de soutien.

Aussi, et comme j'ai pu le préciser en commission organique et devant le CESEC, beaucoup d'acteurs insulaires n'étaient pas éligibles à des dispositifs proposés par la Collectivité. Ce règlement des aides sera donc le cadre permettant l'instruction et l'attribution d'aides aux acteurs ayant des actions de solidarité et/ou de coopération humanitaire.

Enfin, un dernier axe indispensable dans ce rapport, c'est le rôle de soutien et de support logistique et humain que notre institution se doit d'incarner en prévoyant la mise à disposition de locaux et de matériels, en permettant également le volontariat des agents dans le cadre des actions de solidarité internationale. Je tenais à cette partie-là car c'est une disposition déjà prévue par la loi. Je souhaite que les agents puissent savoir que nous les soutiendrons dans leur démarche, s'ils veulent s'engager ainsi.

Sur la base du volontariat, les agents titulaires ont la possibilité de participer à la préparation d'une opération humanitaire, soit dans le cadre d'une mission confiée par l'Autorité territoriale. L'agent volontaire mobilisé sur son temps de travail et placé sous le contrôle et la responsabilité de la Collectivité de Corse, pourra, sous réserve de nécessité de service et de validation hiérarchique, sélectionner le motif spécifique « opération humanitaire » dans le logiciel de

gestion des absences et du temps de travail Horoquartz, dans le cadre d'une action humanitaire menée par une association, l'agent qui exerce alors la mission pour cette dernière, pourra demander une mise à disposition dite classique ou bien une mise à disposition au titre du mécénat de compétences.

Pour conclure, je dirai que ce rapport et le règlement des aides proposées sont les premières pierres que nous posons. Je remercie d'ailleurs le CESEC pour la qualité de nos échanges ainsi que pour leur avis très favorable qui met en avant la souplesse et les possibilités d'adaptation en fonction des besoins et des événements. En effet, rien n'est figé et l'objectif de cette nouvelle politique publique est qu'elle soit agréementée, complétée, critiquée à mesure que nous avancerons sur le domaine de la solidarité internationale et de l'aide humanitaire

U raportu Sulidarità internaziunale è aiutu umanitariu, sarà l'arnese chì permetterà à a Cullettività di Corsica d'agisce è d'esse ancu pronte à agisce cum'è i Corsi a facenu subitu, subitu contru l'emergenza ci hè, è chì e donne è l'omi anu bisognu d'aiutu, è per ripiglià u spiritu di a canzone di "Voce Ventu", "A me nazione", a nostra isula hè un paese di spartera è di sperenza chì canta a tuleranza. In poche parole, dà a manu, dà populu à populu.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Dunque, ci hè un cartulare di a cummissione di a cultura. Mme. Densari.

M. Frédérique DENSARI

Merci Monsieur le Vice-président.

Mme Muriel FAGNI a souligné l'importance de ce rapport et a relevé la participation de la Collectivité de Corse en tant qu'acteur et accompagnant.

J'ai moi-même estimé que ce rapport posait les fondements de l'action de la Collectivité tant dans le domaine de la solidarité internationale que dans l'aide humanitaire.

J'ai souligné que connaissant la solidarité des Corses beaucoup d'associations et de particuliers viendront certainement s'agréger à ce projet.

Il fallait se réjouir d'un tel rapport qui permettra d'aider des gens en grandes difficultés.

Mme Muriel FAGNI a soulevé l'importance du règlement des aides joint en annexe, cadre législatif très important qui manquait dans ces dispositifs.

Mme Lauda GUIDICELLI a remercié Mme Fagni d'avoir évoqué le règlement des aides. Document qui a été travaillé avec notamment les services de la vie associative, pour poser un cadre qui ne dérogeait pas non plus à ce qui était fait actuellement dans les différents éléments des aides, mais qui proposait un accompagnement plus important que les règlements des aides traditionnelles puisqu'il était possible d'élever jusqu'à 80 % de niveau d'aide par la collectivité.

La commission a émis un avis favorable

Non-participation du groupe « Un Soffiu Novu ».

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a un avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Alors un avis favorable de la commission des finances avec la non-participation du groupe « Un Soffiu novu » et l'absence du groupe « Core in fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dunque, s'ellu ci hè qualchissia chì vole a parolla, a li dò vulinteru. Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Globalement, c'est une bonne chose, même une très bonne chose qu'on empiète sur le régalién de l'État et qu'on se donne les moyens d'une aide internationale, petite somme, 300 000 €, mais c'est un bon début.

Là où ça peut devenir inquiétant pour le nationaliste indépendantiste que je suis et qui a quand même eu, je pense, une ligne altermondialiste, c'est que si on s'adosse au FACECO, que j'ai connu dans le cadre de mon travail, on s'adosse au ministère des Affaires étrangères et à ses fonctionnaires et à ses choix politiques, qui sont peut-être pour beaucoup de temps en temps les nôtres, lorsqu'il

s'agit de l'humanitaire impartial, mais il y a souvent dans la politique étrangère, entre autres, d'un pays comme la France de l'humanitaire partial. Et je crois, qu'il faut qu'on fasse attention.

Il est hors de question que l'on abonde un fonds sans le flécher parce qu'on peut donner au FACECO sans flécher, c'est-à-dire qu'on dirait : on met 100 000 €. Je pense que la Corse, elle n'a pas à faire de dotation à la France, elle en a assez quand même d'argent, parce qu'il y a des régions qui le font, c'est pour ça que je précise.

Ensuite, qu'on se passe le plus possible du FACECO et que même on n'y fasse pas appel. C'est sûr que ça donne en théorie la certitude de la traçabilité des fonds. Mais il est parfois à l'action humanitaire ce que la centrale d'achat que j'ai dénoncée hier, est à l'économie circulaire.

Simplement une remarque de fond, le FACECO attention ! Attention, ce n'est pas nous. Et je pense que c'est pour beaucoup, entre autres pour la politique méditerranéenne, ce n'est peut-être pas notre vision. Je vais vous prendre un exemple : si je vous propose qu'on fasse une aide humanitaire pour un des plus grands camps de réfugiés qu'il y a en Afrique subsaharienne, qui se trouve en territoire algérien, à côté de la ville de Tindouf et qui accueille actuellement plusieurs dizaines de milliers de Sahraouis, est-ce que le FACECO va financer ? Vous savez que non. Donc, je vous ai donné un petit exemple de ce qu'on pourrait faire et de ce qu'on ne nous laisserait pas faire si on passe par une tutelle française.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Oui, Joseph !

M. Joseph SAVELLI

Merci, Monsieur le vice-président.

Madame la Conseillère exécutive, je vous remercie pour ce rapport aussi riche que clair. À sa lecture, c'est le mot « opérationnalité » qui nous vient immédiatement à l'esprit. Vous nous proposez aujourd'hui le fruit d'un travail mené avec vos services, vous l'avez dit, en transversalité.

Nous savons que casser les logiques de silos vous tient particulièrement à cœur, comme solliciter les acteurs au cours de la rédaction afin de proposer un document qui n'est pas déconnecté, mais qui aura pour mission de coller à la réalité. Et dans ce document, c'est bien votre méthode que nous retrouvons.

En effet, il ne s'agit pas d'incantation, ce rapport ne se contente pas d'énoncer des généralités sur ce que doit être l'aide humanitaire ou la coopération en temps de crise, il parvient à déterminer une ligne qui, vous l'avez dit, depuis Camerino, puis Beyrouth et l'aide au peuple ukrainien l'an dernier est désormais tracée et prend finalement ici toute sa force.

C'est un rapport solidement construit, complété par un règlement des aides. Il est d'ailleurs crucial de noter que le volet financier de cette initiative est bien borné. Nous parlons ici de fonds publics destinés à une cause spécifique. Il est donc impératif d'obtenir des garanties avant de nous engager, c'est là que justement intervient la problématique du FACECO. C'est aussi la raison pour laquelle nous collaborons en partie avec le FACECO, mais je pense avec la possibilité de flécher les crédits, mais aussi avec des ONG largement reconnues ou encore des acteurs insulaires ayant fait leurs preuves dans ce domaine et méritent non seulement notre soutien, mais aussi toute notre reconnaissance. On voit bien qu'il y a un triptyque qui ne nous rend pas dépendant nécessairement du FACECO.

Ainsi, dès son adoption, que nous espérons unanime, il sera opérationnel et la Collectivité de Corse pourra agir plus vite dans un cadre prévu et pensé et c'est essentiel.

De nombreux événements récents en Grèce et au Canada, par exemple, nous ont permis de comprendre l'importance d'être à même de réagir dans l'urgence, d'autant plus que, nous le savons, le réchauffement climatique va entraîner une démultiplication des crises nécessitant de la coopération et de la solidarité entre les peuples.

Lorsque le sort s'acharne sur un pays, les frontières, les couleurs de peau, les religions, la politique ou les distances n'existent plus. L'action commune pour sauver des vies, sauver des écosystèmes doit impérativement primer. La Collectivité de Corse sera au rendez-vous, comme elle l'a toujours été et nous vous en remercions.

Pour autant, je tiens à le dire, il n'est bien sûr pas question d'agir à la place des autres, ni d'empiéter sur les champs d'action des organisations internationales déjà existantes et qui savent faire et bien faire dans ces circonstances. Non, il sera simplement question de mobiliser humblement les moyens qui sont les nôtres et notre énergie pour tendre la main, per dà a manu da populu à populu à quelli chì ne anu bisognu.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Moi, je suis un peu dans le même registre. Je crois que c'est essentiel, l'initiative me paraît imparable et indiscutable, c'est plus qu'évident.

J'ai une question à poser parce que, honnêtement, je n'avais pas regardé de plus près, dà una manu, dà a manu, peu importe l'expression, c'est quelque chose qui pour nous, même culturellement et au niveau de notre civilisation, a toujours été dans l'ADN, on dira. Donc, vous vous inscrivez dans cette logique et c'est très bien.

Je reviens sur cette histoire de FACECO, ça a percuté un peu quand je l'ai vu dans le rapport, mais honnêtement, je ne savais pas ce que c'était et donc je suis allé vagabonder un peu sur Internet et je vois que c'est un fonds d'action extérieure des collectivités territoriales. Je lis, « constituer aujourd'hui l'unique outil de l'État donnant la possibilité aux collectivités de répondre rapidement, efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées ». Est-ce que la Collectivité de Corse, le monde associatif autour de nous, doit nécessairement, j'espère que non, passer par ce fonds d'action extérieur ou est-ce qu'il y a toute latitude pour diversifier ? C'est la seule question que je vous pose, qui est une question de journaliste en quelque sorte.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. D'autres demandes d'intervention ?

Don Joseph Luccioni a demandé la parole.

M. Don Joseph LUCCIONI

À ringrazià vi.

Una parolla, u nosciu cullegu è amicu Ghjiseppu hè statu cumpletu.

À ringrazià vi, Signora Cunsigliera esecutiva pà issu raportu, un raportu impurtanti nantu à u fondu, nantu à a forma.

Nantu à a forma, prima, deux ou trois éléments de plus-value qui ont été égrenés précédemment. Avec ce rapport, on passe vraiment du coup par coup, du cas par cas, parfois du déclaratif ou du symbolique d'une motion à l'opérationnel, Joseph l'a dit, avec un cadre d'action et d'intervention, souvent

dans cet hémicycle, on a des échanges autour justement de la nécessité de planifier, de cadrer, d'encadrer. Là, on y et il faut le souligner. On ne parle pas assez souvent dans cette maison des trains qui arrivent à l'heure et il y en a et là, c'est une très bonne chose. Donc, on tient à vous en remercier et à le souligner.

Dire aussi pour répondre, mais vous aurez l'occasion de le faire, Madame la Conseillère exécutive, nous avons cru comprendre, bien sûr il y a le FACECO, avec une certaine prudence à avoir dans l'appréhension de ce fonds, Paul-Félix et Saveriu ne ani parlatu, mais vous avancez aussi d'autres dispositifs d'aides, y compris d'aides directes financières puisqu'il n'y a pas d'exclusivité, notamment si on prend le règlement d'aide transitoire pour renforcer le soutien des projets portés par des associations à vocation humanitaire. On l'a d'ailleurs déjà fait, notamment pour l'Ukraine, pour d'autres dispositifs également. Donc, ça c'est important. C'est dans le rapport et c'est très bien que ça le soit, que ça soit inscrit.

Bien sûr, nous sommes, pour notre part Corses, nationaliste corses, donc citoyens de ce peuple, u populu corsu, citoyens de la nation corse, mais nous sommes aussi citoyens du monde. Et souvent, à rebours de ce qui a été porté et véhiculé parfois par des forces qui étaient opposées à la nôtre, forces politiques, on nous fait le reproche du repli communautariste, communautaire, voire plus. Nous, on est tout à fait clairs là-dessus. Semu Corsi, semu naziunalisti corsi, appartenimu à u populu corsu, mà semu à parti, à u Mediterraniu, à l'altri nazioni, à l'altri populi, à u mondu parce qu'aujourd'hui, on a bien sûr un homme qui est enraciné et nous sommes enracinés, mais on a aussi un homme qui est planétaire parce qu'on est dans un monde qui a évolué, avec des destins qui sont partagés par-delà les frontières, quels que soient les terres et les territoires. On est dans un monde avec des enjeux, des défis et des problématiques qui sont d'ordre planétaire. Il y a bien sûr les conflits, il y a les crises, crise COVID, crises sanitaires, les pandémies en il y en aura d'autres, malheureusement, on le sait, c'est les projections, il y a les crises climatiques et bien sûr, semu cuscenti ch'issa sorti umana qu'è da spartimu incù l'umanità sana, incù a planeta sana, incù l'altri populi è da populu à populu, hè impurtantissimu di sicuru di dà si a manu.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Dunque, s'ellu ùn ci hè più nimu ch'è vole parlà, aghju da dà a parolla à a cunsigliera esecutiva.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Je vous remercie.

Pour rassurer Messieurs Luciani et Benedetti, on ne s'adosse pas au FACECO. Le FACECO, ça nous a permis de répondre à l'urgence comme ça a été le cas pour l'Ukraine lors du rapport d'avril 2022. Bien évidemment, on choisira si on veut ou pas contribuer, et c'est nous qui choisissons les circonstances. Vous l'avez dit, Monsieur le conseiller, on a des petits moyens sur la question, mais on choisira les causes qui nous paraissent importantes pour les Corses, déconnectées bien évidemment des logiques du ministère des Affaires étrangères.

Don Joseph et Joseph l'ont rappelé, en fait, le FACECO, lors du début de la guerre en Ukraine, nous a permis d'être sûr d'aller vite. Ce fonds nous garantissait tout simplement une rapidité dans l'action. C'est en aucun cas une condition sine qua non du rapport que je vous ai présenté aujourd'hui, mais on l'a listé parce que parfois, sur des conflits comme l'Ukraine, l'urgence se faisait pressante et c'était le moyen Secure, vous l'avez rappelé, Monsieur Benedetti, de pouvoir aussi verser des fonds. Mais ce n'est pas du tout quelque chose sur lequel on compte s'adosser. Bien au contraire, c'est à nous aussi de juger quels sont les actions pertinentes à subventionner. C'est pour ça aussi qu'on veut s'appuyer sur les organisations non gouvernementales et sur nos acteurs associatifs engagés qui maîtrisent parfois bien mieux que nous la réalité du terrain, des conflits et des besoins.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

A ringrazià vi.

Pudemu passà à l'agricultura si Dumenicu Livrelli hè prontu incù u cartularu 210.

AGRICOLTURA / AGRICULTURE

Raportu n° 210 : ODARC - Cunsultazione di l'Assemblea di Corsica nantu à u prugettu di decretu relativu à i regimi di sanzione in u quattru di e misure di sustegnu associatu à e pruduzione animale di a PAC 2023-2027

Rapport n° 210 : ODARC - Consultation de l'Assemblée de Corse sur le projet de décret relatif aux régimes de sanctions dans le cadre des mesures de soutien couplé aux productions animales de la PAC 2023-2027

M. Hyacinthe VANNI

Je mets aux voix **l'urgence du rapport**.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

L'urgence est adoptée à l'unanimité.

Vous avez la parole, cher collègue, maintenant.

M. Dominique LIVRELLI

Cela concerne un rapport sur le régime de sanctions dans le cadre de la PAC, sur les aides ovine, caprine et bovine, les aides animales.

Comme à chaque fois, l'Etat demande de prendre un décret dans l'urgence. On a reçu ce décret-là le 21 pour le 30 juillet.

La nouvelle programmation de la politique agricole commune, PAC, qui débute en 2023, est déclinée au niveau de chaque Etat membre dans le PSN (plan stratégique national) qui combine les aides du FEAGA, premier pilier et du FEADER, deuxième pilier.

Le plan stratégique national français de la politique agricole commune 2023-2027 a été approuvé le 31 août 2022 par la Commission européenne. Dans le cadre de cette nouvelle programmation, bien que n'entrant pas dans le périmètre d'intervention de la CdC, second pilier de la PAC, l'Assemblée de Corse est consultée, conformément à l'article L 44-22 16 dans la mesure des aides couplées animales de la Corse, aide bovine et aide aux petits ruminants, sont différenciées de celles attribuées sur le continent.

Le projet de décret fixe les régimes spécifiques de sanctions applicables en cas de non-respect des conditions d'octroi des aides couplées animales de la politique agricole commune. A savoir, lorsque les contrôles sur place révèlent que le nombre d'animaux non conforme est supérieurs à 3, une absence partielle ou totale de registre des bovins, que pour la demande considérée, le nombre d'animaux enregistrés dans le système d'identification et d'enregistrement des bovins non conforme est supérieurs à 3.

De plus, une sanction financière sur le montant des aides octroyées en application de l'article 614-68, est appliqué lorsque le montant d'aides calculé à partir de la déclaration du demandeur est supérieur au montant d'aides calculé sur la base des résultats des contrôles.

Ce projet de décret fixant le régime de sanctions dans le cadre des mesures de soutien couplé du premier pilier de la PAC ne comporte aucune spécificité ni disposition particulière pour la Corse.

Des sanctions applicables pour les écarts du nombre d'animaux qui pourront être détectés lors de ces contrôles chez les agriculteurs, seront ainsi identiques en Corse et sur le continent. Ça, c'est dans le rapport.

L'Assemblée de Corse prend acte. Ainsi, il est proposé un avis défavorable. Par contre, il y a un amendement. Je lis le rapport en l'état ou amendé ? Amendé. D'accord.

Motif de l'amendement : il s'agit d'assurer une meilleure concordance du contenu de la délibération avec celui du rapport en procédant à une erreur matérielle : au lieu de « favorable, il faut lire « défavorable ».

Je propose l'amendement ?

Proposition d'amendement : le paragraphe « proposition » est remplacé : « il est ainsi proposé que l'Assemblée de Corse émette un avis défavorable au projet du décret relatif au régime de sanctions dans le cadre des mesures de soutien couplé aux productions animales de la politique agricole commune 2023-2027.

Affirme la nécessité, au regard de la mise en œuvre d'aide animale différenciée par rapport au continent, aide bovine corse, aide petits ruminants, que la Collectivité de Corse au travers des missions confiées au Président de l'ODARC soit associée en amont de la saisine de l'Assemblée de Corse sur l'ensemble des dispositions qui pourraient être adoptées sur ces aides.

Réitère sa demande de la maîtrise de l'ensemble des aides du premier pilier soit confié à la Collectivité de Corse ».

Là, par contre, il y a un sous-amendement : « confié à la Collectivité de Corse notamment dans le cadre du processus d'autonomie engagé avec le Gouvernement ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci.

Il y a un rapport des commission conjointes, de la CDENATE et de la commission des compétences législatives et réglementaires, que va nous présenter Françoise Campana.

Mme François CAMPANA

Je vous remercie.

Monsieur Dominique Livrelli a présenté le projet de décret et a indiqué que lors de la transmission du rapport, une erreur matérielle était apparue. Ainsi, le Conseil exécutif a déposé un amendement à ce rapport afin que l'Assemblée rende un avis défavorable, notamment au vu de la non-association en amont de la Collectivité et de la saisine réalisée quelques jours auparavant seulement, ainsi que l'État agit de manière systématique.

Monsieur Yves Conventi, directeur adjoint de l'ODARC, a observé qu'une ambiguïté existait. En effet, un régime de sanctions peut être défini par les états membres. Pour autant, si la Collectivité de Corse a été associée de manière informelle à l'élaboration des dispositions spécifiques à son territoire, elle ne l'a pas été sur ce régime de sanctions, alors même qu'elle aurait pu proposer des adaptations.

Dans ce cadre, il est ainsi proposé que cette compétence soit formellement identifiée et que la maîtrise des aides du premier pilier soit confiée à la CDC, tant dans la conception que dans les sanctions.

Madame Angèle Chiappini ayant souhaité savoir si la saisine de la CDC sur cet avis de décret était obligatoire, Monsieur Conventi a rappelé que tout décret contenant des dispositions concernant la Corse devait faire l'objet d'une saisine de l'Assemblée de Corse.

Monsieur Le Mao a constaté qu'une fois de plus, l'Etat prenait des décisions sans associer la Collectivité de Corse, se contentant d'une saisine en urgence sur un document finalisé.

Madame Nadine Nivaggioni a rappelé que dans un cadre plus large, la CDC maîtrisait en partie ce dossier, l'ODARC étant organisme payeur. Elle a souligné la probité extrême dans laquelle cet office intervenait au quotidien dans la gestion de cette compétence.

S'agissant du premier pilier, elle a observé que s'il relève effectivement de l'État, la bonne intelligence commande, comme cela est fréquemment réalisée, la consultation et l'association de la Collectivité de Corse.

Monsieur Romain Colonna a observé, s'agissant de l'amendement présenté par le Conseil exécutif, qu'il conviendrait de ne pas lier exclusivement au sein de l'article 3 de la délibération, la maîtrise de l'ensemble des aides du premier pilier et le processus d'autonomie engagé avec le Gouvernement. En effet, cette subordination risquerait, en cas de difficulté dans ce cadre de négociation, de faire obstacle au transfert du premier pilier. Il a donc proposé un sous-amendement afin que l'article 3 soit ainsi : « réitère sa demande que la maîtrise de l'ensemble des aides du premier pilier soit confiée à la Collectivité de Corse, notamment dans le cadre du processus d'autonomie engagé avec le Gouvernement ».

Enfin Madame Nadine Nivaggioni a rappelé que si la demande de transfert du premier pilier avait pu être évoquée par le passé, elle n'avait fait l'objet d'une demande officielle que lors de l'accession aux responsabilités de la majorité nationaliste.

Avis de la Commission : le sous amendement a été adopté à l'unanimité. Non-participation de Madame Chiappini au nom du groupe « Un soffiu novu ».

L'amendement a été adopté à l'unanimité. Non-participation de Madame Chiappini.

Enfin, les commissions ont émis un avis favorable à l'unanimité sur le rapport ainsi amendé. Non-participation de Madame Chiappini.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. L'amendement a été présenté en commission. Donc, on a les avis.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Oui, je vous en prie.

Mme Marie-Anne PIERI

Alors c'est juste une explication de vote.

Madame Chiappini vous expliquera son vote. Moi je vais parler au nom du groupe, Angèle s'expliquera sur son vote.

Nous aurions pu suivre et émettre un avis défavorable au projet de décret relatif au régime de sanctions dans le cadre des mesures de soutien couplé à la production animale dans la PAC 2023-2027. Là-dessus, on aurait pu vous suivre. Seulement, à chaque fois, vous réitérez cette volonté de récupérer le premier pilier.

À plusieurs reprises, chaque fois que vous intervenez là-dessus, je vous demande pourquoi la récupération de ce premier pilier, pour quoi faire ? N'y a-t-il pas danger pour la Collectivité avec cette clause d'apurement de passif, Monsieur Vinciguerra avait dit la dernière fois, « nous maîtrisons le deuxième, nous pouvons maîtriser le premier », mais comme je le dis à chaque fois... Mais le deuxième, on paye des factures. Vous avez un contrôle de factures, un contrôle en amont de ce qui est demandé, si c'est par exemple des fermetures, vous allez contrôler les piliers, le grillage. Voilà, vous avez des agents pour ça. Sur le premier pilier, c'est autre chose, c'est-à-dire qu'il faut monter dans les estives, vous me direz maintenant, il y a des drones pour contrôler. Et c'est toujours des contrôles qui se font une fois que l'aide a été attribuée.

Donc, si demain il y a une demande de remboursement qui est faite par l'Europe dans le cadre d'un contrôle qui est fait à un éleveur, aujourd'hui c'est l'Etat-membre qui rembourse si l'agriculteur ne peut pas. C'est l'apurement du passif. Est-ce que demain, la Collectivité de Corse, elle aura le moyen de faire cet apurement de passif ? Moi, mon inquiétude est là.

Maintenant, vous dites, on va le demander au niveau du processus d'autonomie, très bien. Est-ce que vous avez consulté les éleveurs parce que je connais quand même pas mal d'éleveurs, j'en ai eu un ce matin au téléphone, je voudrais savoir s'il y a eu une consultation pour la maîtrise de ce premier pilier. C'est relativement important quand même de consulter la base et de voir leur sentiment à eux. Il ne faut pas que ça soit simplement, je dirais un dogme de la majorité.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Madame Chiappini, je suppose.

Mme Angèle CHIAPPINI

Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais il ne faut pas voir que je me désolidarise du groupe, ce n'est pas du tout ça, c'est juste que sur ce sujet, on n'a pas la même approche, on n'a pas le même vécu, on n'a pas le même historique.

Au demeurant, je trouve que les sanctions sont extrêmement lourdes. Et je m'inquiète aussi pour ce qu'il arrivera dans l'année à venir si elles sont appliquées de telle façon. Voilà. Et donc, je vais voter pour.

M. Hyacinthe VANNI

C'est noté. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Jean-Jacques.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci, Monsieur le Vice-président.

Je voudrais quand même rappeler très brièvement, pour ceux qui ne sont pas au courant exactement comment fonctionnent les crédits FEADER.

Donc, il y a le premier pilier sur lequel nous n'avons pas la compétence. C'est une compétence qu'on demande et j'expliquerai pourquoi aussi. Par contre, nous avons la compétence sur le deuxième pilier.

Alors, le premier pilier c'est essentiellement les aides surfaciques, c'est-à-dire ce que déclare un agriculteur quand il déclare ses terrains, c'est les terrains qu'il utilise et en général où packagent ses bêtes. Ça, c'est les aides du premier pilier qui sont gérées par l'État.

Sous le deuxième pilier, c'est les aides de structuration et de développement des exploitations. Donc, c'est ce qu'on discutait, les clôtures, l'aménagement des exploitations, les hangars.

Ensuite, il y a l'aide à l'installation des jeunes aussi, qui est sur le deuxième pilier qui est importante puisqu'on a de bons résultats au niveau des installations. Donc, il faut féliciter bien sûr tout le travail qui est fait par l'ODARC, mais par les chambres aussi. C'est un travail qui est collégial, qui est fait et qui marche bien.

On est aussi organisme payeur. Je pense qu'il ne faut pas avoir peur, parce qu'on est organisme payeur et donc, on a un contrôle qui n'est pas fait par l'état membre, mais qui est fait directement par l'Europe. Tous les contrôles qui sont effectués nous permettent de dire qu'actuellement, tout fonctionne bien et quand on a des contrôles en général, on est plutôt bien noté alors que c'est des contrôles qui sont assez sévères.

Tout ça, je vous l'ai expliqué.

Maintenant, ce qu'on ce qu'on discute, c'est qu'au niveau de la PAC et au niveau du premier pilier, il y a un changement qui s'est fait au niveau de l'Europe et au niveau du territoire français, c'est-à-dire que maintenant, quand un agriculteur déclare son terrain, on couple à un taux de chargement. Avant, vous pouviez avoir 10 vaches et déclarer 300 hectares, il n'y avait aucun souci, on était dans le cadre. Actuellement, par exemple, si vous déclarez 50 hectares, il faut minimum 10 vaches ou 50 brebis. Voilà, pour bien comprendre comment ça fonctionne.

Nous, sur ces dispositifs, on a des spécificités qui sont reconnues au niveau européen, c'est-à-dire par rapport à quoi ? Par rapport à notre mode d'élevage puisqu'on a un élevage qui est quand même particulier, un élevage extensif qui n'existe pas dans les autres régions. On a des animaux aussi, une race, c'est pour ça que l'ODARC, on appuie vraiment sur les races locales parce qu'on a des races qui, au fil des siècles se sont adaptées à ces parcours et il y a la reconnaissance des parcours. Aujourd'hui, quand vous avez des chèvres corses ou des brebis qui vont sur des parcours, elles peuvent se nourrir du maquis. Vous mettez des animaux continentaux sur les mêmes parcours, où ils vont dépérir et au pire, ils vont mourir.

Voilà, pour vous expliquer pourquoi on a reconnu ces spécificités.

Donc, on nous reconnaît ces spécificités et aujourd'hui l'État nous demande par le biais d'un décret, de donner un avis, mais sans reconnaître ces spécificités qui sont quand même propres à notre territoire.

Alors comment, nous, demain on peut nous donner un avis, nous proposer un décret qui va être appliqué sur l'ensemble du territoire national en reconnaissant nos spécificités et là, ni on nous consulte, ni on nous associe à la décision.

Donc, c'est pour ça que quand on met tout ça et qu'on regarde ce qui nous est proposé, on est obligés de voter contre, de donner un avis défavorable. Ce n'est même pas un vote, c'est un avis défavorable.

Alors ensuite, pourquoi on demande la gestion du premier pilier ? Parce que la gestion du premier pilier, c'est important. C'est vraiment la reconnaissance de ce qu'est notre élevage, de ce que nous sommes, de ce que nous sommes tous ici, parce qu'on est tous issus de familles de bergers. Et donc le premier pilier, c'est la reconnaissance d'un mode d'élevage, d'un pastoralisme qui est propre à la Corse, avec un élevage extensif, des animaux qui, depuis des générations, sont adaptés aux territoires. C'est ça qu'on veut revendiquer déjà au niveau du premier pilier, c'est cette reconnaissance qu'on doit affirmer et qu'on doit conserver.

Et ensuite c'est quoi ? C'est que demain on parle de quoi ? On parle d'autonomie alimentaire déjà pour les exploitations, mais demain pour les populations et pour les populations, c'est quoi ? C'est qu'avec le premier pilier, demain, on peut adosser aussi, c'est des réflexions qu'il faudra qu'on ait en commun, comment on peut associer aussi de la production et plus de production et comment produire mieux, comment répondre avec la production aux attentes des populations et comment demain nourrir les populations ?

Donc le premier pilier, il fait partie d'un dispositif. C'est le même que quand on aide à structurer les exploitations, il faut qu'on ait une vision qui soit globale pour la Corse. C'est une vision politique qu'on doit avoir pour la Corse et qu'on doit partager.

Donc voilà toutes les raisons qui font qu'aujourd'hui, encore une fois de plus, on n'est pas associés par l'État, on est encore en marge et donc, on ne peut pas accepter ça. C'est les raisons principales de notre avis défavorable.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Jean-Jacques pour ces précisions. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je pense qu'il ne faut pas avoir peur des contrôles. Maintenant, qu'on nous impose une méthode de contrôle, des seuils d'abattement, des multiplications des taux de charge, c'est-à-dire qu'à la fin on n'arrive à rien et en plus des pénalités, c'est-à-dire qu'on reprend, là ce sont des contrôles sur cheptel, mais quand on met la pénalité alors qu'en plus, on ne paye pas la prime, ça veut dire qu'on prend sur d'autres aides.

Par contre, il faut qu'on ait une réflexion, transfert du pilier oui, mais sur notre politique de contrôle. Il faudra qu'on y songe et qu'on ne se voile pas la face. On est obligés de faire ça parce que s'il y a les contrôles tels que on doit les

faire, en plus ils sont faits par méthode d'échantillonnage, comme c'est proposé dans le décret, il y en a qui, non seulement ils ne vont rien toucher, mais ils vont devoir beaucoup sur leurs fonds propres parce que la régularité du cheptel par rapport à la déclaration, elle est souvent farfelue. Et ça, il faut qu'on se le dise, y compris en séance publique.

On doit réfléchir, y compris l'ODARC, à pouvoir faire des contrôles en amont pour aider les agriculteurs à être en règle et à les préparer parce qu'il y aura de plus en plus de contrôles. L'Europe ne continuera pas à donner, par exemple sur l'aide directe, 37 millions d'euros, sans chercher à comprendre. Elle le fait de plus en plus.

En plus, ce qui se passe, c'est qu'on délègue des fonctionnaires de contrôle qui sont fluctuants, qui ne sont pas imprégnés justement de la culture du parcours, de la culture du non-parcage des animaux, avec un élevage extensif, libre, mais libre, ça ne veut pas dire libérer de toutes contraintes. Quand on paye, on doit exiger un résultat, on doit exiger un rendement, on doit exiger de la production et le mythe de la vache sacrée gagée, il faut qu'il finisse. Il faut qu'on en arrive par notre politique, même demander sans que dans un premier temps, on nous transfère ce pilier, mais qu'on nous délègue la compétence du contrôle.

Je ne vois pas pourquoi ça va être fait de manière, des fois, aléatoire parce que c'est du cas par cas, on pioche, ce n'est pas tout le monde qui est contrôlé. Pourtant, il n'y a pas tant d'exploitations que ça en Corse. Sur un plan quinquennal, on pourrait se dire, tout le monde va être contrôlé, ce n'est pas le cas.

Et dans ce cas-là, je pense que ça doit quand même nous interpeller. Si on est obligés aujourd'hui de donner un avis négatif, qu'on se pose la question, la vraie, pourquoi et qu'on y réponde au moins dans notre tête.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Monsieur le Président.

M. Dominique LIVRELLI

Monsieur Benedetti, je vous rejoins, c'est clair, je vous rejoins. Mais nous ne pourrons avoir notre propre contrôle, on est organisme payeur, qu'à partir du moment, la plupart des aides sont contrôlées sur le premier pilier et ça a des incidences même sur les aides du second pilier au niveau de l'ICHN, au niveau des aides surfaciques. A partir du moment où on ne maîtrise pas le premier pilier, on ne peut pas faire notre propre contrôle.

Après, je vous dis franchement, je vous sens inquiète à chaque fois que l'on parle de récupérer le premier pilier, mais à un moment donné, je pense qu'il faut qu'on prenne nos responsabilités pour donner une certaine orientation à notre agriculture.

Je vous prends l'exemple de la céréale. Aujourd'hui, on veut développer une filière céréale en Corse, on ne peut pas. On ne peut pas, on n'a pas la maîtrise du premier pilier, on ne peut pas développer la filière céréale, d'autant plus qu'on sait qu'on a un besoin, qu'on dépend des intrants. Donc, si on a la maîtrise pleine et entière du premier pilier, maîtrise ne veut pas dire gestion, dans un premier temps, on la construit, on maîtrise et dans un second temps, on la gère. Mais ça se construit, tout ça et ça se coconstruit.

Aujourd'hui, l'État, qu'est-ce qu'il fait ? Aujourd'hui, l'État, il nous dit, c'est comme ça, il discute sur le PSN mais pas sur le régime de sanctions. Oui, vous avez un régime spécifique, vous avez un régime spécifique. Mais le régime de sanctions qu'on vous applique, c'est le régime de l'hexagone.

Aujourd'hui, on vous dit « régime de sanctions à partir de trois bêtes », mais trois bêtes sur dix, c'est beaucoup. Il aurait été préférable qu'on mette un pourcentage, tant de pourcent. C'est pour ça qu'on se prononce pour un avis défavorable.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Merci.

Après ces précisions qui nous ont éclairés, je vais mettre aux voix le sous-amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Le sous-amendement est adopté.

Je vais mettre aux voix l'amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

L'amendement est adopté.

Donc, je vais mettre aux voix l'avis amendé et sous-amendé (avec un avis défavorable)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Le rapport (portant avis défavorable) est ADOPTE à l'unanimité.

Abstention : Un Soffiu Novu.

Pour : Fà Populu Inseme, Avanzemu, Core in Fronte, M. Pierre GHIONGA, Mme Angèle CHIAPPINI

On peut passer au rapport suivant. Rapport 204, si vous en êtes d'accord, Monsieur le Président. Renouvellement du comité social territorial.

Vous avez la parole.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 204 : Alizzioni prufiziunali : Cunitatu suciali tarritoriali

Rapport n° 204 : Élections professionnelles : Comité Social Territorial

M. le Président Gilles SIMEONI

Vous savez que la loi impose la création d'un comité social et territorial dans chaque collectivité comptant au moins 50 agents, le CST, c'est ce qui a pris la suite de l'ancien CT.

Comme vous le savez également, le tribunal administratif de Bastia par jugement en date du 27 juin dernier, a annulé les élections professionnelles relatives au Comité social territorial. Ce jugement est exécutoire. Il a fixé également un délai mi-décembre pour fixer les nouvelles élections. Et donc, il est exécutoire, nonobstant un éventuel appel et une requête aux fins de sursis à exécution, que nous pourrions introduire.

Il faut statuer sur la composition de ce futur CST en l'état de l'annulation des élections. L'effectif recensé permet de déterminer un nombre de représentants titulaires entre 7 et 15. Nous avons fixé lors du CST précédent ce nombre de représentants titulaires du personnel à 15. Il vous est proposé de maintenir ce nombre. Les syndicats dont l'avis simple est obligatoire, ont été consultés et sont tous favorables à ce nombre de 15.

Il vous est également proposé de maintenir la parité de chaque collègue représenté et enfin, de prévoir le recueil de l'avis des représentants de l'administration pour le CST et sa formation spécialisée.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a un rapport de la commission des finances.

Monsieur Savelli.

M. Joseph SAVELLI

Concernant la constitution des comités sociaux territoriaux, Monsieur Xavier Lacombe a souhaité savoir si le principe de parité proposé dans le rapport et dont il a rappelé le caractère facultatif, relevait d'une proposition de l'autorité

territoriale ou s'il s'agissait d'une sollicitation des organisations syndicales. Par ailleurs, il a sollicité des précisions quant aux dates prévues pour l'organisation du scrutin.

Sur le principe de parité, Madame Marie-Thérèse Camous, directrice de la gestion statutaire, a répondu qu'il s'agissait d'une proposition de la Collectivité soumise aux organisations syndicales, lesquelles avaient émis un avis favorable.

Elle a également précisé qu'il s'agissait de la même composition et des mêmes modalités de fonctionnement que l'an passé.

Concernant la date d'organisation du scrutin, elle a indiqué que celle-ci n'était pas définitive. Elle a fait observer que la Collectivité disposait de six mois pour organiser les élections professionnelles, soit au plus tard le 27 décembre et au plus tôt fin octobre.

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et l'absence du groupe « Core in fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Oui, Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Juste une remarque, la parité ce n'est pas un cadeau, c'est la CdC qui se met au nombre maximum possible. Il faut bien préciser. Le décret, il dit qu'on n'est pas obligés de faire la parité, mais il dit qu'au maximum, les membres, je dirais du patronat, ne peuvent pas être supérieurs à celui de la représentation salariale.

Donc, juste pour préciser, on ne fait pas de cadeau en disant qu'on maintient la parité ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Je précise, on maintient la parité.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Simplement, a-t-on envisagé un vote électronique ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Il y avait une délibération antérieure qui avait envisagé de passer au vote électronique. Il y avait deux catégories de contraintes : une première contrainte qui était une contrainte technique pour l'élection qui vient de passer et là, une contrainte juridique indépassable, c'est que si on veut modifier le mode de scrutin par rapport aux élections qui viennent d'être annulées, il faut une délibération du CST. Et comme le DST est annulé, on ne peut pas faire une délibération, donc on restera en l'état du mode de scrutin tel qu'organisé lors de la précédente élection.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Merci pour ces précisions.

Donc, on va voter l'urgence d'abord. Qui est pour l'urgence ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

On va mettre aux voix le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

On peut passer au rapport suivant, rapport 205.

Raportu n° 205 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 205 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est toujours bon de se prendre une volée de bois vert avant de partir en vacances !

Donc, ce rapport intitulé en langue corse e fune longhe diventenu sarpi ! que je vais vous présenter avec entrain !

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, je suis, vous l'avez compris, un peu fatigué, peut-être comme vous, encore que, je ne vais pas reprendre les débats que nous avons eus.

En 2022, je suis venu devant vous, après moult critiques fondées en leur principe. Je vous avais saisi d'un rapport d'information qui avait trois objectifs principaux.

Premièrement, présenter le mode de gestion actuel du tableau des effectifs, en suite de la fusion, je dirais le mode de gestion, on va dire où chaque agent de la Collectivité a un poste qui est en quelque sorte, sa chaise, je vais reprendre la métaphore des chaises, lorsqu'il part, il part avec sa chaise, etc. Je n'y reviens pas. Donner une photographie des postes budgétaires et de travail pourvu au 31 décembre 2022 par DGA et par direction d'affectation. Troisièmement, présenter les axes autour desquels se construit une nouvelle méthodologie de gestion à laquelle travaille le pôle ressources humaines de la Collectivité de Corse.

Les principaux objectifs de cette nouvelle méthodologie de gestion des effectifs, complexe à mettre en œuvre pour des raisons indépendantes de la volonté de l'administration et de la mienne, vous l'avez compris, l'idée c'est quoi ? Répertorier l'ensemble des postes de travail existants et les corréler étroitement aux postes budgétaires. Nous avons aujourd'hui plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de postes budgétaires qui ne sont pas pourvus et qui ne correspondent pas d'ailleurs souvent à des besoins qui continuent d'être identifiés au sein de la Collectivité de Corse.

Supprimer donc les postes budgétaires créés au fil des années et non pourvus et ne correspondant plus à nos besoins prioritaires.

Répertorier au niveau de chaque DGA, les besoins de création de postes à court et moyen termes en intégrant une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences internes et transversales à la Collectivité de Corse.

Disposer d'un référentiel en organisation et d'un outil de gestion des effectifs consolidés. En gros, supprimer les postes qui sont aujourd'hui pléthoriques et non utiles.

Avoir une vision claire de chaque poste budgétaire par DGA et par direction.

Avoir une prévisibilité annuelle et pluriannuelle par DGA et par direction des départements à la retraite bien sûr, en intégrant aussi, on va dire les aléas

de la vie administrative, les détachements, éventuellement malheureusement les décès.

Hiérarchiser les priorités.

Intégrer les contraintes budgétaires. Et ainsi avoir une gestion planifiée sur plusieurs exercices budgétaires de notre politique de recrutement afin que l'Assemblée de Corse, dans le cadre, premièrement de la délibération cadre en début d'année, celle qui fixe les objectifs pour l'année, les objectifs cibles en termes de recrutement par DGA et au minimum, une délibération intermédiaire au bout de six mois pour voir si le train annoncé a été respecté, pour que l'Assemblée de Corse puisse pleinement jouer son rôle de contrôle et notamment de contrôle de ce que les politiques de recrutement correspondent à des besoins identifiés, satisfont à la politique sociale qui est la nôtre et surtout, correspondent aux priorités que nous fixons en termes de politique publique.

Ce bel édifice, il est en train d'être finalisé. Un peu comme le rapport précédent, il implique, avant d'être présenté à l'Assemblée de Corse, nous avons prévu de le faire là en juillet, il implique d'être présenté au CST. Le CST a été dissout par l'annulation des élections professionnelles. Ça va donc différer d'ici la fin de l'année les élections professionnelles, en cas de non-infirmation du jugement, si on fait appel, qu'il a suspension etc., mais en tout cas, il devrait y avoir des élections d'ici la fin de l'année et l'installation d'un nouveau CST. Donc, la possibilité de présenter cette nouvelle méthode globale. L'avis du CST est obligatoire en la matière.

D'ici là, on continue à avoir des présentations devant l'Assemblée de Corse, dans la mesure où ça vous est expliqué dans le rapport, je n'y reviens pas. Lorsqu'on crée un poste nouveau, il faut qu'il y ait une fiche de poste correspondante, une délibération qui est soumise au contrôle de légalité.

La méthode actuelle a un défaut important et je le sais, et je partage les critiques de l'Assemblée de Corse, c'est qu'elle prive l'Assemblée de Corse d'une visibilité globale sur la politique qui est menée en matière de recrutement. Je précise que ce déficit de visibilité globale est le même pour le Conseil exécutif.

Comment on fonctionne aujourd'hui de façon très concrète ? On fonctionne par rapport à l'enveloppe, par la corrélation entre l'enveloppe budgétaire disponible en début d'année et la hiérarchisation des priorités telle qu'elle remonte par DGA. En gros, en début d'année, on sait qu'on va avoir 100 ou 110 départs, tantôt départs à la retraite, tantôt mutations, tantôt décès, etc. Ça permet de dégager à isopérimètre budgétaire une enveloppe budgétaire. On fait le tour des DGA et des directions par rapport aux besoins qui sont identifiés comme

prioritaires et ensuite, en cours d'année, on vient devant l'Assemblée de Corse pour créer des postes qui correspondent à ces besoins prioritaires.

Quelle est la façon de contrôler de l'Assemblée de Corse qu'il n'y a pas de dérive dans les recrutements ? Eh bien, c'est bien sûr les documents budgétaires et notamment le compte administratif qui permet de vérifier l'absence de dérapage de la masse salariale et également l'état des effectifs qui est annexé au budget.

On vient de vous distribuer un document sur table, donc je ne l'ai pas vu dans son état définitif, mais on se rappelle qu'il y avait eu un amendement qui avait été porté à titre principal par notre collègue Chantal Pedinielli, qui demandait que les rapports à venir, c'est-à-dire un comme celui-ci par exemple, modifiant le tableau des effectifs, soit assorti en annexe d'un état des personnels, incluant d'une part, les conséquences induites par les décisions proposées, d'autre part, les départs définitifs intervenus entre-temps.

Ce document, c'est un document intermédiaire par rapport à la méthode. On ne peut pas corréliser les recrutements annoncés à un certain nombre de départs en relation directe avec ces recrutements, puisqu'on n'a pas notre gestion prévisionnelle des effectifs.

Par contre, ce qui vous est donné là, c'est au 30 avril 2023, l'état des recrutements qui sont engagés et prévus et l'état des départs à la retraite.

Un mot quand même, et je reviens là-dessus, si on reprend année par année, je vais le faire rapidement.

En 2015, si on prend les 3 années, je le redis, le conseil départemental 2A, on a repris les documents des collectivités ayant fusionné, 2015 : + 88 ; 2016 : + 84 ; 2017 : + 5.

Donc, au 1^{er} janvier 2018, si on prend les 3 années précédentes, il y a plus 177 emplois dans le tableau des effectifs du conseil départemental 2A.

Si on prend le CD 2B, on a 2015 : - 17 ; 2016 : - 2 ; 2017 : + 41. Ça fait + 22.

Si on prend la Collectivité de Corse, on a : 2015 : - 43 ; 2016 : - 42. 2017 : - 23.

Donc, si on fait le total par collectivité ayant fusionné et qu'on additionne les 3 années précédant la fusion, on a : + 177 pour le conseil départemental 2A ; + 22 pour le conseil départemental 2B ; - 108 pour l'ancienne Collectivité territoriale de Corse.

Si on prend année par année à compter de la fusion. En 2018, on a un effectif pourvu de 4 102 titulaires, 280 non titulaires, 4 383 effectifs en tout.

Si on prend l'année 2019, on a un effectif pourvu au 31 décembre de 4000, soit - 102 titulaires et 309 non-titulaires, soit + 28. Donc, si on prend titulaires et non-titulaires entre 2018 et 2019, on est à - 74.

L'année 2020. Si on prend les effectifs au 31 décembre, on a 3 964 titulaires, - 36 et on a 456 non-titulaires, + 147.

Pourquoi cette explosion des non-titulaires ? Ce sont tous les recrutements de contractuels temporaires liés à la crise COVID.

En 2021, si on prend le rapport, on est sur un effectif stable. 4 012, 419 non-titulaires, - 37, on revient à - 37 non-titulaires, + 11 en tout.

Enfin, 2022, - 39 chez les titulaires, - 3 chez les non-titulaires, donc - 42 par rapport à 2021.

Et nous sommes sur le même trend pour le premier semestre 2023 puisque nous sommes à peu près à iso effectif, + 11.

Donc, ces éléments qui vous sont communiqués aujourd'hui, montrent bien que, même si après il faut affiner, parce que je rappelle que l'état global des effectifs cache en fait des réorganisations profondes. C'est pour ça qu'on ne peut pas mettre en face les recrutements qu'on fait et les départs à la retraite parce que souvent, les départs à la retraite sont des postes qui ne sont pas renouvelés. Il y a aussi une réorganisation par service.

Il y a des services qui sont particulièrement en souffrance, je pense par exemple au domaine des routes. Il y a des services qui ont des besoins nouveaux, je pense par exemple aux services sociaux, etc.

Donc, on arrive après ces explications à ce qui vous est proposé d'entériner aujourd'hui, en ayant essayé d'être le plus précis possible pour bien démontrer qu'on est toujours dans cette logique, à la fois justifiable et vertueuse.

Si on détaille les créations de postes qui sont proposées, nous avons six créations de postes qui correspondent à nos nouvelles missions prises en charge par la Collectivité et donc six créations de postes qui procèdent directement d'une délibération de l'Assemblée de Corse et qui bénéficient d'un financement ou d'un cofinancement.

Nous avons ensuite trois créations de postes avec des transferts de personnels depuis le CSJC vers la Collectivité et donc, qui sont neutres financièrement puisque nous récupérons les personnels, donc la charge salariale, mais nous diminuons d'autant la subvention de fonctionnement qui est versée au CSJC.

Nous avons quatre créations de postes de techniciens de l'intervention sociale et familiale qui n'impacteront que très marginalement la masse salariale puisqu'il s'agit d'intégrer les apprentis occupant déjà ces fonctions et donc rémunérer, même si c'est de façon un peu inférieure, à ce titre.

Nous avons six créations de postes qui sont demandées pour faire face à des départs définitifs ou en mobilité interne. Là, il y a l'adéquation. Cinq créations de postes, je vais les détailler, proposées au titre de nouveaux besoins. Et, six créations de postes d'ATTE qui sont proposées et qui font suite à l'enquête annuelle auprès des établissements d'enseignement et qui ont été identifiés, ces postes, comme indispensables pour assurer la rentrée scolaire de septembre 2023, suite à une évaluation par celles et ceux qui ont la responsabilité fonctionnelle, c'est-à-dire les établissements scolaires, sous le contrôle bien sûr des services de la Collectivité de Corse.

Pour rentrer de façon un peu plus détaillée, vous voyez dans les opérations de recrutement.

Premièrement, la DGA en charge des affaires sociales et sanitaires : nous avons 2 postes de puéricultrice et 2 postes de secrétaires relevant dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs. Ces postes bénéficient d'un financement de l'État à 100 % concernant, c'est la délibération du 20 décembre 2022, la création du service expérimental MEF, je me tourne vers Bianca Fazi et les 4 postes de techniciens d'intervention sociale et familiale, c'est-à-dire transformation d'apprentis en TISF. Là aussi très important, puisqu'il s'agit d'intervenir dans le domaine social. Et enfin, dans le cadre du recrutement d'une puéricultrice infirmière compétente dans la petite enfance à Aiacciu, il s'agit d'une transformation de poste puisqu'il est nécessaire d'intégrer le cadre d'emploi de cadres territoriaux de santé paramédicaux, afin de pouvoir élargir le recrutement aux profils qui se sont positionnés. Donc ça, c'est pour la DGA sociale.

En ce qui concerne la DGA en charge des infrastructures de mobilité des transports et des bâtiments. Aujourd'hui les routes, vous le savez, on ne parle même pas des agents de catégorie C, on a un déficit énorme. Depuis 2018, on a eu 35 départs de catégorie A, d'ingénieurs du service des routes. Donc, vous vous imaginez dans quel... Oui, c'est inquiétant, mais c'est un tout. Il y a des mobilités qui sont normales, il y a des postes qui sont plus attractifs que d'autres.

Donc il faut qu'on réfléchisse à ça parce qu'il y a des problèmes de régime indemnitaire, d'astreinte, etc. Il y a aussi, je le dis, des difficultés de recrutement, aussi paradoxal que cela puisse paraître, il y a des difficultés de recrutement. Donc, on a aujourd'hui un vrai déficit.

Il est proposé d'envoyer un signal à cette DGA qui est en souffrance, à travers la prise en compte de 8 postes. Ces postes, je vais les détailler parce que chacun d'entre eux est important.

Le poste de technicien de laboratoire routier. Je vous rappelle que nos 2 laboratoires routiers ont un rôle irremplaçable, ce sont ceux, par exemple, qui contrôlent tous les échantillons en matière de poste de pisciniste. Donc un poste, de technicien de laboratoire routier ; un poste de technicien spécialisé dessinateur ; un poste l'ingénieur d'ouvrage d'art sur les investissements routiers, notamment c'est les ponts et les chemins de fer ; un poste d'ingénieur d'études des grands travaux, on a beaucoup de grands travaux en cours ; un poste de chargé de mission rénovation du tunnel de Bastia. Je vous rappelle que l'opération du tunnel de Bastia a plusieurs dizaines de millions d'euros. Un travail colossal, on a besoin vraiment de renforcer un service qui est déjà en sous-effectif ; un poste de contrôleur des travaux infra portuaires. Vous savez qu'on va avoir là aussi des opérations importantes ; deux postes de chargés d'opérations bâtiment avec la nécessité de remplacer deux départs, un à la retraite et l'autre en mobilité interne. Je n'avais pas relu le rapport, il vous est précisé pourquoi on en est arrivés à une situation où il nous manque 35 ingénieurs qui sont partis depuis 2018.

Au sein de la DGA en charge du patrimoine de la Collectivité, des moyens et de la commande publique. Je précise ces créations de postes. Il y a des arbitrages forts. Par exemple, il y avait 20 ou 25 demandes de la part des routes. Sur la commande publique, il y avait 4 ou 5 domaines, on a pris le poste qui paraissait être le plus indispensable. C'est un poste de gestionnaire commande publique relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, avec un poste qui est vacant depuis juillet 2021. Donc, ça fait plus de de 2 ans aujourd'hui que ce second poste n'est pas pourvu, alors même qu'on monte en puissance, vous le savez.

DGA en charge de l'aménagement et du développement des territoires. Discussion là, avec Gilles Giovannangeli, conseiller exécutif. Là aussi, on a arbitré, on a demandé un poste de secrétaire technique de comité de bassin. C'est indispensable de renforcer le comité de bassin de Corse. On a tous acté ensemble l'importance stratégique de la question de l'eau, la nécessité aussi de ne pas laisser l'Agence de l'eau seule à la manœuvre. Donc, ce poste est un poste véritablement indispensable.

Sur la direction générale adjointe en charge de la stratégie, de l'innovation et la transformation, nous avons là une délibération de l'Assemblée de Corse qui est venue créer, vous le savez, un centre « Computer Security Incident Response Team », CSIRT, c'est-à-dire la sécurisation informatique. Ce service est financé dans le cadre du plan « France relance » à hauteur de 1 million d'euros. Donc il y a 3 personnels : 1 CSIRT territorial et 2 analystes de cybersécurité. Un est en cours, on propose de pourvoir tout de suite l'autre.

Ce sont des postes qui sont cofinancés, plus ils viennent vite, plus on bénéficie du cofinancement.

Inutile d'insister aussi sur l'importance de renforcer notre cybersécurité. Confer les attaques, y compris contre l'Office hydraulique, et la demande de l'Assemblée de Corse d'un plan global Collectivité de Corse/ agences/offices, etc., et y compris ouvert d'ailleurs à l'ensemble du monde économique et institutionnel insulaire.

Au sein de la direction générale adjointe en charge des affaires financières européennes :

Il vous est rappelé la complexité et les enjeux. Je vous rappelle que nous avons aussi des engagements qui sont importants et difficiles à respecter en termes d'exécution budgétaire, notamment vis-à-vis des différents programmes européens. La priorité absolue, c'était en relation avec la Paierie de Corse de pourvoir un poste de coordonnateur comptable ; un coordonnateur comptable qui assiste et conseille les agents de service exécution budgétaire dans leur mission de contrôle, donc un poste qui était véritablement indispensable.

En ce qui concerne les établissements d'enseignement, le rapport rappelle de la procédure qui a été mise en place pour objectiver les besoins et il est donc demandé la création de 4 postes : un poste à Biguglia, un poste au collège Maria Gentile, un poste au lycée Jean-Paul de Rocca Serra et un poste dans les établissements d'enseignement spécialisé cuisine à l'EREA.

Enfin, au regard de la spécificité particulière, la création de 2 postes spécifiques : un poste au collège du Stiletto et un poste au collège Pasquale Paoli à l'Isula.

Il est proposé de maintenir le moyen provisoire existant pour le lycée Jules Antonini au collège d'E Padule, qui accueillent les élèves du lycée professionnel, en attendant la reconstruction des locaux qui ont été détruits en juin 2020.

Même chose sur le poste d'ATT, avec une transformation et une transformation sur le poste « espace vert », transformé en spécialité magasinier au sein du lycée Giocante de Casabianca.

En ce qui concerne la direction générale adjointe en charge de la culture, du patrimoine, des sports et de la jeunesse :

Nous avons, vous le savez, des opérations patrimoniales extrêmement importantes, Montlaur, les tours du littoral, la Cathédrale d'Aiacciu, la citadelle de la Punta. Il est donc indispensable de pouvoir recruter un poste d'ingénieur bâtiment/architecte relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, sans préjudice de ce que pourrait être une éventuelle réorganisation administrative dans le cadre de l'organigramme autour d'une notion, par exemple, de grands travaux immobiliers, etc. Mais ce besoin-là, il est identifié depuis longtemps et il existe.

Les 3 postes CSJC qui sont transférés, je vous en ai parlé.

J'ai fait la liste exhaustive des postes qu'il est proposé d'ouvrir, qui sont véritablement indispensables et ensuite, des opérations de gestion qui sont des opérations courantes, soit qu'il s'agisse d'organiser, de suivre et de donner suite à des demandes de changement de filière, soit qu'il s'agisse de permettre à des agents lauréats de concours d'accéder à leurs nouvelles fonctions à travers la nomination, qui fait suite à cette réussite au concours, étant précisé que les postes occupés jusque-là par les agents titulaires du concours qui occupent un nouveau poste créé par délibération conduit à la suppression des postes qu'il quittent.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, Monsieur le Président, merci.

Donc, il y a un rapport de la commission des finances, Monsieur SAVELLI.

M. Joseph SAVELLI

Un rapport très long.

Alors, on m'a demandé d'être bref, mais je vais quand même prendre une minute pour souhaiter à notre collègue et amie Dany Antonini nos vœux, au nom du groupe, de prompt rétablissement, parce que je sais que de là où elle est retenue contre son gré, Bastia, elle suit nos débats avec attention.

Alors s'agissant du rapport :

Rappelant les observations antérieurement formulées par son groupe sur les modalités de gestion du tableau des effectifs telles qu'existantes aujourd'hui, **M. Georges MELA** a fait observer que le rapport mentionnait la création de 30 postes budgétaires sans conduire nécessairement à une augmentation des effectifs.

Sur ce point et afin d'éviter toute présentation qui pourrait apparaître opaque pour les commissaires, il a sollicité que puisse être mis en œuvre les préconisations portées par l'amendement présenté par Mme Chantal PEDINIELLI et qui avait fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité.

En effet, il a indiqué qu'il serait opportun de disposer, à chaque modification du tableau des effectifs, d'un point précis sur les départs définitifs, ceci afin de permettre une lecture beaucoup plus fiable des modifications apportées.

M. Dominique MATTEI, *Directeur Général Adjoint en charge des ressources humaines*, a répondu que la nouvelle méthodologie de gestion du tableau des effectifs qui devait être initialement présentée pour le mois de juillet permettait une vision pluriannuelle des créations de postes et in fine, répondrait aux attentes formulées.

Précisant qu'il s'agissait d'une demande qui avait déjà été formulée à plusieurs reprises, **M. Xavier LACOMBE** a sollicité que puisse lui être communiqué l'effectif exact de la collectivité.

Indiquant que l'effectif de la collectivité évoluait quotidiennement, **M. Dominique MATTEI** a répondu que dans le cadre de la présentation de la délibération cadre, avait été établi l'effectif de la collectivité au 30 avril et que celui-ci lui serait communiqué.

Afin de préciser sa demande, **M. Xavier LACOMBE** a indiqué souhaiter disposer également du nombre de personnels non permanents.

Sur ces observations, **le Président Louis POZZO DI BORGIO** a rappelé la nécessité de disposer sur ces sujets, de clarté et de transparence et indiqué que l'administration avait pris bonne note de la demande.

Précisant que son intervention ne devait pas être assimilée à une approche critique ou contestataire, **M. Xavier LACOMBE** a fait observer que disposer de ces éléments permettrait de lever le doute et « estomper les zones d'ombres ».

En complément de la demande de M. LACOMBE, **M. Georges MELA** a indiqué qu'indépendamment des missions affectées aux agents, un travail sur le nombre de bulletins de salaire édités mensuellement, permettrait déjà d'avoir une vision assez précise du nombre d'agents de la collectivité et également de disposer de la répartition de ces derniers sur le territoire régional.

Pour répondre aux interrogations sur les effectifs, **M. Hyacinthe VANNI** a rappelé que l'effectif global de la collectivité (titulaires et contractuels) apparaissait au sein du compte administratif et fait observer que la collectivité connaissait donc le nombre d'agents titulaires et contractuels.

Il a mentionné par ailleurs, qu'il était nécessaire de mener un travail de terrain afin d'identifier précisément les services, notamment techniques, où un renforcement des équipes était nécessaire.

M. Jean-Michel SAVELLI a quant à lui rappelé que le Président du Conseil exécutif, avait déjà apporté des précisions sur les raisons pour lesquelles il était difficile de disposer de certains éléments et indiqué notamment les difficultés de fusion des logiciels de gestion des ressources humaines entre les trois ex-collectivités.

Toutefois, il a indiqué qu'il serait nécessaire de disposer, a minima, du ratio du nombre d'équivalent temps plein concernant les titulaires et celui concernant les contractuels, qui permettrait de disposer d'une vision plus précise de l'effectif de la collectivité.

Revenant sur les propos de M. Hyacinthe VANNI relatif au compte administratif, **M. Xavier LACOMBE** a fait observer qu'effectivement le document mentionnait le nombre d'agents titulaires et contractuels. Toutefois, il a précisé que sa demande ne portait pas uniquement sur le nombre d'agents contractuels mais bien sur celui des emplois non permanents.

Par ailleurs, revenant sur la problématique des charges de fonctionnement, auxquelles doivent faire face l'ensemble des collectivités, il a rappelé qu'une trajectoire avait été fixée sur ce point par la majorité territoriale depuis les huit dernières années.

Faisant observer que les recrutements opérés dans les domaines où le manque de moyens humains était avéré, ne souffraient d'aucune critique, **M. Xavier LACOMBE** a indiqué qu'en contrepartie, existaient des services où devait être initiée, progressivement, une diminution du nombre de personnel, adossée à une réorganisation afin de gagner en efficacité.

Dès lors, il a fait observer que si la volonté de l'autorité territoriale était de maintenir l'effectif actuel, voire de procéder à de nouveaux recrutements, sans disposer de vision prospective sur les flux de personnels, cela se ferait inévitablement au détriment de la capacité de financement et d'investissement de la collectivité.

Sur ces observations, **M. Dominique MATTEI** est venu préciser que les flux entrants et sortants étaient présentés chaque année dans le tableau des effectifs.

Il a indiqué qu'entre l'exercice 2021 et 2022, la collectivité avait enregistré une baisse de 48 agents pour les emplois permanents, et une augmentation de 12 agents pour les non-permanents, ce qui représentait une diminution de 36 agents, tout effectif confondu.

M. Jean-Martin MONDOLONI s'est quant à lui interrogé sur les outils dont disposait réellement l'autorité territoriale dans le cadre de la gestion de ses effectifs et du pilotage de la masse salariale de la collectivité.

Sur ce point, **M. Dominique MATTEI** a indiqué que la collectivité était dotée d'un système d'information en gestion des ressources humaines qui permettait en temps réel de connaître l'ensemble des postes pourvus et vacants.

Par ailleurs, il a également précisé que la collectivité disposait d'un outil de gestion automatisée du temps de travail, permettant là aussi, de connaître à « l'instant t » le nombre d'agents effectivement présents.

En propos conclusifs, **le Président Louis POZZO DI BORGO** a sollicité le Directeur Général Adjoint en charge des ressources humaines afin que puisse être communiquées aux commissaires, les précisions sollicitées concernant les effectifs de la collectivité sur les 5 dernières années.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu »

Absence du groupe « Core in Fronte »

M. Hyacinthe VANNI

Merci. S'il y a des personnes qui veulent intervenir, je leur donne la parole. Chantal !

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Monsieur le Président.

Nous souhaitons, nous aussi, au nom de notre groupe, un prompt rétablissement à notre collègue Dany Antonini, au-delà du lien familial qui nous unit. Bien entendu, notre groupe s'associe et nous lui souhaitons de se rétablir.

Alors, je vous rejoins, Président, lorsque vous dites que « *affare allungati diventanu sarpi* » et je comptais reprendre inlassablement les propos habituels sur ce dossier concernant le tableau de la modification des effectifs. Ils ont été relayés en commission par mes collègues Xavier Lacombe, Georges Mela, Jean-Martin Mondoloni. Nous venons d'entendre le rapport de commission.

Donc, dans l'introduction de ce rapport, on peut lire qu'au mois de juillet 2023, la nouvelle méthode de présentation annoncée l'an dernier devait être opérationnelle, ainsi que la délibération-cadre devant organiser toutes les modifications du tableau des effectifs.

Alors malheureusement, l'annulation des élections professionnelles fait tout reporter puisqu'il faut réglementairement l'avis du Comité social territorial ; Comité social territorial qui doit justement être renouvelé dans les mois à venir, nous attendons la date.

Donc vous nous dites que dans toutes les DGA, il y a un besoin de 70 postes. Alors, bien entendu, nous comprenons tout ça. Nous le voyons, il y a un besoin d'agents sur les routes, dans le social. Alors, ces besoins n'engendrent pas l'augmentation des effectifs pour autant, si bien que, avec le document que l'on reçoit à l'instant, l'état des effectifs, la présentation nous semble moins opaque.

Donc nous avons cet état des effectifs au 30 avril, une variation au 31/12/2022, avec une projection... Je n'ai même pas eu le temps de le lire, mais bon, nous l'avons reçu.

Alors finalement, je me dis qu'à *forza di minà a petra, a petra si sciappa*.

Donc, nous, nous resterons vigilants sur ce genre de dossier, sur ce rapport. C'est vrai que cet amendement qui avait été voté à l'unanimité est un outil qui rend lisible et en toute facilité la lecture de ces tableaux. Nous resterons donc vigilants.

Nous vous remercions pour avoir eu cet état des effectifs. Il faudra, je crois, compléter encore les choses, mais bon, nous sommes, je pense, sur la bonne voie, donc je vous remercie, Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Chantal. Paul-Félix BENEDETTI, même s'il ne l'a pas demandée, j'étais sûr qu'il allait la prendre...

M. Paul-Félix BENEDETTI

On ne va pas laisser partir le président en vacances après une si belle salve de créations de postes ! 56, Monsieur le Président !

Ça traîne. Je pense que les engagements pris ne sont pas respectés, parce qu'il devait y avoir à chaque fois la proposition du poste supprimé, puisque on doit être à iso-effectif. Maintenant, si c'est un iso-effectif à 200 près, ouais ça peut être un iso arrondi.

On peut attendre, mais je veux dire que l'outil... Qu'est ce qui bloque ? Est-ce qu'il y a un problème fonctionnel ? Est-ce qu'il y a un problème de logiciel ? Parce que ça fait beaucoup, ça fait 2 ans qu'on en parle et 2 ans après, on ne les a toujours pas. Ça veut dire que derrière, on ne peut pas voir s'il y a des niches de réserve d'emplois pour faire des transferts, pour qu'on planifie des formations et c'est ça aussi. Si on veut faire de l'ISO, si on a besoin de gens sur les routes, il faut les former, ils ne peuvent pas sortir de nulle part.

Dans le domaine social, est-ce qu'il y a des endroits où on est en surcroît ? Est-ce qu'on a des endroits où on est vraiment en déficit ? Aujourd'hui, cette analyse-là, qui n'est pas une analyse numérique, c'est une analyse fonctionnelle opérationnelle, on ne l'a pas. Et dans ce cadre-là, quand on voit arriver autant de créations qui sont motivées par des besoins d'activité, pas par des remplacements sur des départs en retraite. Ce n'est pas rédigé comme ça dans le rapport.

Ça donne quand même l'impression qu'on vit au jour le jour et qu'on crée les postes en fonction des besoins et qu'on découvre au fur et à mesure. Alors que quand même, vous êtes là depuis bientôt 10 ans et que ça devrait être une méthode routinière, qui devrait être calibrée.

Je reconnais qu'il y a la fusion qui a donné quelque chose, mais la méthode globale, elle doit être quand même certaine. Et là, moi je le dis franchement, c'est encore de l'amateurisme, alors qu'on a un État Corse à construire, de mon point de vue, au sens de l'administration, pour qu'on soit opposable à d'autres et qu'on soit quantifiable.

Et dans le cadre de ces politiques d'emploi, je pense que c'est, d'une part, défavorable à la Collectivité, au sens du management et derrière,

implicitement, des finances, mais aussi pour les travailleurs et les travailleuses, parce que derrière il n'y a pas de cadre.

Quand on me dit qu'il y a tant de départs d'ingénieurs au service des routes, pourquoi ? Pourquoi vous en avez encore un, et pas des moindres, qui part en Haute-Corse ? On le remplace comment ? On fait comment ? On va soustraire ? On va faire appel à des boîtes qui sont malheureusement d'ailleurs pour certaines.

Donc dans ce cadre, moi, je dis qu'il doit y avoir une remise en question fondamentale de la gestion humaine dans cet établissement, parce que derrière, normalement, on fait carrière dans un établissement comme la Collectivité de Corse. Quand on s'en échappe, alors qu'on a des hautes fonctions, c'est qu'il y a un malaise. Maintenant, moi, je vous demande de le cerner et de nous faire une explication générale.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Oui, Pierre !

M. Pierre GHIONGA

Président, 2 questions précises, mais qui vont vous permettre à mon avis, d'affiner votre politique de recrutement :

Le musée de la Corse (il y a une inauguration maintenant de l'exposition) n'a plus de secrétaire général depuis X années et n'a pas de conservateur depuis peu de temps, est-ce qu'il y a une volonté de recruter ces 2 postes ou non ? Moi, je ressens quand même que la qualité des expositions diminue un petit peu depuis qu'il n'y a plus ces personnages.

Et, deuxième point, la cité scolaire de Corte vient de recruter un nouveau gestionnaire. Donc ça c'est le rectorat. C'est quelqu'un, moi je n'ai rien contre lui, qui vient de je ne sais pas où, mais qui à mon avis est inadapté socialement aux réalités cortenaises, et je trouve anormal qu'on n'ait pas demandé votre avis dans ce recrutement, puisqu'il est responsable des TOS qui sont sous votre responsabilité, Monsieur le Président.

Voilà, deux questions un peu précises, mais...

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Marie-Thé !

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Je rebondis sur ce que vient de dire Paul-Félix BENEDETTI, on ne va quand même pas, même si effectivement on a conscience qu'il y a eu la fusion, c'était déjà le 1^{er} janvier 2018, ne le prenez pas mal, mais on ne va quand même pas faire la Ola, parce qu'on réussit à avoir un comptage des individus et des personnes, pardon, qui travaillent dans cette collectivité.

Au-delà de compter les personnes, je rejoins tout à fait ce que dit Paul-Félix, il y a les organisations cibles. Je me suis émue du départ des 35 personnes, des 35 cadres de la direction des routes. Je prends ce cas de la direction des routes, est-ce que vous envisagez de la réorganiser ? Est-ce que vous comptez créer une direction technique qui me paraît quand même hyper importante ? Quid de la formation, de l'expertise ? C'est la gestion des compétences, c'est l'analyse des temps de travail, c'est l'analyse de l'absentéisme, de la productivité.

Voilà, c'est tout ça effectivement que l'on attend.

Alors, je pense que si ce sont les systèmes qui vous manquent, j'ai un spécialiste à ma gauche, à mon avis, ça ne doit pas être très compliqué de trouver un système de gestion RH. Ça existe quand même. Il y a quand même d'autres structures ailleurs. Moi, j'ai des expériences de conseils généraux ailleurs. Voilà.

Donc, savoir combien arrivent, combien partent, c'est très bien, mais savoir si on est à la hauteur du service que l'on attend, c'est autre chose, et comment nous sommes structurés.

Et moi, j'insiste sur un exemple que les maires côtoient au quotidien : c'est la direction des routes qui aujourd'hui pose un vrai problème. Donc 35 cadres qui sont partis, moi, vraiment, ça me questionne énormément.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. En tout cas, il y a beaucoup de perspectives pour nos jeunes Corses. S'il y a 35 postes d'ingénieurs, faisons une formation à l'Università di Corsica, omancu cusì ci serà quantunqua un'ingineria nustrale.

Paul-Jo !

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Merci.

Simplement, ces chiffres étaient attendus, ils y sont, donc on va se réjouir.

Moi, je ne voudrais pas revenir, on n'est pas là pour ressasser, à chaque fois, etc., mais il faut penser que lorsqu'en 2015, notre famille politique est arrivée aux affaires, « aux affaires » ce n'est pas le terme, je crois qu'il y avait un malaise énorme, mais qui ne s'exprimait pas. Et aujourd'hui et depuis 2015, ils peuvent s'exprimer ces malaises. Et oui, parce que, o ghjenti, ci vò di sapè da induve vinimu ! Tout était sous la cocotte-minute, sous le couvercle de la cocotte-minute. Donc, il ne faut pas oublier d'où on vient. Et ce n'est pas pour être poli. Je dis cela parce qu'aujourd'hui, il y a un vrai problème dans le rural. Différents présidents ont accordé, au niveau des départements, la double activité et c'est important parce que ce sont des personnes qui aujourd'hui vivent sur ces territoires. Et je ne reviendrai pas, parce que je l'ai fait suffisamment, au moment où ont été créés, par exemple, les sapeurs, et ce n'est pas faire injure aux sapeurs, ce n'est pas faire injure aux hommes, loin de là, et à leur travail, et à leur sueur.

En 80, en 82, il y avait dans ces villages toutes les forces vives nécessaires avec le CPS, le CATAM à Olivese, à Montesorio, etc., pour pouvoir relancer cette agriculture, o ghjenti.

Que s'est-il passé à ce moment-là ? Il y a eu la création de postes comme ceux-la. Alors, il fallait lutter contre les incendies, mais il aurait fallu lutter de façon équilibrée en réinstallant et en créant peut-être ces brigades, parce qu'il les fallait. Sauf qu'on a massivement recruté, et quand vous regardez la géographie des élus, sans faire d'ostracisme, on voit bien où ces recrutements se sont faits à l'époque, et on a enlevé le substrat, le savoir-faire, la force qui pouvait faire que ce pastoralisme ou cette agriculture renaisse.

Donc aujourd'hui, la situation, elle est là et il y a des hommes de grande qualité. On parlait des sapeurs, il y a notamment une brigade pasto à créer et à restructurer. Et il va falloir se poser le problème avec eux de la double activité et de la nécessité... Alors ce n'est pas très sexy et ça ne rapporte pas beaucoup de voix, mais en tout cas il va falloir se poser ce problème de fond.

Et moi, je pense notamment au système qui avait été mis à Air France à l'époque, où il y avait à la volonté, pour ceux qui voulaient s'installer, avec des dotations importantes, de pouvoir faire ce choix d'installation dans ces zones rurales, parce que c'est aujourd'hui encore, et il va falloir se poser le problème dans le projet de société que nous voulons construire, de clarifier les choses et en

bonne intelligence, avec des plans de formation. A 40 ans, souvent, il y a des gens qui veulent changer de métier, qui veulent aller, pour s'épanouir, parce que je crois que la Présidente a fait un rapport sur le bonheur et c'est ça qu'on veut apporter dans l'action, quels que soient nos postes de responsabilité, aussi modestes soient-ils, c'est ce qu'on essaie de faire dans l'action publique, de rendre les gens heureux. Et c'est vrai qu'il y a un malaise. C'est vrai qu'il y a un malaise et que ce malaise, je pense qu'il faut l'affronter en tout état de lieu. Et ce qu'on disait ce matin avec Lauda pour nos jeunes, il faut qu'il y ait ces forums qui soient installés, qu'il y ait la transparence maximale parce qu'il y a ceux qui sont en place et qui changent de secteur et autres, et puis il y a tous ces jeunes qui disent « mà ci sò 50 piazze, perchè eiu ùn l'aghju micca avuta ? ». Et si on fait ces forums en expliquant, en les aidant à se repositionner sur d'autres métiers, etc., eh bien on va faire de moins en moins d'aigris et on trouvera des solutions.

La pire des choses, c'est l'injustice et c'est la non-information. Et moi, je crois qu'on est sur le bon chemin. Vous savez, les grandes régions qui ont fusionné, elles ont ces problèmes, elles ont ces problèmes-là, les mêmes problèmes que nous. L'Occitanie, entre Toulouse et Montpellier, il y a des gros, gros, gros problèmes et on a même été beaucoup plus vite.

Donc moi, je pense que là-dessus, effectivement, il y a des grandes questions à se poser et notamment sur le redéploiement et les plans, les plans de carrière et de formation des uns et des autres.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Donc, s'il n'y a plus de demandes d'intervention, M. le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Pierre GHIONGA contribue à me poser 2 questions qui vont égayer mes vacances...

Bien sûr, il y a ces postes au musée ; je ne connais pas la situation au collège, on va suivre ça de près.

Bien sûr que la situation actuelle n'est pas satisfaisante, je vous l'ai toujours dit. Au-delà du fait de mon insatisfaction à revenir devant vous et si je siégeais à votre place, je dirais la même chose. Ça ne peut pas être satisfaisant pour un élu qui participe à une assemblée, qui doit contrôler le travail de l'exécutif, c'est frustrant pour vous et c'est frustrant pour moi. Donc ça, je pense que le message est bien passé, et vis-à-vis de moi, et vis-à-vis de l'administration. On fait le maximum pour sortir de là.

Ce qui est quand même le juge de paix, c'est l'état des effectifs, c'est le rapport social unique extrêmement dense qui vous est communiqué, c'est également le compte administratif. Vous voyez bien qu'il n'y a pas de dérapages, sur les grandes masses il n'y a pas de dérapages.

Ceci étant, on n'est pas dans la gestion prévisionnelle stratégique annuelle, pluriannuelle, DGA par DGA, qu'il faut impérativement que nous arrivions à atteindre. Et ça, il faut qu'on le fasse le plus vite possible.

Après, on est aussi dans des situations qui sont le cumul de facteurs multiples. Par exemple, il n'y a pas, mais vous en doutez, une seule explication sur les 35 postes qui manquent aux routes : il y a des départs, il y a des avancements de carrière, le fait qu'un cadre s'en aille en tant que tel, ce n'est pas inquiétant, ça peut être aussi une façon... Vous venez d'accéder à un nouveau grade, ça peut être une opportunité professionnelle, surtout qu'ici la mobilité est forcément réduite. Après, il y a la question des conditions de travail et de rémunération. Il y a la question de l'absence de mobilité forcée qui nous contraint beaucoup aussi.

Je vais prendre l'exemple des routes. On a, à un moment donné, répliqué l'organisation avec une direction de l'exploitation Cismonte, une direction de l'investissement Pumont. Ce n'est pas incohérent, on parlait de territorialisation du SIS à un moment donné, d'avoir un investissement unique pour toute la Corse et d'avoir une exploitation unique. Mais ça crée aussi des problèmes de cohésion et de suivi des équipes.

Je vais vous prendre un exemple : lorsqu'on prend la programmation des investissements, vous le savez, lors des derniers exercices, on se rend compte qu'il y a un très fort déséquilibre en faveur du sud. Alors ça peut vouloir dire qu'il y a plus d'opérations qui sont à maturité, mais ça veut dire aussi, et les services l'ont confirmé, qu'il y a un déséquilibre parce que le déséquilibre dont on parle, il est très marqué au détriment du Cismonte. Et si on recrute dans l'équation budgétaire globale qui s'impose à nous, même en faisant des efforts, le déficit au détriment du nord, en termes d'ingénieurs, il ne pourra se combler que sur 7, 8 ou 9 exercices, parce qu'on ne peut pas prendre 20 personnes d'un coup. Donc, ça veut dire qu'à un moment donné, il faut redéployer. Mais si vous redéployez et que vous ne pouvez pas le faire parce qu'il y a un certain nombre de fonctionnaires, d'agents qui disent « Moi je suis à Ajaccio, je n'ai pas envie d'aller ailleurs » ou « je suis dans telle région, je n'ai pas envie d'ailleurs », vous êtes bloqués. Ça, c'est un vrai problème.

Et deuxièmement, sur un certain nombre de postes aux routes et ailleurs, on a des appels à candidatures qui sont sortis une fois, deux fois, trois fois, on a des candidatures qui ne sont pas satisfaisantes.

On a vocation, je le pense et je pense qu'on est d'accord là-dessus, à donner chaque fois que c'est possible leur chance aux jeunes Corses, quel que soit le niveau d'ailleurs, qu'ils soient ingénieurs, qu'ils soient en B ou en C, etc. Mais ça passe aussi par une politique systématique d'anticipation, de recrutement, de partenariat qu'il faut continuer à mettre en œuvre.

Donc, ce sont toutes ces actions-là qui sont pour les unes engagées d'ores et déjà, pour les autres à accélérer, qui vont nous permettre d'avoir une visibilité globale qui soit plus satisfaisante. Et j'espère que l'été prochain je partirai, non plus avec les 2 questions de Pierre GHIONGA, mais avec la Ola de Marie-Thé.

Voilà ce que je voulais dire.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Donc, on peut mettre aux voix ce rapport.

D'abord **nous allons mettre aux voix l'urgence.**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Unanimité sur l'urgence.

(Pour : Fà Populu Inseme

Abstention : Core in Fronte, Un Soffiu Novu, Avanzemu M. Pierre GHIONGA)

Donc, je mets aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité

Nous avons fini les rapports et la motion de Mme BOZZI est reportée en septembre, à la demande de Madame BOZZI

Donc, bone vacanze à tutti !... per quelli chì ne anu...

À prestu !

M. le Président Gilles SIMEONI

Bone vacanze !

Prompt rétablissement à notre collègue et amie Dany ANTONINI !

À ringrazià dinò i nostri traduttori, si ne vanu anch'elli in vacanze.

Et une bonne retraite à Mme COIN, si elle nous écoute.

La séance est levée à 18h20.